

→ introduction

Vous trouverez ici 24 fiches expériences élaborées par les animateurs et les chercheurs partenaires du projet Dialog. Certaines sont issues d'un récit, rapporté le plus souvent par celui ou celle qui a animé la concertation, d'autres sont tirées des monographies réalisées dans différentes régions dans le cadre du programme Dialog. La plupart d'entre elles portent sur des expériences récentes mais néanmoins achevées, de façon à pouvoir porter un regard sur l'ensemble du processus.

A qui s'adressent ces fiches ?

Ces fiches sont destinées à tous ceux qui souhaitent disposer d'une vision concrète du dialogue territorial tel qu'il se présente aux acteurs locaux et tout particulièrement aux agriculteurs. Elles montrent la grande diversité des situations locales et des réponses qui y sont apportées.

A quoi servent ces fiches ?

Ces fiches permettent d'illustrer par des situations précises les aspects méthodologiques abordés dans les fiches méthodes et les fiches outils réalisées dans le cadre du programme.

Elles peuvent également servir aux animateurs pour prendre contact avec des homologues dont l'expérience pourrait leur être utile.

Structuration et contenu

Chacune des fiches présente les éléments suivants.

- > **Résumé.** Un bref descriptif de l'expérience
- > **Le contexte.** Les éléments permettant de situer la problématique locale, les enjeux et les problèmes.
- > **Les objectifs.** Les buts poursuivis par la démarche de dialogue mise en place.
- > **Les partenaires.** Les principaux acteurs du dialogue et la façon dont ils sont organisés.
- > **Les étapes.** Un déroulé chronologique permettant de repérer les principaux éléments de la démarche.
- > **Comment le dialogue s'est engagé ?** Ce qui a déclenché le dialogue.
- > **Les résultats.** Quelques éléments de bilan du point de vue du rédacteur de la fiche.
- > **Les difficultés et les limites.**

La plupart des fiches fournissent également des éléments pour aller plus loin : contacts, bibliographie, site internet.

Qui est à l'origine des expériences présentées ?

Plusieurs typologies permettraient de classer les fiches. Nous en proposons une ci-dessous, établie en fonction de l'origine du dialogue. Elle est structurée en trois groupes :

- > **le dialogue est mis en place dans le cadre de procédures réglementaires qui l'imposent.** On peut s'attendre, dans ce type de situation, à des contraintes méthodologiques portant en particulier sur la nature des participants, parfois sur le calendrier ou même sur les étapes à suivre.

- > **le dialogue est mis en place à l'initiative d'institutions du territoire** (collectivité territoriale, institution publique, syndicat mixte...), en dehors de toute obligation et donc de tout cadre imposé. Les contraintes méthodologiques sont donc moins fortes mais la démarche reste soumise à la logique des institutions.
- > **le dialogue est mis en place à l'initiative des acteurs du territoire**, notamment les agriculteurs, les élus ou d'autres acteurs locaux. Ils trouvent parfois une aide auprès des institutions locales pour assurer l'animation des échanges, mais parviennent généralement à conserver une certaine maîtrise de la démarche. Celle-ci est le plus souvent construite de façon pragmatique mais la réflexion méthodologique peut varier sensiblement d'une situation à l'autre en fonction de l'expérience et des références des initiateurs ou des animateurs.

Comment se répartissent les expériences dans ces trois groupes ?

> Groupe 1 (procédures réglementaires imposant une concertation)

Quatre fiches seulement se réfèrent à ce type de situations mais elles en couvrent bien la diversité, qui aborde l'occupation du sol, la gestion des ressources hydriques et la préservation de la biodiversité. L'une d'entre elles concerne la mise en place d'un Schéma de cohérence territoriale et de Plans locaux d'urbanisme (3. Pays d'Aunis et La Rochelle), deux se déroulent dans le cadre de Schémas d'aménagement des eaux (10. Yèvre-Auron et 13. Pays de Ploërmel), enfin, une expérience porte sur la concertation qui accompagne la gestion des Espaces naturels sensibles (14. Plaine de Gerbey).

> Groupe 2 (démarches initiées par les institutions locales)

Dix expériences entrent dans ce cadre. Elles sont suscitées par des Chambres d'Agriculture, soit seules (11. Aubois ; 8 et 18. Dombes) soit avec d'autres partenaires locaux comme un Parc naturel régional (22. Haut Jura) ou des collectivités territoriales (21. Pôle Azur Provence ; 12. Berry saint Amandois). Les autres expériences sont mises en œuvre sous l'impulsion de communes (7. Cognac ; 15. Grésivaudan), de collectivités (9. Boischaud Sud) ou d'un Syndicat des eaux (24. Puisaye).

> Groupe 3 (démarches initiées par des acteurs locaux)

Dix expériences illustrent ce type de situation. Toutes sont initiées par des agriculteurs, parfois associés à des élus locaux (1. Ouest lyonnais ; 5. Piège ; 20. Le Mans) ou à des consommateurs (4. Weppes). Dans les autres cas, ils s'associent rapidement avec d'autres acteurs du territoire (2. Val de Seille ; 6. Montmorillonnais ; 16. Fougères ; 17. Coglais, 19. Baud, 23. Forterre). L'expérience de la Piège (5) se situe dans le contexte de la mise en place d'une zone Natura 2000, mais suite à un conflit et en amont de la création du périmètre. Celle du Coglais (17) fait également suite à un conflit, portant sur la protection de périmètres de captage et des aménagements autoroutiers. Dans ces deux cas, l'initiative de la concertation revient aux acteurs locaux, mais en réponse à un « événement extérieur » qui n'est pas de leur volonté...

SOMMAIRE

1. Ouest Lyonnais (Rhône) — Les commissions agricoles communales dans l'Ouest lyonnais
2. Val de Seille (Jura) — Communiquer pour gérer la rivière et ses abords de façon plus concertée
3. La Rochelle et Pays d'Aunis (Charente Maritime) — L'agriculture face à l'urbanisation de son espace
4. Weppes (Nord) — Dialogue entre acteurs locaux à l'occasion de la mise en place d'une AMAP
5. Piège (Aude) — Agriculteurs et naturalistes de la Piège : du conflit à la concertation
6. Montmorillonnais (Vienne) — March'équitable : création d'une association de producteurs et de consommateurs
7. Cognac (Charente Maritime) — Mise en place d'une concertation pour engager la plantation de haies à l'échelle communale
8. Dombes (Ain) — Mise en place d'une politique de développement durable en Dombes
9. Boischaud Sud (Indre et Cher) — Contrat patrimoine naturel : une démarche collective locale impulsée par le Conseil régional
10. Yèvre-Auron (Cher) — Dans le cadre du SAGE, favoriser une gestion collective de l'irrigation.
11. Aubois (Cher) — Prévention des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires
12. Berry St Amandois (Cher) — Médiation autour du paysage
13. Ploërmel (Morbihan) — Concertation à propos de la préservation des zones humides
14. Plaine de Gerbey (Isère) — Gestion concertée d'un espace naturel sensible
15. Grésivaudan (Isère) — Gestion concertée du cône du Manival
16. Pays de Fougères (Ille-et-Vilaine) — Débat sur le thème de l'eau : agriculteurs, élus et habitants prennent du recul sur un conflit passé
17. Coglais (Ille-et-Vilaine) — Aménagements fonciers et réflexions sur les pratiques agricoles en périurbain lointain
18. Dombes (Ain) — Les représentants agricoles de la Dombes font le point sur leur implication dans les projets de territoire
19. Baud (Morbihan) — Les agriculteurs à la rencontre des acteurs économiques du territoire
20. Le Mans (Sarthe) — Les agriculteurs font le point sur leur implication dans le projet de cheminement « Boulevard et Avenue Nature »
21. Pôle Azur Provence (Alpes Maritimes) — Agriculture et territoires périurbains.
22. Haut Jura (Jura) — Agriculteurs et élus du Haut Jura construisent ensemble un Plan Local d'Agriculture Durable
23. Forterre (Yonne) — Aménagements fonciers de Lain et Sementron
24. Puisaye (Yonne) — Dialogue local autour de la source des Gondards

Les commissions agricoles communales : innovations et résistances selon les configurations locales

RÉSUMÉ

Des commissions agricoles communales ont été mises en place au début des années 2000, à l'initiative des maires et des agriculteurs, qui souhaitent avoir une instance de dialogue, afin d'échanger des informations, de discuter de la place de l'agriculture dans la commune et de réfléchir aux actions à mettre en œuvre. Constatant le rôle positif de ces commissions en matière de communication et les différentes réalisations concrètes, la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) a souhaité élargir ce dispositif à l'ensemble des communes, dans le cadre d'un dispositif de veille foncière. Selon les communes, on observe des actions concrètes innovantes ou des situations de blocage.

→ Le contexte

L'idée de mettre en place des commissions agricoles communales dans l'Ouest Lyonnais remonte aux diagnostics agricoles réalisés par la chambre d'agriculture en 2000. Les réunions locales avaient mis en évidence un sentiment de malaise chez les agriculteurs liés aux difficultés du périurbain (plaintes du voisinage, vols de fruits, difficultés de circulation pour les animaux et les engins agricoles, etc.) et le souhait d'avoir un lieu de discussion entre eux et avec les élus, d'autant plus dans les communes où ils n'ont plus de représentants dans les conseils municipaux. Pour les élus, ces commissions ont pour objectif d'échanger des informations, de favoriser le débat et d'avoir une concertation en préalable aux décisions publiques, notamment sur la gestion du foncier agricole.

→ Les objectifs

La première commission agricole mise en place à Chaussan à l'initiative du maire avait comme objectif principal de favoriser le dialogue entre élus et agriculteurs. La commission agricole est créée au même titre que d'autres commissions : culture et patrimoine, urbanisme, etc. La commission a défini son cadre de travail et les actions qu'elle souhaitait mettre en œuvre : communication avec les habitants, réflexions sur le foncier.

Dans le cadre du dispositif de veille foncière intercommunal, les objectifs des commissions communales sont de tisser des liens entre élus et agriculteurs, traiter en concertation les différentes problématiques agricoles, notamment la gestion du foncier agricole : « le partage de l'information, la réflexion collective autour du devenir du foncier, du renouvellement des exploitations et des propositions de gestion anticipée du foncier agricole ».

→ Les étapes

- › 2001 : Création de la première commission agricole communale à Chaussan
- › 2004 : Création d'un comité agricole intercommunal sur le Pays Mornantais (COPAMO)
- › 2005 : Mise en place d'un dispositif de veille foncière par la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) qui comprend un observatoire foncier et des commissions communales.

→ Comment le dialogue s'est engagé

- › 2006 : présentation du dispositif dans chacune des 16 communes de la COPAMO : 1 commune, Chaussan, où la COPAMO voudrait élargir les missions de la commission, 8 communes intéressées, 6 sans intérêt, 1 où la situation est conflictuelle (Mornant ; tensions au sujet d'une demande d'autorisation d'exploiter)

- › 2007 : 7 commissions agricoles fonctionnent régulièrement

A Chaussan, le dialogue s'est engagé à l'initiative du maire, sans méthode prédéfinie. Les objets de discussion et les actions sont mises en œuvre au fur et à mesure des besoins et des opportunités.

Le rôle du maire et de l' élu qui préside la commission est fondamental pour mobiliser les participants et assurer le lien entre la commission et la décision publique. Les participants à la commission sont choisis sur la base du volontariat.

Au niveau intercommunal, les chargés de mission de la chambre d'agriculture et de la Communauté de communes ont défini les objectifs et les missions des commissions communales, en précisant que la commission est un outil de réflexion préalable à la décision publique, mais qui ne s'y substitue pas. Concernant la gestion du foncier agricole, les principes et les priorités sont ceux définis par la CDOA (1. priorité à l'installation ; 2. conforter des exploitations ; 3. réorganiser), mais les modalités concrètes de discussion et les critères de décision ne sont pas explicites. Les chargés de mission de la chambre d'agriculture et de la COPAMO se sont déplacés dans chaque commune pour présenter le dispositif, recueillir les avis des élus et agriculteurs et aider à la mise en place des commissions. La décision de créer une commission, sa composition et ses modalités concrètes de fonctionnement restent de la responsabilité des communes.

→ Les partenaires

- › les élus locaux : ils sont à l'initiative des commissions ; rôle de médiateur
- › les agriculteurs : ils désignent des représentants pour la commission, représentatifs de la diversité des productions et des circuits de commercialisation
- › les chargés de mission de la chambre d'agriculture et de la communauté de communes : ils proposent un cadre méthodologique à chaque commune, pour mettre en place une commission communale dans le cadre du dispositif de veille foncière
- › les habitants : ils participent au cas par cas selon les communes, en fonction de leur intérêt; ils sont associés aux actions de communication mises en œuvre par la commission (articles de presse, soirées-débat)
- › les représentants des associations : ils ne sont pas invités au dialogue communal

Les premières commissions communales ne bénéficiaient pas d'une animation spécifique, ni d'un financement. Dans le cadre du dispositif de veille foncière de la COPAMO, l'animation a été cofinancée par la Communauté de Communes, le Conseil Général et le Conseil Régional dans la cadre du Contrat de Développement Rhône Alpes ; Action « préserver les espaces agricoles ».

→ Les facteurs de réussite

- › La volonté des élus d'avoir un réel dialogue sur la commune ; l'implication et le rôle du maire comme médiateur,
- › La participation d'habitants non agriculteurs afin d'élargir le débat ; intérêt du regard extérieur pour provoquer le débat, faire évoluer les représentations,
- › Associer agriculture, nature et patrimoine afin d'avoir un objet de dialogue qui constitue un bien commun pour tous ; l'enjeu commun à tous les habitants d'un territoire n'est pas de discuter de l'agriculture mais de ses contributions sur le territoire.

→ Les résultats

Au niveau du territoire, les résultats sont différents selon les communes :

- › A Chaussan, la commission a permis la mise en place d'actions concrètes : articles dans les bulletins municipaux, soirées-débat avec les habitants, exposition photo sur l'agriculture, animation de la semaine du goût avec les écoles, appui à l'installation d'agriculteurs, discussions préalables à l'élaboration du PLU (cartographie collective des sièges d'exploitation et des enjeux)
 - › Dans 3 autres communes, discussion et formulation d'un avis collectif par rapport à des demandes d'autorisation d'exploiter (en préalable à la CDOA)
 - › A Mornant : situation de blocage au sujet d'une demande d'autorisation d'exploiter
- Pour les agriculteurs :** reconnaissance du métier d'agriculteur et de leurs fonctions sur le territoire et explicitation des pratiques agricoles aux habitants et aux élus ; échanges d'informations entre agriculteurs (Chaussan) ou crispation (Mornant);
- Pour les élus et les habitants :** meilleure connaissance de l'agriculture, de ses contraintes et de ses fonctions sur le territoire
- › Sur le plan de l'animation : préciser l'objet du dialogue et le fonctionnement de la commission ; réaliser des actions concrètes et organiser des moments conviviaux entre agriculteurs et non agriculteurs (fêtes, soirées-débat, visites d'exploitation, etc.) ; travailler avec d'autres associations ou commissions locales (exemple : travail en commun entre la commission agricole et la commission histoire et patrimoine à Chaussan pour réaliser une exposition-photo).

→ Les difficultés et les limites

- › **Des objets de dialogue plus ou moins consensuels**
 - La communication agriculteurs-résidents : un sujet consensuel qui focalise l'essentiel des actions
 - Le partage de l'espace rural, l'environnement : un sujet insuffisamment abordé
 - Le foncier agricole : un sujet conflictuel, difficile à traiter en commission agricole. On observe des représentations au sujet du foncier très divergentes, d'une part au sein de la profession agricole, d'autre part entre les élus et les agriculteurs. Par ailleurs, il est difficile de traiter dans un cadre informel et collectif, des problèmes fonciers, qui résultent par nature de stratégies individuelles et privées.
- › **Les associations de protection de l'environnement, absentes du dialogue territorial :**
On constate que les associations de protection de l'environnement ne participent pas aux commissions communales. Les techniciens et les élus regrettent cette absence et l'expliquent par le manque de volontaires ou de représentants à l'échelon local. Il semble également que tous les agriculteurs ne souhaitent pas élargir le dialogue aux associations, préférant parler directement de leurs pratiques aux habitants, dans le cadre d'une soirée débat ou d'une journée porte-ouverte plutôt que dans un cadre organisé avec des militants ou des experts. Nous faisons l'hypothèse que si les commissions intégraient des représentants d'association de protection de la nature, les thèmes relatifs à la gestion de l'espace et à l'environnement seraient davantage discutés.

→ Les suites

Les élus et les techniciens réfléchissent à une meilleure articulation entre les commissions communales et le comité intercommunal. L'échelon communal est parfois trop restreint pour mener des réflexions prospectives sur le territoire et intégrer de nouveaux participants au dialogue. Le comité intercommunal n'est composé que d'élus et a principalement un rôle de validation politique des actions. Il serait intéressant d'élargir le comité intercommunal à des habitants, experts et représentants d'associations afin qu'il soit un lieu d'émergence d'idées. Cela permettrait de traiter des sujets plus vastes comme la gestion de l'espace, la multifonctionnalité de l'agriculture ou l'environnement et de contribuer à l'évolution des représentations de l'agriculture et à la construction de nouveaux modes de gestion du territoire.

POUR EN SAVOIR PLUS

Arnaud PICART,
*Communauté de communes
du pays Mornantais*

Jean Luc CORBAL,
chambre d'agriculture du
Rhône, *COPAMO, dispositif
de veille foncière*

**Cécile BERNARD et Annie
DUFOUR, 2007. Les commis-
sions agricoles communales
dans l'Ouest Lyonnais :
innovations et résistances.**
ISARA Lyon, étude de cas
DIALOG, 17 p.

**Cécile BERNARD et Annie
DUFOUR, Dialogue territo-
rial et multifonctionnalité
de l'agriculture dans les
espaces périurbains : les
commissions agricoles com-
munales dans l'Ouest
Lyonnais.** Communication
au colloque ASRDLF,
RIMOUSKI, 27 août 2008,
1XX pages.

Anne Gaëlle DEVINEAU,
2006. *Protection du foncier
agricole sur le territoire
d'une communauté de com-
munes périurbaine : la
COPAMO. Exemple du dis-
positif de veille foncière.*
Mémoire ISARA, COPAMO,
60 p.

Communiquer pour gérer la rivière et ses abords de façon plus concertée.

RÉSUMÉ

A l'origine, trois agriculteurs mobilisent une quinzaine de leurs collègues et quelques acteurs locaux (un propriétaire de moulin, des pêcheurs, des élus...) afin de connaître une rivière et son fonctionnement et d'échanger à son sujet. Ultérieurement, leur objectif est de développer un argumentaire vis-à-vis des autres acteurs par rapport à la défense de leur activité agricole, de communiquer sur les pratiques agricoles mais surtout sur la nécessité d'entretenir les rivières. A terme, ils espèrent restaurer l'image des agriculteurs chez les autres acteurs locaux.

→ Les enjeux et les problèmes

Divers éléments sont source de préoccupation pour les initiateurs du projet :

- une diminution des financements pour des actions agricoles dans le cadre d'un contrat de rivière ;
- des inondations successives ;
- les lois sur l'eau et la pêche qui génèrent des contraintes et des interrogations sur l'avenir ;
- une remise en cause des pratiques agricoles par rapport au drainage, à l'entretien des réseaux d'irrigation et à l'entretien des rivières ;
- le sentiment par les agriculteurs d'être souvent visés par les médias.

Tout cela provoque un « ras le bol », des réactions défensives, une volonté de réagir et de se faire entendre. Les initiateurs du projet veulent mettre en évidence et convaincre les autres acteurs des efforts faits par eux pour la mise en place de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

→ Les objectifs

A l'origine, les agriculteurs souhaitent :

- améliorer leurs connaissances sur le fonctionnement des rivières, de la faune, de la flore et de la qualité de l'eau ;
- être écouté et échanger ;
- pouvoir entretenir une agriculture dynamique et rentable ;
- avoir des arguments pour conforter leurs pratiques.

Pour cela, ils se proposent :

- de réaliser des actions d'animation et de communication, touchant un public vaste ;
- d'aboutir à une gestion concertée de la rivière, de ses abords et des zones humides ;
- de renforcer le lien entre les démarches de gestion de l'eau et de la rivière et les démarches agricoles et agri environnementales.

→ Les partenaires

Plusieurs organismes sont actuellement (2008) concernés : chambre d'agriculture, ISARA (école d'agriculture), GVA du Val de Seille, Contrat de rivière, Syndicat de rivière, Fédération départementale de chasse, Fédération départementale de pêche, associations locales de pêche et de chasse.

A l'avenir, d'autres participants sont attendus : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, Athenas (association de protection de la faune sauvage), Conseil supérieur de la pêche, Direction régionale de l'environnement, Ville de Lons Le Saunier, écologistes, citadins, randonneurs.

→ Les étapes

- 1- **Constitution d'un groupe** de 15 personnes en décembre 2002, réuni autour des trois agriculteurs à l'origine du projet. Identification des besoins.
- 2- **Elaboration du programme de formation** avec l'ADFPA (Association départementale de formation et de perfectionnement en agriculture) : les aspects juridiques, le fonctionnement de l'écosystème rivière, les types d'aménagements et d'entretien de berges, la visite en Haute Savoie d'un Contrat de rivière et d'une démarche partenariale, acquisition des bases de la communication, constitution des messages (2003 à 2005).
- 3- **Rencontre des différents partenaires** (DIREN, Conseil supérieur de la pêche, Fédération départementale de la chasse, Fédération départementale de la pêche, Contrat de rivière) et d'intervenants spécialisés (un expert en hydraulique) (2003 à 2005).
- 4- **Travail d'enquête socioéconomique** réalisée par des stagiaires de l'ISARA pour cerner les activités et les enjeux de chacun des acteurs (2004).
- 5- **Mise en place d'actions de communication** : dépliant (2006), communication presse (2006), journée de sensibilisation des enfants (2006 et 2007), développement d'un autre groupe sur le secteur du Val de Brenne avec journée de sensibilisation des scolaires (2007), visite de ferme à destination de l'administration et des élus (2008).

→ Comment le dialogue s'est engagé

L'ADFPA a été sollicitée pour répondre aux besoins du groupe : organisation d'actions de formation, nécessité de rencontrer d'autres acteurs, de rechercher et de découvrir d'autres expériences. Elle a sollicité la chambre d'agriculture pour intégrer cette action dans le cadre du volet agricole du contrat de rivière. Enfin, elle a assuré une formation (plusieurs cycles de 2 à 3 jours) sur différentes thématiques, soit 14 jours de formation.

Une enquête socio-économique a été réalisée par l'ISARA auprès du public (pêcheurs, chasseurs, responsables agricoles et de l'administration, environnementalistes, élus, agriculteurs et grand public) : « Les acteurs locaux, partenaires pour l'aménagement de l'espace et la qualité de l'eau ».

→ Les résultats

La rencontre d'autres acteurs (DIREN, animateur du contrat de rivière, Conseil supérieur de la pêche...) dans le cadre de la formation a permis une connaissance mutuelle ainsi qu'une réciprocité et une amélioration des échanges et de la compréhension des activités de chacun.

Les agriculteurs ont pris conscience de la manière d'aborder la communication, se sont mieux approprié leur rôle et ont pris de l'assurance grâce aux connaissances acquises.

Un regard extérieur et neutre a été apporté par l'enquête.

Toutes les personnes réunies au départ se sont impliquées dans les actions de communication mises en place.

→ Les suites

Des démarches de communication ont été réalisées par les agriculteurs eux-mêmes : participation au festival de la FNGEDA, dépliant, sensibilisation des enfants.

Une rencontre publique a été organisée avec les représentants des différents acteurs locaux. Les agriculteurs en tirent les conclusions suivantes :

- ils doivent mieux vulgariser, montrer ce qu'ils font et pourquoi ;
- ils ont pu réunir tout le monde, cela constitue une force.

La volonté de poursuivre se traduit par des actions de communication : visites de fermes, articles et dossiers de presse. Les initiateurs du projet souhaitent constituer un lieu de concertation, afin, s'il est nécessaire, de réunir les acteurs pour trouver une solution à un problème particulier. Des questions se posent cependant sur la légitimité de ce groupe et sa capacité à s'élargir.

→ Les difficultés et les limites

L'animateur a rencontré les difficultés suivantes :

- › Une diminution du nombre de personnes participants aux formations, certaines étant intéressées par les apports théoriques et scientifiques mais moins par la communication orale et écrite.
- › Le temps nécessaire pour concrétiser des actions de communication : au regard des agriculteurs « c'est long... » (plus qu'aux yeux de l'animateur), mais le temps permet de s'approprier complètement les actions et cela est très positif car l'action de sensibilisation des enfants, par exemple, se poursuit en 2008 alors que le contrat de rivière ne la finance plus.
- › Certaines personnes sont restées sur leur position de départ sans entendre l'appel des agriculteurs.

Une interrogation : il existe des lieux où les agriculteurs peuvent faire entendre leurs voix et pourtant ils ont le sentiment de ne pas être entendus.



L'agriculture face à l'urbanisation de son espace : agriculteurs, collectivités et bouleversements fonciers

RÉSUMÉ

L'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisation (PLU) et de Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT) se traduit dans la région de La Rochelle par l'organisation de dispositifs de concertation aux modalités en partie définies par la législation. Les débats concernent, dans un contexte de périurbanisation, la place de l'agriculture dans un territoire marqué par une croissance démographique de la périphérie de La Rochelle. Différents projets font peser des pressions sur le foncier agricole : création d'infrastructures (tracés autoroutier, voies secondaires, voie ferrée), mise en place de ZAC, projets immobiliers résidentiels, etc.

→ Le contexte

SCOT et PLU sont des documents administratifs imposés par la loi aux collectivités territoriales, qui doivent les élaborer en concertation avec la population locale, notamment avec les agriculteurs qui sont largement concernés par l'utilisation du foncier et des ressources (notamment l'eau).

Le SCOT de la Rochelle a démarré en 2007 par un état des lieux, suivi par l'élaboration de scénarios. Il doit être achevé en 2010.

Le SCOT du Pays d'Aunis devait être terminé en 2008. L'élaboration des PLU communaux, qui doivent être cohérents avec le SCOT, était engagée au moment de la rédaction de cette fiche.

→ Les objectifs

Pour ceux qui en sont les promoteurs, l'objectif des SCOT et des PLU est de disposer de documents d'orientation permettant d'accompagner le développement urbain tout en préservant l'environnement et le paysage : l'équilibre à trouver entre ces deux orientations fait l'objet de tensions entre les élus. Quant à la concertation avec les acteurs du territoire, elle a pour but de parvenir à des orientations consensuelles. La réalité des discussions montre que les élus sous-estiment souvent la dimension économique de l'activité agricole, qu'ils assimilent à une activité de préservation de l'espace, et considèrent souvent les terres agricoles comme des réserves foncières.

Du côté des agriculteurs, les objectifs sont diversifiés. Certains voient dans l'urbanisation une opportunité à saisir. D'autres se mobilisent pour préserver leur activité et leurs successions éventuelles.

→ Les étapes

Lors de l'élaboration des SCOT, les organisations agricoles ont été sollicitées par les collectivités pour fournir de l'information et s'associer à la définition des grandes orientations. Cependant, les SCOT restent assez généraux et - aux yeux des agriculteurs au moins - les véritables enjeux se sont noués autour de l'élaboration des PLU, c'est-à-dire à l'échelle communale.

La concertation entre les municipalités et le monde agricole lors de l'élaboration des PLU varie fortement selon les communes du Pays d'Aunis. On peut distinguer au moins trois configurations :

1- Concertation en amont et lors de l'élaboration des PLU

C'est l'exemple d'une commune située au sud d'Aigrefeuille d'Aunis, où la concertation entre municipalité et monde agricole s'est mise en place tout au long du processus d'élaboration du PLU. L'explicitation par les agriculteurs de leurs difficultés et de leurs craintes conduit à la recherche de solutions. Plusieurs aménagements sont programmés (haies, chemins...) pour préserver les intérêts des agriculteurs et des résidents.

2- Réunions d'information suivies de réactions agricoles allant jusqu'à des propositions concrètes, plus ou moins prises en compte.

C'est le cas d'une commune située dans le canton d'Aigrefeuille d'Aunis, qui met en lumière les difficiles négociations entre la municipalité (qui a un projet d'urbanisation important) et le monde agricole (qui craint pour la survie de nombreuses entreprises). Présentées en réunion publique, les orientations de la municipalité ne conviennent pas aux agriculteurs qui le font savoir. Il leur est alors proposé une nouvelle réunion pour mieux comprendre leurs demandes, au cours de laquelle la mairie accède à certaines de leurs demandes.

3- Absence de concertation tout au long du processus.

Cette commune, au nord-ouest de Surgères en direction de Courçon, est le cadre d'un dialogue difficile entre la municipalité et le monde agricole. Pour l'élaboration du PLU, la mairie fait appel à un bureau d'étude qui ne contacte pas le monde agricole. La mairie limite la concertation à de l'information et ne prend pas en compte les remarques qui lui sont adressées. Il en résulte des tensions.

→ Comment le dialogue s'est engagé

Dans le cadre de l'élaboration des SCOT, le CRDA Aunis Marais Poitevin et la chambre d'agriculture ont été sollicités par le Pays d'Aunis afin de fournir à celui-ci des données chiffrées et les avis du monde agricole sur l'ensemble du projet. Pour ce qui est de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la démarche a été semblable.

→ Les partenaires

> Les agriculteurs

Directement concerné par l'élaboration des PLU et des SCOT, le monde agricole s'est largement mobilisé pour défendre son outil de production et les conditions d'exercice de son activité (difficultés grandissantes de circulation avec les matériels agricoles). D'autant que beaucoup s'estiment déjà soumis à des contraintes fortes (Natura 2000, mise aux normes d'installation d'élevage, etc.) et font l'objet de récriminations de la part de certains nouveaux résidents permanents et saisonniers de l'espace rural.

Cependant, certains agriculteurs sont favorable à l'urbanisation, soit pour trouver les moyens de se replier vers un espace où les contraintes de voisinage sont moins grandes, soit pour pouvoir investir hors de l'agriculture.

Le CRDA Aunis Marais Poitevin, appuyé par la chambre d'agriculture, représente les intérêts des agriculteurs.

> Les élus locaux

Les élus locaux sont les décideurs ultimes. Ceux de la CDA de La Rochelle ont l'habitude de travailler dans le cadre du schéma directeur d'aménagement territorial, où des règles communes s'imposent à tous. Ils ont à leurs côtés des services techniques spécialisés et des services juridiques qui leur apportent aides et conseils notamment en ce qui concerne la réalisation de leurs PLU, ces derniers devant être conformes avec le SCOT.

Les élus du Pays d'Aunis sont dans une autre configuration : services moins fournis, règles décisionnelles du Pays soumises aux jeux d'influence des grands élus... Au niveau des objectifs à poursuivre, les élus sont partagés : certains militent pour l'intégration du Pays d'Aunis et la Communauté d'agglomération de La Rochelle et pour un SCOT commun, d'autres cherchent à limiter les contraintes qu'imposerait le SCOT aux municipalités.

Au niveau des relations avec l'agriculture, certains maires ont l'habitude de discuter avec le monde agricole, soit parce qu'ils en sont eux-mêmes issus, soit parce qu'ils ont conscience de l'importance de l'activité de ce secteur tant sur le plan économique qu'environnemental. D'autres ont des difficultés pour engager un dialogue serein avec les agriculteurs de leur commune.

→ Les résultats

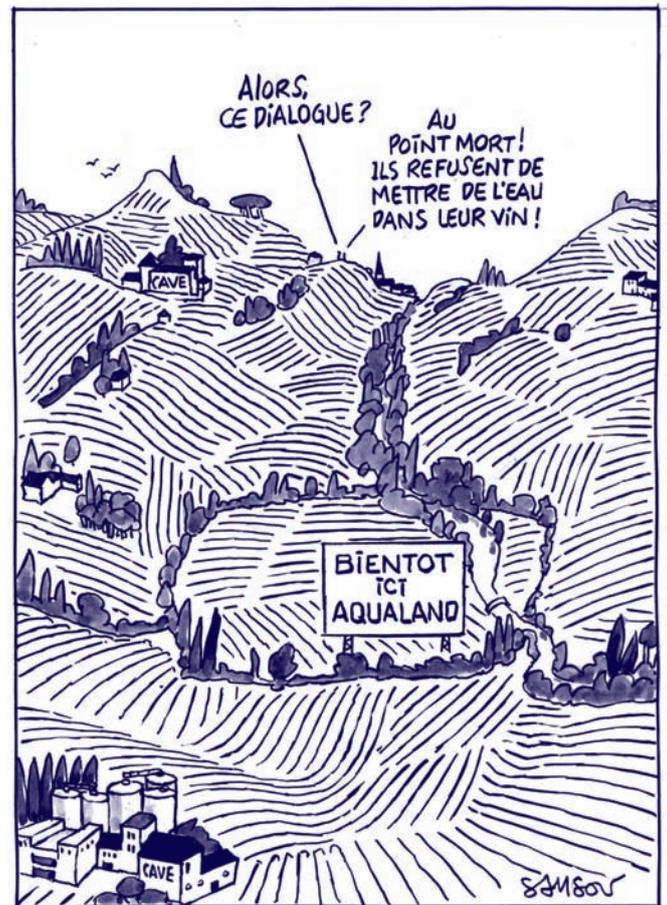
Le processus de concertation est encore en cours. Les résultats s'avèrent cependant déjà différents d'un endroit à l'autre, selon le degré de concertation entre le monde agricole et celui des élus : coopération dans certains cas, conflits dans d'autres.

→ Les facteurs de réussite

L'organisation collective des agriculteurs et l'appui de la chambre d'agriculture ont permis de stimuler la participation des agriculteurs à ces concertations et leur ont donné les moyens de construire des positions collectives, malgré les divisions internes à la profession au sujet de l'urbanisation.

→ Les difficultés et les limites

- > La faible expression des agriculteurs dans les conseils municipaux a constitué une limite. Dans certains endroits, des enjeux (comme l'irrigation) ont été « oubliés ». De façon plus générale, la faible implication des agriculteurs dans la vie locale constitue une limite.
- > Les élus locaux ne se sont pas toujours montrés à l'écoute du monde agricole, qu'ils connaissent parfois mal et avec lequel les relations ne sont pas toujours faciles. De la même façon, la méconnaissance du monde agricole envers les enjeux urbains et les dispositifs de gestion du territoire a constitué pour eux un réel handicap.
- > Les contradictions entre le souci de préserver l'agriculture et l'opportunité financière que peut représenter l'urbanisation ont placé certains agriculteurs dans des positions contradictoires que les élus ont parfois mis en évidence.
- > Le manque d'appui des habitants envers les agriculteurs a été regretté. Une meilleure connaissance aurait permis de nouer des alliances entre eux, les agriculteurs défendant parfois des positions face à un développement excessif de l'urbanisation qui rejoignent les préoccupations des habitants et des associations locales.



POUR EN SAVOIR PLUS

Communauté
d'Agglomération de La
Rochelle et Pays d'Aunis :
l'agriculture face à l'urbanisation
de son espace.
Monographie.
Luc Bossuet,
François Léger, Roland Guy.
Programme Dialog, 2007.

Dialogue entre acteurs locaux à l'occasion de la mise en place d'une association pour le maintien d'une agriculture paysanne

RÉSUMÉ

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des installations hors normes, l'association AVENIR a soutenu la création et la mise en place de la première AMAP de la Région Nord Pas-de-Calais.

→ Le contexte

Le territoire concerné est celui des Weppes (zone de périurbanisation au sud de Lille) et plus particulièrement la commune d'Hantay et, à la marge, la commune d'Illies.

Une AMAP est une association de consommateurs qui contractualise avec un producteur pour bénéficier de ses produits à des conditions définies de façon négociée. Ils sont attachés à des modes de production paysans, à la transparence et souhaitent établir avec l'agriculteur et entre eux des relations de confiance. Les partenaires recherchent une équité de la transaction (revenu décent pour le producteur, produits de qualité et prix raisonnables pour les consommateurs). Ce contrat passé entre un producteur et des consommateurs donne une sécurité (garantie de commercialisation, engagement sur au moins 6 mois) pour le producteur et améliore sa trésorerie (pré-financement de la récolte).

→ Les objectifs

Concernant l'AMAP d'Hantay, les objectifs sont de créer la première AMAP dans le Nord-Pas de Calais, de constituer autour du futur paysan un réseau qui facilitera l'accès à la terre pour créer son activité et d'initier un réseau de personnes porteur de la démarche AMAP dans le Nord-Pas de Calais

→ Les partenaires

L'association AVENIR impulse la démarche du projet et anime le processus de dialogue. Les « Amapiens », c'est-à-dire les futurs membres de l'AMAP, sont pour moitié résidents à Lille et pour moitié du territoire des Weppes. Les Lillois sont pour la plupart des militants engagés en faveur de l'agriculture paysanne ou de l'économie solidaire.

L'agriculteur, porteur du projet, est au cœur du processus de dialogue territorial.

Les élus locaux (le maire d'Illes et celui d'Hantay) ont été interpellés car l'agriculteur avait besoin de foncier. Le maire d'Illes a d'abord refusé puis a proposé un peu de terre. Le maire d'Hantay a soutenu le projet depuis le début.

Un réseau associatif de développement agricole et rural (Terre de Liens, Cedapas, Assemblée permanente de l'économie solidaire, etc.) fait partie du second cercle de soutien au projet. Sa démarche est militante et il a effectué principalement un travail de mise en relation.

Des techniciens et élus de Lille Métropole Communauté Urbaine (la commune d'Hantay appartient à la communauté urbaine) ont été peu impliqués dans la démarche. Certains élus souhaitent faire avancer les projets de consommation responsable.

Enfin, des militants ont participé à titre individuel à certains moments du processus de dialogue.

→ Comment le dialogue s'est engagé

L'AMAP Lille-Hantay se situe dans le prolongement d'une réflexion de l'association Avenir sur l'installation agricole sur de petites structures, qui a démarré en 1996. Des tentatives pour impliquer les élus locaux n'ont pas abouti. Lors d'un congrès sur le foncier, Avenir participe à un groupe de travail qui aboutit à la création de Terre de Liens et qui produit un guide sur l'achat collectif de terres. L'expérience des AMAP, dans le sud de la France, intéresse l'association.

A partir de 2005 apparaissent des opportunités. Un jeune agriculteur qui n'est pas d'origine agricole a un projet de maraîchage biologique et recherche des terres. Il prend contact avec le maire d'Hantay qui souhaite développer une agriculture locale respectueuse de l'environnement et les circuits courts. La Safer ne trouve pas de solution. Le maire d'Illes refuse d'apporter un appui au projet. Finalement, des terres sont trouvées à Hantay. A l'automne 2005, une habitante de Lille qui cherche une AMAP entre en contact avec l'agriculteur. Une première réunion est organisée et quelques personnes commencent à s'intéresser au projet. En 2006, l'agriculteur devient administrateur d'Avenir.

Avenir cherche à mobiliser des élus pour soutenir les installations hors norme. En 2006, un journal "spécial élus" est envoyé à tous les maires de la région avec une invitation à l'AG sur le thème des petites fermes. L'assemblée générale organisée avec le CEDAPAS a pour but de sensibiliser des élus locaux. Ces initiatives rencontrent peu de succès (à peine quelques élus touchés). Avenir estime que, pour avancer auprès des élus, il faut aussi avancer auprès des autres citoyens et faire connaître le projet. Pour faciliter l'installation de l'agriculteur et sécuriser sa commercialisation, il apparaît nécessaire de créer un réseau de soutien. L'appui d'Avenir à la création d'une antenne Terre de Liens régional vient renforcer le projet.

1. Le terrain, situé sur la commune d'Hantay, appartient à la communauté urbaine qui l'a acquis il y a plus de 25 ans pour en faire une zone artisanale qui n'a jamais vu le jour. Il est « squatté » par un agriculteur de la commune voisine (80 ha).

En 2007, au fil de réunions animées par Avenir, se constitue progressivement un réseau de futurs Amapiens, militants ou consommateurs intéressés par le projet, principalement mobilisés par les réseaux de l'économie solidaire. Une première réunion d'information et de sensibilisation sur les AMAP connaît un certain succès mais la mobilisation reste limitée. Une autre sera plus difficile (problème de légitimité). Mais la presse se fait l'écho du projet. Les AMAPiens d'Hantay et ceux de Lille se réunissent. En mai une association, l'AMAP des Weppes, est créée. Elle intervient auprès des élus et permet le déblocage administratif de la question foncière¹.

Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) soutient le projet au terme d'une réunion avec Avenir, l'agriculteur et la mairie d'Hantay.

Une enquête publique, visant uniquement à redonner un statut agricole aux terres, est engagée en avril et mai 2007. L'intervention du maire d'Hantay, de l'AMAP et d'Avenir, au cours de l'enquête publique, ainsi qu'auprès des techniciens et des élus de la LMCU, puis l'organisation d'une « marche de soutien » en octobre 2007, avec la Confédération Paysanne, alliés à une très bonne couverture par les journaux locaux, permettent d'obtenir la mise à disposition des terres au maraîcher par la LMCU début 2008. Entre temps, le maire d'Illies, agriculteur lui-même, met à disposition du maraîcher 1600 m² de terrain pour qu'il puisse démarrer une année de test en 2007 (avril à novembre).

→ Les résultats

L'AMAP est officiellement constituée en mai 2007. A ce moment, l'agriculteur a à sa disposition 2400 m² de terres sur Illies (mis à disposition par le maire, et grand jardin dont il disposait déjà) et il y avait 22 Amapiens.

En 2008, l'agriculteur travaille sur 1,2 hectare. Il aurait besoin de 3000 m² supplémentaires. Il livre 60 Amapiens. Une quarantaine de personnes sont sur une liste d'attente.

→ Les facteurs de réussite

L'expérience a pu être menée grâce à un élu qui facilite l'installation de l'agriculteur, qui est ferme dans sa position, un agriculteur qui est motivé et organisé, un réseau de solidarité autour de l'agriculteur, un travail important de sensibilisation, un respect du travail de l'agriculteur même par des personnes réticentes au départ.

→ Les difficultés et les limites

L'accès à la terre est une des plus grandes difficultés rencontrées dans cette expérience. Le dialogue avec les élus, les réticences de certaines personnes ont constitué d'autres difficultés surtout dans la phase d'élaboration de l'AMAP.

Il y avait des craintes par rapport aux réactions de l'agriculteur qui utilisait précédemment ces terres sans payer de loyer, avec lequel il n'y avait pas eu de dialogue (positions antagonistes au cours de l'enquête publique). Depuis le début d'année, il marque un respect inhabituel des limites de parcelle, des bornes, du chemin communal qu'il labourait auparavant... Il n'y a eu aucun incident, si ce n'est un épandage d'engrais qui a empiété sur les premiers mètres de la parcelle du maraîcher.

→ Les suites

Depuis la création de l'AMAP d'Hantay, 6 autres AMAP ont été créées sur le Nord-Pas de Calais et une dizaine sont en réflexion (plusieurs prêtes à démarrer cet automne ou au début 2009). Plusieurs élus ont contacté Avenir avec la volonté de créer une AMAP et d'installer un maraîcher sur leur commune. Plusieurs AMAP en cours de réflexion ont le projet de soutenir une installation (recherche de terres). Avenir et les Amapiens sont en cours de recherche de financement pour créer un poste à mi-temps sur l'accompagnement des AMAP en région (rôle actuellement assumé par Avenir et quelques bénévoles et producteurs des premières AMAP). A terme, il s'agira de créer une association régionale des AMAP. Une première rencontre des producteurs en AMAP ou en projet de contractualiser avec une AMAP a eu lieu le 5/11/08 (14 producteurs représentant 8 fermes existantes et une à créer).

POUR EN SAVOIR PLUS

Chantal Bessenay, GEANTS,
3 rue Camille Guérin -
59000 Lille.
cbessenay.geants@tele2.fr

→ Agriculteurs et naturalistes : du conflit à la concertation

RÉSUMÉ

Suite à la mise en place d'une zone Natura 2000 dans la petite région agricole de la Piège, dans le département de l'Aude, un conflit éclate entre les agriculteurs et une association de naturalistes. Grâce à l'action des responsables agricoles, à l'intervention des élus du territoire, aux capacités de négociation des naturalistes et à la médiation de conseillers de la chambre d'agriculture, un dialogue s'établit et un compromis est trouvé. Cependant, les relations restent difficiles avec l'administration. Cette expérience met en évidence le poids du contexte local - notamment la situation vécue par les agriculteurs - dans l'émergence d'un conflit et dans sa résolution.

→ Le contexte

En 2002, des membres de la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) de l'Aude identifient des espèces pour lesquelles l'Union européenne cherche à mettre en place des zones de protection dans le cadre de Natura 2000 et les signale à la DDAF qui la charge d'en définir le périmètre. Après une consultation, certes légale mais jugée insuffisante par les agriculteurs et les élus locaux, la création de la zone Natura 2000 est décidée. Les agriculteurs, qui s'étonnent de n'avoir pas été informés du projet, se mobilisent pour s'y opposer et créent une association dans ce but, avec les élus locaux et les chasseurs. Une réunion publique est organisée malgré une ambiance houleuse. Un compromis est adopté entre agriculteurs et naturalistes : renoncer à la zone Natura 2000 en échange de mesures de protection des oiseaux librement adoptées par les agriculteurs. Un comité de pilotage est mis en place pour veiller à leur élaboration et leur mise en œuvre. L'administration, cependant, refuse de revenir en arrière.

→ Les objectifs

L'objectif de la concertation proprement dite est de trouver une issue au conflit qui oppose les agriculteurs et les naturalistes. Ces derniers y ont intérêt car ils travaillent ailleurs dans le département avec d'autres agriculteurs et ne souhaitent pas compromettre ces relations, ni provoquer localement un sentiment de rejet de la population locale envers les oiseaux qu'ils veulent protéger. Pour les responsables agricoles, la concertation est le moyen de sortir d'une situation de blocage et de reprendre l'initiative dans un territoire sur lequel ils sont de plus en plus minoritaires. Pour les élus locaux, c'est l'occasion d'engager un dialogue sur l'avenir de l'agriculture et sur son inscription dans les enjeux locaux, notamment à partir des besoins exprimés par les habitants non agriculteurs en matière de gestion de l'espace et d'environnement.

→ Les étapes

- **29 juin 2005.** Suite au déclenchement du conflit, première réunion informelle sur le terrain entre responsables agricoles, techniciens de la chambre d'agriculture et naturalistes.
- **Été 2005.** Consultation des élus locaux sur la création de la ZPS.
- **12 décembre 2005.** Réunion publique à Belpech (environ 250 personnes).
- **9 mars 2006.** Réunion entre quelques responsables agricoles, élus locaux, naturalistes et chambre d'agriculture de l'Aude : mise en place des principes de la concertation et définition de la composition du comité de pilotage.
- **avril 2006.** Classement de la Zone de Protection Spéciale.
- **2006 et 2007.** Réunions du comité de pilotage et réunions techniques : élaboration d'un protocole de travail commun visant à identifier des exploitations pilotes dans lesquelles seront expérimentées des mesures de protection des oiseaux.

→ Comment le dialogue s'est engagé

La chargée de mission de la chambre d'agriculture de l'Aude, qui connaît bien les associations naturalistes, a joué un rôle central dans l'animation de la concertation. Ce dialogue a également été permis par les responsables professionnels agricoles qui ont préféré le dialogue à l'affrontement, et aux élus locaux qui ont su jouer un rôle de soutien des agriculteurs mais les ont également invités au compromis.

→ Les partenaires

- **Les naturalistes :** LPO de l'Aude.
- **Les agriculteurs :** Deux Groupements de Développement Agricole ont joué un rôle moteur dans la mobilisation des agriculteurs. Les organisations collectives agricoles de la Piège sont considérées dans le département comme particulièrement dynamiques : vivacité des GDA, forte participation des agriculteurs aux activités syndicales et coopératives, mobilisation active en faveur de mesures agrienvironnementales, etc. Les agriculteurs ont créé avec les élus et avec le soutien des chasseurs, l'association TERRE.
- **Les conseillers agricoles et les agents de développement :** La chambre d'agriculture de l'Aude a joué un rôle central dans l'animation de la concertation. Les conseillers agricoles, très présents et écoutés des agriculteurs ont constitué des relais d'information importants.
- **Les élus locaux :** Toutes tendances politiques confondues, ils se sont mobilisés aux côtés des agriculteurs dans leur opposition à Natura 2000. Certains ont joué un rôle actif permettant de dépasser une opposition binaire agriculteurs/écologistes.
- **Les administrations :** DIREN et DDAF ne disposaient pas de marge de négociation avec l'administration centrale et n'ont pas été incluses dans la concertation.
- **Les résidents :** Les simples résidents et les associations locales sont les grands absents de la concertation.

→ Les résultats

La concertation a permis l'apaisement d'un conflit qui aurait pu se traduire - selon l'expression d'un agriculteur - par « des actes idiots ». Elle a également permis d'établir une relation de travail entre des agriculteurs de la Piège et les naturalistes. Elle a fortement resserré les liens entre agriculteurs et élus locaux.

Elle a permis aux responsables agricoles de conforter une certaine légitimité dans le monde agricole local en montrant qu'ils étaient capables de reprendre la main et d'imposer, pour le moment au moins, leurs conditions à une évolution des dispositifs réglementaires dans la région.

En revanche, elle n'a pas encore permis de restaurer une relation de travail satisfaisante avec les administrations locales, discréditées lors du conflit, ni d'assurer une participation large de la population locale.

→ Les facteurs de réussite

› **La capacité à dépasser le conflit.** La capacité des responsables agricoles et des élus locaux à dépasser le conflit pour s'engager dans la voie du dialogue est assez remarquable dans l'expérience de la Piège. Quelle est la part de la culture du dialogue dont se réclament les acteurs locaux ? Quelle est la part du calcul stratégique ? Qu'est-ce qui est dû à une influence de l'environnement départemental, par exemple l'antériorité de la relation entre naturalistes et agriculteurs dans d'autres parties du département ?

› **Dynamisme et cohésion du monde agricole.** La Piège se distingue d'autres régions du département par le dynamisme de ses organisations collectives, notamment les GDA qui regroupent une fraction significative du monde agricole. La forte assistance aux réunions, l'efficacité des relais que constituent les élus agricoles et les conseillers de la chambre d'agriculture, le sentiment identitaire local : tous ces éléments ont largement contribué à une transmission d'information et à une mobilisation efficace de l'ensemble des agriculteurs.

→ Les difficultés et les limites

› **L'élargissement de la scène de concertation.** Les associations non agricoles ou les organisations collectives de la Piège n'ont pas été conviées à la concertation. C'est par exemple le cas des pêcheurs, des résidents organisés, des associations à sensibilité environnementale, des randonneurs, etc. Si l'existence de la zone Natura 2000 est confirmée et si le Docob se met effectivement en place, ces organisations pourront participer à son élaboration. Comment élargir progressivement la scène de dialogue pour les y inclure ? Comment éviter un clivage entre un « groupe central » qui dispose déjà d'une certaine antériorité (connaissances interpersonnelles, confiance, modes de travail, culture progressivement construite de la relation...) et de nouveaux venus dans la concertation ?

› **Les relations avec l'administration.** Le dialogue entre les acteurs du territoire et l'administration départementale et régionale n'a pas été formellement restauré, même si des contacts interpersonnels sont préservés. Cela constitue un point délicat, car les administrations reprendront nécessairement leur place dans le jeu local si le Docob est un jour engagé.

→ Les suites

Que ce soit dans le cadre de Natura 2000 ou en dehors de celui-ci, les acteurs de la Piège ont préféré la voie du dialogue à celle de l'obéissance aux injonctions extérieures. La façon dont ils sauront concrétiser, par des changements de pratiques et des propositions suffisamment ambitieuses, la concertation engagée, contribuera grandement à la crédibilité de leur démarche. Si, en revanche, ces résultats ne sont pas acquis d'ici à 2010, la mise en place éventuelle d'une nouvelle concertation sera probablement plus difficile.

POUR EN SAVOIR PLUS

Agriculteurs et naturalistes de la Piège. Une expérience de concertation environnementale à propos de Natura 2000. Pierre-Yves Guiheneuf et Robert Douillet, GEYSER. Etude de cas Dialog, septembre 2007.

March'équitable : création d'une association de producteurs et de consommateurs

RÉSUMÉ

L'expérience consiste en la formation au dialogue territorial des membres d'un groupe CIVAM, orientée vers la concertation avec les acteurs du territoire pour développer leur projet d'association de producteurs et de consommateurs, améliorer la visibilité du CIVAM sur leur territoire et promouvoir l'agriculture durable.

→ Le contexte

Les producteurs fermiers du CIVAM à l'initiative du projet manifestaient la volonté de :

- › Développer la vente locale de leurs produits
- › Sécuriser l'économie des exploitations par un autre débouché commercial
- › Privilégier la vente directe par rapport au circuit conventionnel
- › Limiter la charge de travail liée à la commercialisation sur les marchés
- › Promouvoir un certain type d'agriculture
- › Proposer à leurs clients une gamme de produits plus étendue que ce que permet leur production propre

La formation au dialogue territorial est une proposition de l'AFIPaR. De leur côté, les CIVAM de Montmorillon et Châtellerauld ont embauché une animatrice pour mener des activités de développement, pérennisation, amélioration de la lisibilité des activités du CIVAM sur le Montmorillonais.

→ Les objectifs

Les objectifs de March'équitable étaient de développer la vente directe afin de favoriser une agriculture au bénéfice des consommateurs (qualité des produits, prix, découverte de nouvelles habitudes de consommation), des agriculteurs (un métier revalorisé en échappant au cercle produits de masse, prix des produits en baisse compensé par des volumes produits de plus en plus importants), du lien entre consommateurs et producteurs (information et garantie sur le mode de production, prix équitable...) et de l'ensemble de la société par les effets induits (réduction des transports, activité de production et de transformation sur le territoire...).

L'objectif de la formation était de doter le CIVAM de compétences pour communiquer sur son projet et y associer des consommateurs.

→ Les étapes

- > L'expérience démarre au printemps 2006 par la mobilisation d'un petit groupe de consommateurs et la définition du fonctionnement du groupe : règles de fonctionnement, partage des tâches et des responsabilités, recherche d'un local.
- > **Octobre 2006 à avril 2007** : 6 visites d'exploitation, avec pique nique ou dégustation des produits
- > **Juillet 2007** : Parution d'un livret de présentation des produits, des producteurs et de la démarche
- > **2007** démarrage de la formation : identification des partenariats et des positions de chaque partenaire par rapport au projet ; définition du message à communiquer aux partenaires ; exercice à l'expression de ses besoins et de sa demande, à l'écoute de l'interlocuteur et à la négociation des intérêts des différentes parties en présence.

→ Comment le dialogue s'est engagé

La démarche a été marquée par des temps d'échanges et concertation entre producteurs et consommateurs, associés à des moments conviviaux : découverte des fermes, dégustations de produits.

La formation a été centrée sur la communication et la négociation en amont des prises de contact du groupe avec les élus et les institutions du territoire.

L'animatrice de la démarche n'était pas présente sur le territoire mais s'y rendait ponctuellement. Elle a négocié avec les membres du March'équitable le déroulement des réunions en veillant à permettre la prise de parole des consommateurs. L'animatrice a aussi assuré la concertation entre les membres du groupe et ses partenaires potentiels (exemple : recherche de maraîchers suite à la demande des consommateurs pour des légumes).

La définition des besoins de formation, la conception et l'animation des séquences de formation, la recherche d'intervenants ont été suivis par les séances de formation proprement dites. Chacune était composée de trois temps : apports théoriques, travail individuel à partir de l'expérience de chacun pour mise en pratique, travail en groupe sur le projet commun « March'équitable ».

Les promoteurs du projet sont les producteurs et quelques consommateurs associés très tôt à la démarche, qui ont assuré la mobilisation d'autres consommateurs. Les consommateurs militants (réseau ATTAC, collectif OGM) initialement associés ont assuré la mobilisation initiale mais se sont éloignés assez vite, mobilisés par d'autres actions.

La présentation à l'ensemble du CIVAM du projet Dialog' et du projet de formation s'est avérée plutôt démobilisatrice : cette problématique ne concernait qu'un petit nombre de personnes, les « responsables » du CIVAM. Elle a manqué dans sa présentation de concret pour les agriculteurs et a pâti des cadres imposés par le projet Dialog'. Elle a débouché sur des contacts avec le député de la circonscription et une administratrice du Conseil Général, anciennement présente sur le lycée agricole.

→ Les partenaires

Les initiateurs du projet sont les producteurs du CIVAM de Montmorillon.

Les acteurs associés à l'action : le lycée agricole de Montmorillon, qui prête le local puis l'équipe à la demande du groupe.

Le groupe a repéré d'autres partenaires (élus, presse régionale...), associés ponctuellement. Le partenariat est en cours de construction. Des partenaires plus lointains sont identifiés mais les actions en leur direction n'ont pas encore été mises en œuvre (en 2008).

Un partenaire financier : le Conseil Régional dans le cadre du développement des circuits courts en Poitou-Charentes pour l'animation et les moyens de communication (plaquette)

D'avril 2006 à septembre 2007, animation par l'AFIPAR, relayée par l'animatrice du CIVAM embauchée à l'automne 2007. Formation par l'AFIPaR, dans le cadre du projet Dialog' durant l'automne-hiver 2007-2008.

Une personne-relais : une consommatrice proche d'un des producteurs, moteur du CIVAM et du sous-groupe de producteurs fermiers.

Le Conseil Général est pressenti pour soutenir le projet mais cela reste à confirmer.

→ Les résultats

Pour les agriculteurs à titre individuel, March'équitable est un marché plus ou moins satisfaisant : porteur pour 2 d'entre eux, décevants pour 2 producteurs, à développer pour 3 autres encore.

C'est une action phare du CIVAM qui assoit sa légitimité vis à vis du territoire : il rencontre en 2008 l'initiative du Conseil Général de développer dans les cantines la consommation de produits locaux.

Pour les consommateurs, c'est la création d'un lieu de distribution bimensuelle de produits locaux et des occasions de rencontres avec des producteurs. C'est aussi la constitution d'un groupe de consommateurs réguliers, animé par un noyau à étoffer.

Pour le territoire : March'équitable constitue une expérience relayée par la presse. Elle participe à son animation et concerne un petit nombre de consommateurs.

→ Les facteurs de réussite

La motivation d'un groupe d'agriculteurs désireux de développer leur ancrage commercial sur leur zone de production.

Le dynamisme et la disponibilité d'une personne (consommatrice) pour le lien entre producteurs et consommateurs. Ce lien est assuré par son engagement associatif, la participation de son mari au Conseil de Développement, et les liens amicaux de longue date entre sa famille et celle du président (et fondateur) du CIVAM.

→ Les difficultés et les limites

La mobilisation des consommateurs est restée modeste, 4 à 5 personnes assurent le fonctionnement de l'association. Marché équitable peine à élargir sa base de consommateurs et à les fidéliser au delà d'un achat occasionnel.

L'implication des producteurs est inégale et l'intérêt de la formule est peut-être à remettre en cause pour certains d'entre eux. Enfin, il y a des calages à faire dans l'organisation : horaires de présence des producteurs, choix entre livraison sur commande ou panier.

Le CIVAM est en attente de reconnaissance et de soutien de ses actions par les élus du territoire. Les membres du CIVAM butent sur la position dominante de la profession agricole représentée par la chambre d'agriculture, la FDSEA et les autres OPA : les élus du territoire, lorsqu'il s'agit de projets agricoles, s'adressent aux représentants élus de la profession agricole, fédérée autour du syndicat majoritaire. Un tout petit nombre de membres du CIVAM participe toutefois à la défense de ses intérêts en lien direct avec les élus. Du fait du nombre et de la légitimité faible cette base est extrêmement fragile.

→ Les suites

Les intérêts différents des producteurs amènent le groupe à prendre d'autres voies (restauration collective, développement de l'expérience sur Poitiers), sans avoir assis la démarche localement. Cela représente à la fois un risque et une opportunité pour le dynamisme du groupe : diversification des liens, des acteurs rencontrés, des besoins des producteurs satisfaits par des actions de nature différente.

Plusieurs activités sont nées à la suite du projet :

- Restauration collective à l'école de Moulismes : une rencontre avec des parents d'élèves, des élus et personnels est prévue pour organiser un repas avec des produits locaux.
- Etude de la faisabilité de créer une dynamique collective autour d'un buffet paysan : un traiteur, en création d'activité proposerait des repas élaborés à partir des produits du groupe.
- Mise en place de 2 événements à destination du grand public pour développer le réseau de Marché équitable auprès des habitants du territoire.

Pour cette phase de développement, l'animatrice doit :

- Structurer les demandes des producteurs parmi les très nombreuses idées émises à l'occasion des rencontres entre producteurs, et entre producteurs et consommateurs
- Permettre au groupe de passer de l'expression de besoins individuels à un plan d'action collectif
- Trouver des partenaires locaux
- Lever les obstacles politiques

POUR EN SAVOIR PLUS

Laurence Rouher, AFIPAR,
12 bis rue Saint Pierre,
79 500 Melle.
laurence-afipar@orange.fr.
Béatrice Martin, Animatrice
CIVAM 86.
civam86@orange.fr

Livret Marché équitable
disponible auprès de
Béatrice Martin, CIVAM 86
Se former pour renforcer
ses partenariats. Frédérique
Rose, Travaux et
Innovations n° 147, p 36-39.

Mise en place d'une concertation pour engager la plantation de haies à l'échelle communale

RÉSUMÉ

A la demande d'une commune de la région de Cognac, l'association Prom'Haies a organisé un processus de dialogue entre agriculteurs, chasseurs et habitants en vue de planter des haies et préserver la trame bocagère.

→ Le contexte

L'association Prom'Haies a accompagné le Conseil Municipal d'une commune située dans le cognaçais, territoire viticole, dans la réalisation d'une étude permettant de localiser les sites sur lesquels il serait nécessaire d'effectuer des plantations de haies afin de préserver la qualité et l'écoulement de l'eau, créer des corridors écologiques, améliorer le paysage... La collectivité ne possède pas la maîtrise du foncier, les plantations ne peuvent s'effectuer que sur terrain privé, et en particulier sur les terres agricoles. Il existe peu de dialogue entre le Conseil municipal et les agriculteurs.

→ Les enjeux et les problèmes

Les enjeux sont de trois ordres :

- > environnementaux (eau, biodiversité)
- > relationnels (instaurer de bonnes relations entre la nouvelle équipe municipale et les agriculteurs)
- > politiques (répondre aux attentes des habitants en matière de cadre de vie)

Les questions initiales étaient les suivantes :

- > comment inciter les agriculteurs à réaliser des plantations de haies ? Quelle méthode utiliser (réunion, visites individuelles...) ?
- > comment associer la population (habitants, associations..) à la démarche ?

Dans ce territoire viticole peu enclin à la plantation de haies et d'arbres, il est apparu nécessaire d'analyser la situation : les enjeux, les parties en présence et leurs objectifs...

→ Les objectifs

Les objectifs opérationnels formulés par la commune étaient de planter 500 m de haie et 20 arbres isolés sur le territoire agricole (hors projets communaux) durant les hivers 2008/2009 et 2009/2010, de façon à ce que ces plantations soient compatibles avec les activités agricoles.

Les objectifs formulés par Prom'Haies étaient de négocier les conditions de mise en œuvre des plantations (conventions, fournitures...) entre les agriculteurs et la commune. Ces objectifs sont issus du diagnostic réalisé par Prom'Haies qui souhaitait, pour favoriser un cadre de vie de qualité, améliorer la fonctionnalité du maillage des haies, réintroduire des haies et des arbres isolés en milieu ouvert, conserver des arbres existants et insérer le bâti dans le paysage.

Les objectifs de l'association en terme de dialogue étaient les suivants :

- > instaurer un dialogue entre élus, habitants et agriculteurs ; il s'agit pour Prom'Haies d'enrichir les points de vue de chacun et des agriculteurs en particulier sur les attentes des habitants qui concernent la plantation et l'entretien des haies.
- > aider les parties en présence à formuler leurs objectifs pour qu'ils soient clairs pour chacun des participants à l'opération.

→ Les partenaires

Le commanditaire est la commune, le maître d'œuvre est l'association Prom'Haies. Les premiers partenaires sont les associations (chasse...), les partenaires pressentis à associer étant les habitants et les agriculteurs.

→ Les étapes

Ce qui a été réalisé (jusqu'en juin 2008) :

- > 2007. Réalisation d'une étude par Prom'haies visant à localiser les sites à planter
- > restitution publique : 30 participants pour 600 habitants, très peu d'agriculteurs présents, essentiellement des habitants et des élus.
- > plantation collective d'une haie, 15 participants, dont le Préfet et des élus des alentours : mais très peu d'agriculteurs.

Ce qui reste à faire :

- > réunion de lancement de la mise en œuvre des plantations prévue pour sept. 2008 : comment on va s'y prendre, les objectifs, le planning, les possibilités d'aide... Doit-on inviter les associations (chasseurs) et les habitants ?
- > hiver 2008/2009. Entretiens individuels avec des agriculteurs et visites sur leurs exploitations afin de voir sur le terrain la configuration de l'exploitation, ce qui est faisable ou non et pourquoi : leur permettre de modifier l'expertise produite par Prom'Haies en y intégrant leurs contraintes ; rencontre entre agriculteurs puis réunions publiques.

Présentation des dossiers de demande de subvention au Conseil Général

→ Comment le dialogue s'est engagé

Initiation du dialogue :

- > présentation des enjeux et des méthodes proposées par Prom'Haies pour développer la plantation, l'entretien des haies et des arbres sur la communes auprès des élus en amont.
- > réunion de lancement, sur invitation de Prom'Haies.

Mobilisation des agriculteurs :

- > visites individuelles sur exploitations.

Une méthodologie appropriée pour initier le dialogue a été proposée au maître d'ouvrage.

Exemple : entretiens individuels puis réunions associant les agriculteurs à l'ensemble des habitants.

→ Les résultats

La population concernée est composée des agriculteurs, mais aussi des élus et des habitants. Environ 25 agriculteurs ont été contactés, une dizaine d'élus ont participé, le nombre d'habitants touchés est inconnu. Des chasseurs ont participé aux plantations proprement dites. Les rencontres ont réuni des personnes convaincues de l'intérêt des haies. De ce fait, elles n'ont pas permis la confrontation entre des points de vue différents.

→ Les difficultés et les limites

Pour l'animateur, les difficultés ont été les suivantes :

- > définir la méthodologie : à quel moment associer quels acteurs et par quel(s) moyen(s)
- > faire comprendre et admettre la neutralité de l'association Prom'Haies, qui n'est pas le commanditaire de l'action.

Mise en place d'une politique de Développement Durable en Dombes

RÉSUMÉ

Suite à des débats houleux suscités par la mise en place d'une zone Natura 2000, deux initiatives de concertation locale se sont mises en place parallèlement dans les Dombes. D'une part, un groupe de réflexion associant politiques et acteurs de la société civile à l'initiative du Conseil général, d'autre part un groupe d'agriculteurs et un groupe de techniciens mis en place dans le cadre du projet Dialog

→ Le contexte

Dans le cadre d'une procédure Natura 2000 engagée en 2001, plusieurs cycles de consultations ont été réalisés jusqu'en fin 2002. Le Document d'objectifs a ensuite été validé par le comité de pilotage, mais aucun opérateur local ne s'est dégagé pour le mettre en œuvre. Depuis lors, l'administration porte a minima le dossier et les quelques actions qui sont conduites dans ce cadre en 2007 ont de la difficulté à trouver une animation cohérente (certaines mesures agrienvironnementales sont conduites par la chambre d'agriculture de l'Ain et d'autres par les Syndicats de Rivière Veyle et Chalaronne).

Par ailleurs, plusieurs débats ont fait surgir fin 2007 un débat tendu autour de la création d'un Parc naturel régional en Dombes. Suite à ces interrogations, le Conseil général de l'Ain a constitué un groupe d'acteurs locaux pour travailler sur ce sujet.

Conclusion : le contexte s'est apaisé, mais il reste très tendu. Les tollés provoqués par la mise en place de Natura 2000 ont conduit à rendre la concertation plus complexe. Il semble donc y avoir un problème de gouvernance dans la mise en place de programme de développement durable en Dombes.

→ Les enjeux et les problèmes

Les enjeux sont nombreux. Les suivants ont été évoqués par les acteurs locaux.

- Maintien de la biodiversité liée à la présence d'étangs et aux espaces de nidification attenants
- Restauration de la qualité de l'eau sur les bassins versants de la Veyle et la Chalaronne
- Maintien de l'activité agricole et piscicole en Dombes

Les difficultés résident dans le manque d'acteur central et légitime pour mettre en place une politique de développement durable en Dombes (il y a trop d'acteurs territoriaux). Cette absence d'acteur central entraîne des problèmes de coordination des actions agricoles et environnementales menées sur le terrain, ainsi que d'importants problèmes de gouvernance. On peut considérer également qu'il existe des problèmes de compréhension et d'écoute de la part des acteurs du territoire ainsi qu'une peur du changement.

→ Les objectifs

Un « Groupe de réflexion Dombes » réuni par le conseil général de l'Ain s'est donné pour objectif d'évaluer la pertinence de la création d'un outil coordonnant les actions de développement local et environnemental en Dombes. Le groupe Dialog composé d'agriculteurs et de conseillers et animé par la chambre d'agriculture de l'Ain a souhaité, quant à lui, favoriser la compréhension de la situation par les agriculteurs en leur représentant le contexte environnemental et le rôle de chaque acteur local. L'objectif était également d'améliorer l'interconnaissance des techniciens territoriaux intervenant sur la zone.

→ Les partenaires

Le premier groupe, piloté par le conseil général, réunit conseillers généraux, régionaux, élus locaux, pisciculteurs et propriétaires, consulaires, associations locales, représentants de chasseurs, Office national de la chasse et de la faune sauvage, France Nature Environnement, forestiers, représentants du tourisme, syndicats agricoles, etc.

Le groupe Dialog, piloté par la chambre d'agriculture, réunit :

- pour le groupe d'agriculteurs (axe 2 du programme Dialog) : FDCUMA, syndicats agricoles locaux, pisciculteurs, point de vente collectif local, entreprises de collecte, association de drainage, association de marque collective, etc.

- pour les techniciens et conseillers (axe 3) : Contrats de Développement Rhône Alpes, Conseils Locaux de Développement, Syndicats de Rivière Veyle et Chalaronne, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Fédération de la Chasse, etc.

Au total, une trentaine de personnes sont concernées.

→ Les étapes

Depuis fin 2006, le groupe Dialog s'est réuni quatre fois, au travers de réunions professionnelles agricoles et de rencontres *ad hoc*. Les réunions entre agriculteurs réunissent des représentants agricoles de tous types, l'objectif étant de faire le point sur leur rôle dans le territoire quant aux enjeux actuels. La mobilisation s'est avérée aléatoire, mais les échanges riches, constructifs, avec un débat sur le fond. Cette action n'est pas terminée et se poursuit actuellement (2008). Les participants aux rencontres entre animateurs ou conseillers avaient pour but de partager les points de vue sur la situation et d'échanger sur des méthodes pour mieux coordonner leurs organismes. La mobilisation s'est montrée difficile, mais les échanges très riches. Dans les deux cas, le rôle de l'animateur des groupes Dialog consistait à guider la démarche pour arriver à un diagnostic partagé dans chacun des groupes.

Le groupe piloté par le Conseil général rassemblait une trentaine de responsables politiques et d'acteurs de la société civile. La mobilisation a été très forte (tiendra-t-elle dans le temps ?). Pour le Conseil général, il s'agissait de lancer politiquement une démarche de réflexion et de susciter des réflexions au sein de la société civile pour arriver à une prise de conscience par chacun des organismes d'une nécessité de coordination.

→ Les suites

Pour l'axe 2, l'action de sensibilisation des agriculteurs se poursuit. Pour l'axe 3, il s'agit de poursuivre la coordination entre les techniciens territoriaux et d'optimiser les relations entre organismes intervenants sur l'environnement et le développement local en Dombes. Les acteurs mobilisés par la démarche Dialog' sont tous concernés par la démarche du Conseil général. Les échanges qu'ils réalisent dans chacune des deux démarches se complètent mutuellement. On arrive petit à petit à une vue globale partagée par l'ensemble des acteurs locaux.

Contrat patrimoine naturel : une démarche collective locale impulsée par le Conseil régional

RÉSUMÉ

A la demande du Conseil régional, des acteurs locaux ont été mobilisés dans la région du Boischaut Sud afin de définir collectivement des mesures de protection du patrimoine naturel.

→ Le contexte

A l'occasion de la mise en place du volet territorial de sa « Politique de valorisation du patrimoine naturel de la région Centre », le conseil régional a souhaité tester une démarche de concertation sur l'entité naturelle du Boischaut Sud (sud de l'Indre et du Cher).

L'association Indre Nature a été retenue pour animer la démarche, visant à aboutir à des propositions d'actions dans les domaines de la connaissance, protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel.

→ Les objectifs

L'objectif de la démarche est d'élaborer un programme d'actions afin d'assurer la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel du Boischaut Sud, en vue de contribuer à l'élaboration de la politique régionale de valorisation du patrimoine naturel.

Cet objectif a été formulé par le conseil régional dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine naturel de la région Centre (Conférence Régionale de l'Environnement et du Développement Durable - CREDD).

L'objectif est donc d'élaborer un programme d'actions en concertation avec les acteurs locaux.

→ Les partenaires

Un comité de pilotage associant l'ensemble des acteurs de cette région a été constitué. Les partenaires associés sont les collectivités (Conseils Généraux, Pays, Communautés de Communes), les Services de l'Etat (DDAF, DDE, DIREN, ...), les associations environnementalistes, de protection du paysage ou du patrimoine, les Chambres d'agriculture, des représentants de la profession agricole...
C'est le conseil régional qui a défini initialement la liste des participants, puis celle-ci s'est élargie au fur et à mesure des rencontres.

→ Les étapes

- 1- Premier travail bibliographique réalisé par l'association Indre nature
- 2- Rencontre des acteurs et état des lieux des actions menées
- 3- Mise en place d'un comité de pilotage
- 4- Définition par le comité de pilotage des enjeux et objectifs pour le patrimoine naturel du Boischaud Sud
- 5- Proposition d'actions de connaissance, protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel
- 6- Validation des propositions

→ Comment le dialogue s'est engagé

Deux espaces de concertation ont été mis en place :
-le comité de pilotage
-des groupes de travail thématiques

Un animateur a proposé la démarche de travail et contribué à la formulation des enjeux et des objectifs, à partir des intentions émises par le Conseil Régional. Les actions, quant à elles, sont le fruit du travail collectif de groupe auquel l'animateur a également contribué...
Les participants ont été mobilisés par l'animateur au moyen de courriers d'invitation, d'entretiens téléphoniques et de rencontres individuelles.
L'animateur rencontré quelques difficultés dans la conduite de l'action : des difficultés liées à la faiblesse des porteurs de projets et au manque de moyens nécessaires pour mettre en œuvre les actions prioritaires, d'autres pour réunir autant d'acteurs le même jour (chacun étant très pris par ses propres programmes d'actions...).

→ Les résultats

15 à 20 structures ont été mobilisées par la démarche, ce qui représente une quarantaine de participants.
Les débats ont porté sur l'environnement, le patrimoine naturel, l'agriculture, le bocage, les zones humides...
Les échanges se sont révélés très intéressants, bien que parfois « attentistes » ou dispersés...

→ Les suites

Quelques actions ont été mises en œuvre, mais pas l'intégralité de celles qui ont été proposées...

Dans le cadre du SAGE, favoriser une gestion collective de l'irrigation.

RÉSUMÉ

Dans le cadre d'un SAGE, des réunions de concertation ont été organisées avec des agriculteurs irrigants afin de mettre en place des mesures de gestion volumétrique de l'irrigation.

→ Le contexte

Le bassin versant de l'Yèvre et de l'Auron, qui couvre l'essentiel du département du Cher et quelques communes de l'Allier, fait l'objet d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) piloté par le Conseil Général du Cher. Son but est de définir des mesures de préservation des ressources hydriques à l'issue d'une concertation entre acteurs locaux : collectivités territoriales, services de l'état, usagers.

Dans le département du Cher, les agriculteurs irrigants étaient habitués à travailler individuellement et ont eu la possibilité de développer l'irrigation sur leur exploitation. Aujourd'hui, ils sont soumis à une augmentation des contraintes réglementaires et des exigences sociétales en matière d'environnement. Des conflits portant sur l'usage de l'eau sont apparus.

Bien que des projets collectifs visant à gérer les volumes d'eau utilisés pour l'irrigation soient évoqués, ils restent difficiles à mettre en œuvre faute de porteurs de projets.

→ Les enjeux et les problèmes

Divers problèmes sont apparus lors du travail de concertation engagé dans le cadre du SAGE :

- Développer les relations entre les acteurs de la gestion de l'eau.
- Faire adhérer les irrigants à la démarche.
- Préserver l'économie de l'exploitation agricole, explorer la faisabilité des retenues de substitution.
- S'adapter aux évolutions réglementaires, définir un système de gestion volumétrique de l'irrigation adapté.

En bref, il s'agit de concilier gestion de la ressource en eau et économie de l'exploitation agricole.

→ Les partenaires

Le Conseil général, pilote du SAGE, a décidé de travailler en partenariat avec la chambre d'agriculture du Cher. La Commission locale de l'eau est l'instance de concertation principale du SAGE. Elle est composée de 20 élus (maires) et de 22 représentants de la société dont la moitié est issu de l'administration (DDEA, DIREN, Agence de l'Eau, etc.) et l'autre de la société civile (associations de protection de la nature, fédération de pêche, syndicats d'agriculteurs irrigants, etc.).

→ Les étapes

- > 2004-2005. Etude préalable commandée par le SAGE pour connaître le contexte hydrogéologique et comprendre le fonctionnement de la ressource en eau.
- > 2005. Sensibilisation des irrigants à la problématique pour favoriser leur adhésion.
- > 2006. Travail en concertation au sein de la commission « gestion quantitative » du SAGE afin de connaître l'influence des pompages pour l'irrigation sur le débit des rivières du bassin et déterminer le volume utilisable pour les différents usages.
- > 2006. Concertation en commission thématique pour définir un système de gestion expérimental.
- > 2007. Expérimentation d'un système de gestion élaboré dans deux sous bassins retenus.
- > Depuis 2005. Travail sur un projet de retenue de substitution à Rians.

→ Comment le dialogue s'est engagé

Exemple des réunions d'irrigants (2005). L'animation a commencé par des réunions générales d'information par sous-bassin. Il s'agissait de réunions en petits groupes de réflexion par secteur. Les irrigants ont été invités individuellement par courrier et par relance téléphonique. Les représentants professionnels agricoles ont été sollicités pour la constitution des petits groupes de réflexion.

La participation des non-agriculteurs s'est effectuée au sein des travaux préalables engagés en sous-groupes ouverts à tous, afin d'alimenter notamment les réflexions de la CLE (Commission Locale de l'Eau).

L'animateur de la chambre d'agriculture a joué un rôle de facilitateur, les irrigants étant invités à faire des remarques et suggestions. Il a également été rapporteur auprès des autres acteurs de la CLE.

→ Les résultats

Environ 160 agriculteurs ont participé aux réunions d'irrigants qui se sont tenues en 2005. Malgré les contraintes liées à la gestion de l'eau sur l'exploitation (techniques et/ou réglementaires) le dialogue a débouché sur une meilleure compréhension et prise de conscience des agriculteurs de la nécessité d'assurer une gestion globale de la ressource en eau.

A l'issue de ce travail, une nouvelle réglementation a été mise en place : un arrêté préfectoral limite le volume d'eau utilisable par exploitation dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion volumétrique. Le SAGE a également permis une réflexion et une étude de faisabilité pour un projet de retenue des eaux usées épurées provenant de station d'épuration et d'une laiterie afin de sécuriser l'approvisionnement en eau et de limiter les risques d'interdiction de prélèvement à l'échelle du bassin.

→ Les suites

Un accompagnement des irrigants qui expérimentent la gestion volumétrique sera assuré par la chambre d'agriculture.

→ Les difficultés et les limites

Les « croyances » des agriculteurs, et notamment les idées reçues sur les relations entre les nappes et les rivières, ou sur les besoins en eau de la plante (culture du maïs) ont constitué une difficulté pour l'animateur, ainsi que le manque de lisibilité à long terme pour les irrigants notamment vis à vis de la réglementation. Autre point délicat : le questionnement et l'évolution des pratiques d'irrigation induits par la gestion volumétrique, qui se sont traduits par la diminution des apports d'eau sur les cultures, sans impacter le potentiel de production.

→ Prévention des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires

RÉSUMÉ

Suite à l'observation de taux de nitrates importants dans les eaux de l'Aubois, la chambre d'agriculture a entrepris de mobiliser les acteurs du territoire pour réfléchir ensemble à des mesures de prévention des pollutions, première étape vers la mise en place d'actions concertées du territoire.

→ Le contexte

Des taux de nitrates supérieurs à la norme (50 mg/litre) ont été enregistrés à plusieurs reprises dans les eaux de l'Aubois. Dans ce contexte, le comité de suivi de la Directive Nitrates a proposé en 2002 de classer le bassin versant de l'Aubois en zone vulnérable. Les agriculteurs de ce territoire se sont alors vus exposés à des contraintes spécifiques à ces zones.

La chambre d'agriculture du Cher ayant proposé de développer une action d'animation en direction des agriculteurs, visant à faire évoluer leurs pratiques, la proposition de classement du bassin versant en zone vulnérable a été momentanément abandonnée. Mais trois ans après, au moment de la révision des zones vulnérables, la question se pose à nouveau.

→ Les objectifs

La démarche envisagée vise à maintenir la qualité de l'eau du Bassin Versant de l'Aubois par le biais d'une gestion plus fine et généralisée de la fertilisation azotée et de l'utilisation de produits phytosanitaires.

A moyen terme, ceci nécessite préalablement de favoriser, à travers leur sensibilisation, une prise de conscience des acteurs locaux concernés. Les agriculteurs du bassin versant de l'Aubois sont les premiers concernés. L'objectif est de mettre en œuvre sur les exploitations des actions favorables à la gestion de la ressource en eau et compatibles avec leur rentabilité économique.

A long terme, il s'agit de parvenir à une gestion concertée du territoire.

→ Les partenaires

Le Comité de suivi de la Directive Nitrates et la chambre d'agriculture du Cher ont été les organismes moteurs de cette démarche. Plusieurs organisations agricoles s'y sont associées : FDGEDA, Epis Centre, Comité Agricole de Pays représentant la commission agricole du Pays Loire Val d'Aubois (à savoir des élus, des associations naturalistes, la fédération des pêcheurs, des usagers et habitants du territoire...), groupe « technique » de la chambre d'agriculture. Dans la mesure où l'objectif est d'atteindre une gestion concertée du territoire, à savoir maintenir un ensemble d'agriculteurs et d'exploitations agricoles viables sur le territoire en prenant en compte une gestion pérenne de la ressource en eau... Tous les acteurs de la gestion de l'eau, ici en partenariat avec le comité de suivi de la directive Nitrate, mènent une véritable démarche de concertation et de sensibilisation pour développer des actions avec et auprès des agriculteurs.

→ Les étapes

En 2004, à l'échelle du bassin versant, réalisation du diagnostic du bassin versant pour :

- › Mieux comprendre la complexité physique du milieu (géologie, pédologie, hydrogéologie).
- › Établir des relations entre le milieu physique et les risques de transferts d'intrants d'origine agricole vers les eaux (identification des principaux systèmes d'exploitation présents sur le territoire et réalisation d'une première étude des pratiques agricoles.)
- › Acquérir régulièrement des références (reliquats azote, nitrates dans les eaux...).
- › Etablir une communication généralisée vers les agriculteurs du bassin versant notamment par l'intermédiaire de « la Lettre de l'Aubois ».

2005, à l'échelle des poches de paysage

- › Démarrage de l'enquête sur les pratiques agricoles auprès des agriculteurs du plateau calcaire d'Augy-sur-Aubois et du Val de Germigny.
- › Réalisation de diagnostics environnementaux sur les exploitations des jeunes agriculteurs du bassin versant.
- › Poursuite de l'acquisition de références et des actions de communication.

2006, à l'échelle des exploitations

- › Poursuite du travail d'enquête sur les pratiques agricoles au sein de l'ensemble des poches de paysage...
- › Accompagnement des agriculteurs dans la mise en place, sur leurs exploitations, de plans d'actions adaptés à chaque contexte (formations, démonstrations, expérimentations, visites de terrain...).
- › Ouverture de la problématique à de nouveaux enjeux (paysages...) et acteurs.
- › Élargissement de la recherche de références aux produits phytosanitaires.

→ Les résultats

Dans un premier temps, une dizaine d'élus locaux et responsables de services techniques municipaux ont participé à l'action.

Un deuxième temps sur l'utilisation des produits phytosanitaires à destination des agriculteurs a ensuite été programmé. Une large communication et sensibilisation par l'intermédiaire de journées de démonstration et de réunions techniques a été organisée chez les agriculteurs. D'autre part, des bulletins (Lettres du Val d'Aubois) ont été publiés trimestriellement pour tous les agriculteurs du bassin. Un suivi de la fertilisation azotée à la parcelle a été mis en place, avec rendez-vous annuel chez les agriculteurs (bilan et préconisations sur les pratiques à partir notamment des analyses de sols, reliquats). Une ou plusieurs séquences de découverte du milieu ont été organisées à l'intention du comité de pilotage de l'action Bassin Versant de l'Aubois.

Globalement, les résultats sont jugés positifs. Des élus ont exprimé la demande d'un appui sur la gestion qualitative de la ressource en eau.

RÉSUMÉ

Des agriculteurs et des environnementalistes entament une concertation pour proposer des actions et les mener à bien dans le cadre du Contrat Régional de Pays autour de la gestion et de la maîtrise des paysages.

→ Le contexte

Le contexte local est sous tension car le bocage est objet de conflit en Pays Berry Saint Amandois. Le territoire est couvert en majeure partie par un paysage typique de bocage. La combinaison de divers éléments (haies, prairies, cultures, relief, habitat dispersé, petites rivières) confère une ambiance retirée, champêtre, propice au tourisme vert. Cependant, les témoignages des élus et des acteurs locaux montrent que l'un des principaux problèmes en matière paysagère est relatif à l'ouverture ou la fermeture des paysages. (Voir charte de développement du Pays Berry Saint Amandois 2003-2010 : « Maîtriser l'évolution des paysages du Pays »).

Ce paysage bocager est à l'origine de conflits et d'affrontements tant il constitue un élément emblématique et identitaire du Pays pour les uns, un bien patrimonial privé, tributaire des systèmes économiques pour d'autres. Cette problématique du paysage suscite alors la mobilisation des acteurs de la gestion du paysage. Un groupe de dialogue et de réflexion émerge sur l'initiative de M. le sous-Préfet de Saint Amand Montrond pour répondre au problème de l'avenir des paysages du Pays Berry Saint Amandois.

Au-delà de l'analyse et du diagnostic partagé de la situation, résultant d'un travail préalable entre agriculteurs et environnementalistes, plusieurs propositions d'actions sont ainsi initiées et présentées dans le cadre du programme du contrat de pays Berry Saint Amandois : des propositions relatives au développement d'opérations pilotes de gestion concertée du paysage, issues de la concertation au sein de la commission environnement du conseil de développement du Pays.

Plusieurs éléments déclenchent le dialogue :

- Des plaintes formulées par des habitants sur la destruction du bocage « qualifiée d'abusive ».
- La convocation par le sous-préfet des représentants des associations de défense de l'environnement, d'élus, d'usagers, d'ayants-droit et des agriculteurs concernés par la gestion du paysage sur le territoire du Pays Berry Saint Amandois.
- Les ambitions de la charte du Pays : « Maîtriser l'évolution des paysages du Pays » (travaux de la commission environnement du conseil de développement du Pays)
- La sensibilité du Comité Agricole de Pays aux sollicitations socio-environnementales grandissantes et la participation de « représentants agricoles des forces vives du territoire » dans les commissions « vie économique » et « environnement et cadre de vie » du conseil de développement du Pays Berry Saint Amandois.

Concernant les agriculteurs participants à la démarche, l'enjeu autour de l'avenir des paysages réside essentiellement dans leurs capacités à pouvoir intervenir dans un futur proche sur l'aménagement du territoire, sans déclencher une levée de boucliers de la part des associations environnementalistes. A savoir, permettre l'agrandissement de petites parcelles sur certaines zones en proie à la déprise ou réaménager sur certains secteurs, des alignements d'arbres ou des écrans visuels paysagers sur les abords d'exploitation...

Du côté des environnementalistes, la préoccupation est centrée sur la nécessité de rencontrer et mieux connaître les agriculteurs pour comprendre leurs pratiques et leurs logiques de fonctionnement, voire appréhender le système économique d'une exploitation pour entreprendre une action commune viable et vivable pour chaque famille d'acteurs présente sur le territoire. Les environnementalistes sont conscients du fait que l'agriculteur, « propriétaire et gestionnaire des espaces agricoles », représente le porteur de projet de choix d'une action d'aménagement, d'amélioration ou de préservation du paysage.

→ Les objectifs

- Créer la concertation sur des sujets d'affrontements et de conflits en dépassionnant les débats.
- Améliorer le dialogue territorial entre acteurs du paysage et de l'espace rural en partageant un diagnostic commun.
- Proposer et développer des actions dans le cadre du contrat régional de Pays du Berry Saint Amandois en valorisant par la même occasion, l'image du Pays et de son patrimoine environnemental.
- Favoriser l'émergence de nouveaux projets individuels et collectifs visant la gestion concertée et l'intégration paysagère, en permettant le travail conjoint des acteurs de la commission environnement et de la commission vie économique dont le comité agricole de Pays du conseil de développement du Pays.

→ Les étapes

- **2004 - 2005** : Un cycle de co-formation : cinq journées avec l'appui d'un médiateur externe. Mobilisation et animation d'un cycle de rencontres basé sur la médiation et le diagnostic partagé, à partir d'exemples concrets, aboutissant à la constitution d'un Groupe d'Action Conseil Paysage.
- **2005 - 2006** : Affiner le diagnostic partagé en séance collective : 10 séquences de travail collectives.
 Expérimentation d'actions visant la promotion de la gestion concertée au travers d'un échange du groupe avec des acteurs du territoire en situation de conflit pour trouver ensemble des moyens de régulation.
 - Expression, médiation, connaissance, reformulation, diagnostic,...
 - Proposition d'action au moyen de techniques d'animation de groupe...
- **2006 - 2007** : Expérimentation des acteurs locaux autour d'expériences pilotes : 6 séquences collectives.
 Initiation d'opérations de valorisation « concours, journée à thème, route du paysage... » et proposition d'action pour le projet de territoire « contrat de pays, aménagement foncier, diagnostic environnemental... »
 - Diagnostic, définition d'orientations, proposition d'aménagement et suggestion de projets.
 - Méthodologie, diagnostic d'exploitation agricole.
 - Communication médias, formation des agriculteurs, mise en place d'aides.
 Retour sur le travail engagé et suivi des concertations : cinq séquences entre agriculteurs.
- **2007 - 2008** : Décryptage des expériences de dialogue territorial auxquelles chacun des agriculteurs a participé et renouvellement des concertations avec le Pays autour de nouvelles propositions pour accompagner les actions de développement autour du paysage dans le cadre du bilan à mi-parcours du contrat de Pays et du programme Leader...
 - Mutualisation des expériences « points forts et points de blocage ».
 - Suivi des actions et rédaction des cahiers des charges pour chaque action.
 - Mobilisation des acteurs locaux et préparation de séquence de démonstration.

→ Comment le dialogue s'est engagé

Co-formation, diagnostic partagé, travaux de groupe, travaux à thème, travaux sur les représentations et développement de projets suivant une stratégie par objectifs, ont constitué les outils de base pour engager et développer un processus de dialogue territorial. L'animateur jouant plus le rôle de facilitateur, voire de chef d'orchestre et de garant dans l'articulation des étapes, la formalisation des travaux, ainsi que dans la validation collective des résultats...

Les mécanismes de mobilisation ont largement été catalysé par le premier courrier d'invitation émanant de Monsieur le sous Préfet de Saint Amand, souhaitant voir autour de la table l'ensemble des acteurs du paysage, et la mission d'autorité confiée de fait aux protagonistes de travailler sur des propositions et des pistes d'actions, avec l'appui de la chambre d'agriculture en qualité d'animateur du dispositif.

L'essentiel de la mobilisation dans le temps de la démarche a consisté à associer les forces vives du territoire sur le thème environnement présentes au sein du conseil de développement, du Comité Agricole de Pays, sous la forme de cooptation, de connaissance ou d'intérêt...

→ Les partenaires

- La chambre d'agriculture du Cher (support animation, organisation de la démarche, formation...)
- Le Comité Agricole de Pays et le Syndicat de Pays Berry Saint Amandois via la commission environnement du conseil de développement (principal vivier des participants pour DIALOG)
- Les acteurs locaux, « agriculteurs, environnementalistes, élus locaux... intéressés par ce thème ou mobilisés ponctuellement sur une étude de cas ou pour une présentation » (participation enseignements, visite)
- La Fondation de France, l'Europe, Vivea, le Ministère de l'agriculture via l'ADAR (financement dans le cadre d'un appel à projet via le porteur de projet ou maître d'ouvrage « chambre d'agriculture du Cher » pour le compte du Groupe d'Action Conseil Paysage : GACP)
- Les participants du GACP : Agriculteurs du Comité Agricole de Pays Berry Saint Amandois, Arbres et bocage du Berry, Association de Protection de l'Environnement du Boischaut, élus locaux de la commission environnement du Pays Berry Saint Amandois, Ligue pour la protection des oiseaux, Fédération des Chasseurs, Fédération des Exploitants Agricoles, Conservatoire du Patrimoine Naturel, Association Chasse et Terroirs petit gibier, Fédération des pêcheurs, Nature 18, services de l'État maître d'œuvre sous couvert de la Sous Préfecture.

→ Les résultats

► Pour les agriculteurs

- Des agriculteurs sensibilisés ont noué des contacts entre eux, développé de nouveaux liens, évolué dans leurs représentations, voire perçu l'intérêt de s'impliquer dans les instances de dialogue territorial, mais aussi progressé sur la dimension technique et agro-environnementale.
- Des pistes de gestion simples et adaptées aux situations étudiées se sont révélées utiles pour les porteurs de projet au fil des diagnostics partagés sur site, (taille des haies, gestion des fossés, aménagement parcelles, chemins...).
- Des formations et des aides ont été mises en place en faveur des projets améliorant la qualité de l'environnement dans le cadre du contrat de pays et de l'appel à projet leader. (Plantation, intégration paysagère, restauration patrimoniale, filière bois-énergie...).

► Pour le territoire

- Lors d'opérations de valorisation, les acteurs locaux se retrouvent fédérés autour d'un projet de territoire (Rallye découverte paysage, randonnées ballade paysage...).
- Un concours a permis de faire connaître les initiatives et les projets de dialogue territorial réalisés près de chez soi (Mon paysage pour le Pays en collaboration avec un collègue).
- Une route du paysage a été mise en place, outil complémentaire, touristique, économique et socioculturel pour le Pays (valorisation de 33 sites avec préparation et mise en œuvre de panneaux d'interprétation du paysage).
- Un environnement a été mieux connu, des échanges ont été mis en place à tous les niveaux entre acteurs du Pays d'horizons divers (échanges facilités entre associations de protection de la nature et les agriculteurs non participant à la démarche, du fait du discours et de l'approche plus sereine et moins passionnée résultant du travail de communication).
- Amélioration et prise en compte de conscience paysagère grandissante au sein du pays et des projets en cours de réalisation.

► Pour les autres partenaires

- Compréhension des enjeux et des problématiques de chacun au travers d'un désenclavement des mentalités.
- Des accords, des compromis, une charte de bonnes pratiques, des engagements, voire des conventions de gestion établies.
- Un conseil municipal qui partage le diagnostic réalisé avec l'appui du Groupe d'Action Conseil Paysage, la commission territoire et les élus du Pays Berry Saint Amandois.
- Un travail de fond appréhendé et une mise en lien des acteurs autour de l'intérêt, des incidences et de l'impact de la mise en œuvre d'une opération de restructuration foncière sur une commune étudiée.
- Des connexions facilitées, des habitudes et des synergies établies pour assurer l'émergence et le développement de nouveaux projets (mise en place de partenariats parallèles entre certains participants qui ont fait connaissance dans le cadre de la démarche de concertation comme des travaux matériels ou autres échanges de procédés).

→ Les facteurs de réussite

L'implication et la motivation globale des participants au sein du groupe au fil du temps sur trois ans autant en leur nom qu'au nom de l'organisme ou de la famille d'acteurs qu'ils représentent, notamment rendues possibles sur le caractère local de la démarche mettant en scène des protagonistes qui ont appris à s'apprécier et à se rendre d'autres services. La reconnaissance des agriculteurs dans leur métier, de la part des élus et des environnementalistes, ainsi que la mutualisation des connaissances et des sensibilités à tous niveaux

L'efficacité des travaux menés en sous groupe conduisant à des réalisations concrètes : « Journées et articles de communication », « action et expérimentation sur le terrain avec des nouveaux partenaires », « rencontre avec des élus sur le territoire », « concours et route des paysages », « aides aux projets d'aménagement et d'intégration paysagère des exploitations », « concertation rurale pour préparer au mieux une opération d'aménagement foncier »,

Une animation sans relâche, préparer à gérer les déconvenues, les découragements, la démobilisation sans perdre le fil conducteur et valoriser, réguler les idées et les initiatives.

Le poids du facteur déclencheur, « convocation par la sous-préfecture » gage d'une mobilisation et du sentiment d'une obligation d'aboutissement.

→ Les difficultés et les limites

Une démarche d'animation lourde : « faire cohabiter la palabre avec les données objectives et toujours formaliser ensuite par l'écrit... » (les comptes rendus, les relevés de décision, les photographies, les enregistrements, les temps de mutualisation).

La mobilisation des participants du groupe sur des travaux individuels ou en sous groupe « le paradoxe du concret avec la difficulté quant à l'appréciation du concret des travaux menés ». Les rencontres de travail ne peuvent pas se limiter à de l'échange d'expérience ou de la mutualisation, elles doivent être motivées et procurer un sentiment d'utilité ou d'avancement. Ainsi, la nécessité de présenter des actions dans le cadre du contrat de pays et de la procédure Leader a créé le contexte et prétexte au dialogue territorial.

L'implication parfois difficile des agriculteurs du territoire en amont des projets, lors des travaux de concertation (Comment les intéresser, le besoin de l'implication par l'action, plus facile sur des thématiques à caractère économique) « Ne pas se sentir impliqué que par son propre cas... ». « Prendre en compte les dimensions non productives : abords d'exploitation, paysage, lien social et culture historique considérés souvent comme des questions marginales à l'échelle du système d'exploitation ».

L'enjeu de l'évaluation et de la valorisation du travail réalisé « nécessaire pour les financeurs et indispensable pour les participants ». La notion de lisibilité de l'action au quotidien et sur la durée avec les demandes récurrentes de concret des acteurs locaux est un point de vigilance qui demande beaucoup d'attention dans la présentation et la formalisation des travaux réalisés sous peine de tomber sous la coupe de la « réunionite sans résultats ».

Quand s'arrêter dans l'accompagnement de l'action ? « Marquer un essai mais ne pas se substituer aux institutions compétentes et se limiter à son rôle d'émergence, de facilitateur en provoquant des synergies, en favorisant la qualité des compétences humaines et en adaptant les raisonnements aux valeurs de l'époque : développement durable, gestion concertée... ».

→ Les suites

Entretenir les liens entre les acteurs au delà de l'opération pour conserver des relations constructives pour favoriser le bien vivre.



Informer et inciter les agriculteurs à participer et développer des projets d'intégration paysagère, de plantation, voire de cogestion du territoire avec d'autres acteurs, notamment dans le cadre des appuis financiers du contrat de pays. Valoriser les expériences de gestion concertée du territoire sur le Saint Amandois et à l'échelle du département. Pérenniser l'existant des actions en cours au travers de l'appropriation du processus de concertation, de son esprit et développer de nouveaux projets multi-acteurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

Fabrice Ginalhac -
Conseiller en développement local, chambre d'agriculture du Cher
BP 2701 - Route d'Orléans.
18230 Saint Doulchard.
f.ginalhac@cher.chambagri.fr
Fiche Outils Dialog 5 :
« Etre force de proposition
au sein du Pays »

Concertation à propos de la préservation des zones humides

RÉSUMÉ

Dans le cadre de la révision du SDAGE, le CPIE de Brocéliande a animé une concertation entre agriculteurs et autres acteurs locaux dans le but de définir des actions et des pratiques favorables à la préservation des zones humides.

→ Le contexte

Dans le cadre de la révision du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), l'agence de l'Eau Loire-Bretagne a mis en place des actions de consultation du public et a souhaité également favoriser la concertation des acteurs locaux sur les enjeux de l'eau. Les CPIE (Centres permanents d'initiatives pour l'environnement) dépendants du bassin Loire-Bretagne ont été partenaires pour animer ces actions sur leur territoire d'intervention, par le biais d'une convention entre l'Agence de l'Eau et l'Union Nationale des CPIE. L'agence de l'eau « Loire Bretagne » a sollicité Eaux et Rivières et l'UNCPIC où une personne est chargée de la consultation du public en France dans le cadre des enjeux portant sur l'eau. La difficulté réside dans la définition des « zones humides » : les critères de définition sont appréciés différemment selon les protagonistes.

→ Les enjeux et les problèmes

Sur le pays de Ploërmel, la préservation des zones humides a été peu discutée. L'association du Bassin Versant de l'Oust (Collectivités locales) s'est positionnée très vite pour faire l'inventaire dans le cadre des Plans locaux d'urbanisme, entrant en concurrence avec la chambre d'agriculture à ce propos.

Les zones humides sont importantes écologiquement, c'est admis par les experts en milieu naturel. Mais une part importante des agriculteurs ne semble pas convaincue du bien-fondé de ces zones.

Le CPIE Forêt de Brocéliande a été retenu par l'Agence de l'eau pour organiser des concertations sur le Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne de septembre 2006 jusqu'à la fin du premier trimestre 2007.

→ Les objectifs

L'agence de l'Eau Loire-Bretagne avait pour objectif d'organiser la concertation des acteurs locaux sur la préservation et la valorisation des zones humides, au moyen d'un recueil des problématiques individuelles des structures, l'animation d'un groupe de travail pour dégager des problématiques communes et des préconisations d'actions possibles, voire aller jusqu'à l'élaboration d'un plan d'actions concerté.

→ Les partenaires

Plusieurs structures ont été sollicitées au travers d'entretiens individuels : chambre d'agriculture, Grand Bassin de l'Oust, Fédération de Pêche, Institut d'Aménagement de la Vilaine, Pays d'Accueil Touristique, SEPNB Bretagne Vivante (association de protection de l'environnement), Centre d'Accueil « Les Landes », Club nautique de Taupont, Minotiers de Ploërmel, SAUR (Syndicat des eaux) et CPIE Forêt de Brocéliande.

Elles ont également été sollicitées pour participer au groupe de concertation, de même que les organismes suivants : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Général du Morbihan (pas favorable à la concertation), Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne.

→ Les étapes

Les principales étapes de la démarche ont été les suivantes :

- Identification des zones humides recensées sur le territoire (août 2006)
- Consultation des acteurs locaux en entretiens individuels (septembre-octobre 2006) afin de recueillir leur vision, les problématiques soulevées par les différents acteurs sollicités. Objectif : identifier les problématiques et besoins de chaque structure, en dégager des problématiques et besoins communs.
- Création d'un groupe de concertation composé des acteurs locaux. Objectif : définir ensemble des stratégies d'actions et des préconisations communes.
 - 1^{ère} réunion (novembre 2006) : présentation, discussion, validation des problématiques communes au territoire dégagées lors des entretiens individuels.
 - 2^{ème} réunion (janvier 2007) : travail sur des préconisations ou propositions d'action.
 - 3^{ème} réunion (février 2007) : classification, priorisation des propositions, début d'élaboration d'un plan d'actions.
 - 4^{ème} réunion (mars 2007) : finalisation du plan d'actions concerté.
- Perspectives : organisation en comité de pilotage qui coordonne la mise en place d'actions préconisées dans le plan d'actions concerté.

Dans un premier temps, le CPIE a rencontré individuellement les structures partenaires. Cette rencontre a permis de présenter le projet et de recueillir les besoins, enjeux et problématiques identifiés par la structure, et ceux liés aux zones humides sur le territoire du Pays de Ploërmel.

→ Comment le dialogue s'est engagé

L'animatrice a bénéficié d'une formation par l'association GEYSER sur la façon d'appréhender les blocages politiques. Elle a utilisé des outils d'animation conçus par le CPIE après avoir rencontré individuellement chaque partenaire institutionnel et après avoir restitué les principaux éléments lors de la première réunion.

→ Les résultats

Vingt personnes ont été rencontrées individuellement et quinze ont participé aux réunions de partenaires. Le dialogue a porté sur la définition des zones humides et des pratiques possibles. Les échanges étaient policés, plutôt de types institutionnels. La confiance ne s'est pas vraiment installée entre les acteurs.

→ Les suites

Un comité de pilotage va être mis en place. Il aura pour mission la mise en œuvre des actions concrètes.

Gestion concertée d'un espace naturel sensible

RÉSUMÉ

Dans un espace naturel sensible, des acteurs locaux engagent une concertation pour définir un plan de gestion permettant à la fois de pérenniser l'activité agricole et d'assurer la préservation de la richesse du site.

→ Le contexte

La plaine de Gerbey est un espace hétérogène d'une centaine d'hectares situé le long du Rhône comprenant :

- Une forêt alluviale le long de la rive ; elle appartient essentiellement à la commune et à la Compagnie nationale du Rhône ; il y a un Espace naturel sensible (ENS) local visant à préserver cet espace. Cet ENS est valorisé par le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB) qui y organise des visites pédagogiques de scolaires accompagnés. Une partie de la forêt comporte également un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.
- Une plaine agricole entre la forêt d'un côté, la route et la voie ferrée de l'autre, avec production de céréales et fruits sur environ 50 ha ; il y a des parcelles en friches; la majeure partie de l'espace est valorisée par deux agriculteurs, le reste par cinq ou six producteurs à la retraite ou faiblement impliqués sur cet espace (vignerons de l'autre côté du Rhône).
- Des coteaux boisés qui servent surtout à la promenade et la chasse.
- Une base de loisirs nautiques au sud, sur la commune voisine (Les Roches de Condrieu) ; le parking de cette base fait l'interface avec l'entrée de la plaine.

Cela fait eux ans que les principaux acteurs (commune, CONIB, agriculteurs, Comité de développement agricole de l'Isère, associations de protection de la nature, chasseurs, etc.) se réunissent dans le cadre des Comités techniques de l'ENS de la forêt alluviale de Gerbey. Ces rencontres ont permis de créer un premier niveau de dialogue et ont bien montré le besoin d'une gestion concertée sur cet espace.

Mais les positions des différents acteurs ne sont pas toujours claires et il y a confusion depuis le départ sur l'échelle de la gestion concertée. Cette confusion a notamment été générée par le souhait du Conseil général d'étendre l'actuel ENS à l'ensemble de l'espace agricole et aux coteaux pour en faire un ENS départemental.

→ Les enjeux et les problèmes

Au-delà des conflits d'usage entre espace agricole et espace naturel (cas des parcelles de peupliers, circulation), certains acteurs réagissent assez mal à l'idée de protéger l'espace en étendant l'ENS local à l'ensemble de la zone. Les inquiétudes sont cristallisées sur la crainte de perdre l'usage de l'espace aux dépens de la production agricole, des loisirs ou de la chasse, du fait du droit de préemption du CGI dans le cadre d'un ENS départemental. Dans ce contexte, les communes peinent à arbitrer entre agriculture et environnement.

Il faudrait considérer trois niveaux différents de problématique :

- les questions qui relèvent de l'espace naturel (gestion du site),
- les questions qui relèvent de l'espace agricole (avenir de l'activité agricole, projets des agriculteurs),
- les questions qui relèvent des relations entre ces deux espaces (utilisation du bois, problèmes de circulation des personnes, etc.).

Un quatrième niveau d'analyse pourrait être ajouté : la relation entre plaine agricole et l'espace naturel vis-à-vis de l'environnement périurbain et la base de loisirs (source de problèmes...).

→ Les objectifs

Globalement, les objectifs de la démarche sont de déterminer :

- Comment pérenniser l'activité agricole sur ce territoire
- Comment concilier activité agricole et protection du patrimoine naturel.

Ces objectifs ont globalement été formulés au sein du comité technique de l'ENS local.

Dans ce contexte, les objectifs de « dialogue » sont les suivants :

- Comment transformer un projet plutôt descendant et qui concerne quelques acteurs en un projet local porté par l'ensemble des acteurs ?
- Comment prendre en compte les fortes résistances vis-à-vis du projet d'ENS de la part des agriculteurs et encore plus des propriétaires fonciers et des chasseurs des coteaux ? Plus particulièrement, comment gérer la résistance passive vis-à-vis de tout projet des deux principaux agriculteurs qui ont conscience des enjeux mais qui restent bloqués sur leurs positions (méfiance vis-à-vis de l'ENS, absence de projets quant à l'avenir du site, confiance très limitée dans les possibilités d'améliorer leurs conditions de production, etc.) ?

→ Les partenaires

L'initiative de la démarche revient au comité technique de l'ENS local, sans toutefois qu'il y ait de réel « maître d'ouvrage » désigné. C'est probablement une des faiblesses du dispositif. Il n'y a pas non plus de réel « maître d'œuvre », ce sont les différents partenaires qui s'investissent, chacun à leur niveau.

Les partenaires associés (voir schéma) font globalement partie du Comité technique de l'ENS local.

→ Les étapes

Au cours de ces deux dernières années :

- Un diagnostic a été réalisé (diagnostic d'opportunité de création d'un ENS départemental), mais il n'est pas partagé.
- Une instance de dialogue a régulièrement été réunie (comité technique de l'ENS local) et des entretiens préalables avec les agriculteurs ont eu lieu, mais le niveau de dialogue territorial reste faible (incompréhensions, ressentiment, etc.) et cette instance n'aborde pas directement les questions liées à l'avenir de la plaine agricole.
- Il y a déjà eu des actions engagées pour protéger l'espace agricole (détournement d'un chemin de randonnée, mise en place de panneaux de signalisation, etc.).

→ Comment le dialogue s'est engagé

Il existait un ENS local régulièrement suivi par un « Comité technique ». L'élément déclencheur de la démarche a été le projet de création d'un ENS départemental. Un diagnostic a été réalisé sur ce point qui a suscité la réaction des agriculteurs, d'où la démarche d'aller plus loin dans la discussion et d'associer tous les agriculteurs de la zone. Une première réunion de concertation avec la profession agricole s'est tenue le 10 mai 2007. Tout le monde s'est déclaré d'accord sur les enjeux (préservation de l'agriculture) mais aucune réelle perspective d'action concertée n'est apparue... Suite à cette réunion, le Comité technique a décidé de poursuivre la réflexion collective avec les agriculteurs et tous les acteurs de la zone (qui font déjà partie du comité technique).

→ Les résultats

Une vingtaine de personnes ont participé à la concertation : un tiers d'élus, un tiers d'agriculteurs, un tiers d'autres acteurs de la zone : Centre d'observation de la nature de l'Île au Beurre, associations de protection de la nature, services du Conseil général, propriétaires, ...

Les échanges ont été tendus au départ à cause d'un manque de confiance réciproque et une difficulté à trouver un terrain d'entente. Mais la démarche engagée a conduit les gens à mieux se connaître et à prendre en compte les attentes des autres tout en formalisant mieux leurs propres objectifs.

→ Les suites

La chambre d'agriculture et les deux principaux agriculteurs du site ont effectué une nouvelle visite de terrain qui a montré que les choses bougent assez rapidement sur l'espace agricole (prise / déprise des parcelles) et que des projets d'installation sont en cours ou seraient envisagés. Le diagnostic rapide réalisé il y a deux ans est donc à réactualiser. De plus, cela démontre le potentiel de maintien et de développement de l'agriculture sur cet espace.

Les agriculteurs présents se retrouvent sur le fait d'abandonner l'idée d'un ENS départemental. Ils entendent également que le fait d'élaborer un projet local et d'être force de proposition sera sans doute la meilleure manière de protéger cet espace agricole.

Dans ce contexte, il est envisagé la mise en place d'un groupe pérenne de gestion concertée de la plaine agricole qui puisse, dans un premier temps, partager et préciser les éléments de

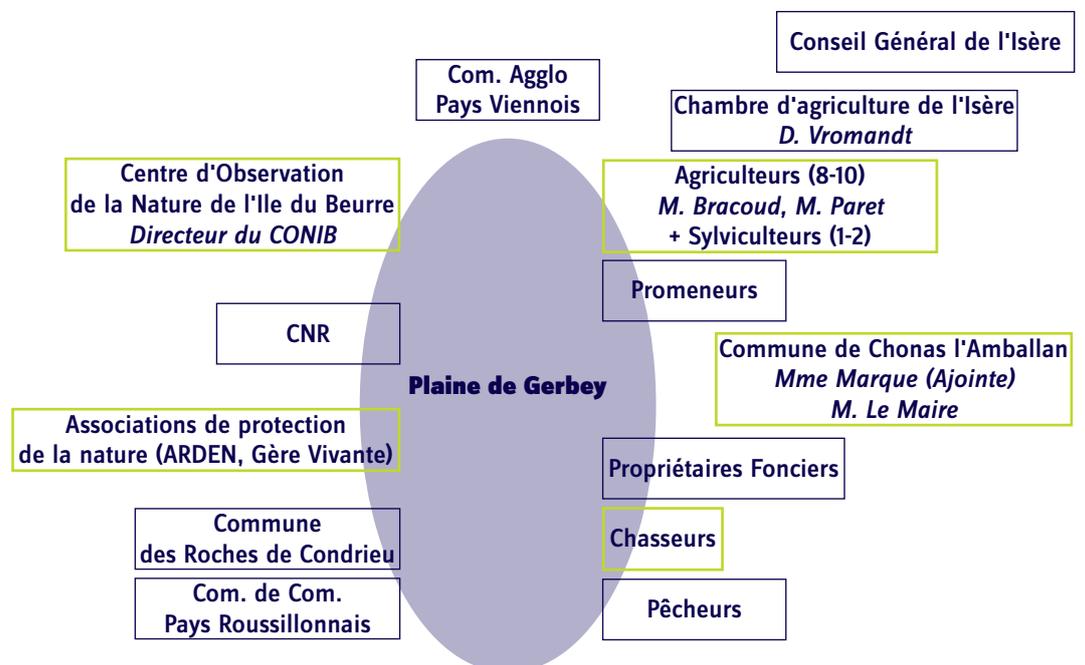
diagnostic déjà réalisés, établir une convention avec la SAFER pour travailler sur le foncier, s'orienter vers la création d'une Zone Agricole Protégée et mobiliser des moyens de communication sur le site en sollicitant le financement du CDPRA Rhône PLURIEL (Pays), etc.

Pour aller dans ce sens, ils envisagent de réunir l'ensemble des agriculteurs et les principaux propriétaires fonciers de l'espace agricole pour en discuter entre eux avant de rencontrer les autres acteurs de la zone dans l'objectif de :

- 1- Montrer aux agriculteurs ce qu'ils ont à gagner d'une telle démarche (essentiellement des moyens pour aménager, protéger et gérer le site).
- 2- Donner des garanties quant à l'utilisation future du foncier (maintien de la vocation agricole), à la promotion du site et à la stabilité du dispositif dans le temps.
- 3- Expliquer clairement les contraintes envisageables vis-à-vis de la production agricole (la discussion du cahier des charges de production est une négociation) pour une meilleure concertation avec les environnementalistes.

Ce positionnement plus fort des agriculteurs devra maintenant être confronté aux positions des autres acteurs de la zone, dans la recherche d'un projet commun.

→ Les acteurs de la plaine de Gerbey



Gestion concertée du cône du Manival

RÉSUMÉ

Dans un territoire de vallée alpine soumis à une forte pression foncière, deux communes ont décidé d'engager une concertation entre les acteurs locaux pour élaborer un plan de gestion de la zone.

→ Le contexte

Située sur les communes de Bernin et de Saint-Nazaire-les-Eymes, la coupure verte du Manival est un espace naturel agricole et forestier périurbain, de près de 600 ha, parmi les plus importants du Grésivaudan. Recelant de grandes qualités paysagères et récréatives, elle reste avant tout une zone agricole qui compte économiquement et symboliquement, notamment avec la présence du cœur du vignoble des coteaux du Grésivaudan.

Première réelle coupure dans l'urbanisation depuis Grenoble, elle est actuellement protégée par le Schéma Directeur de la Région Grenobloise qui encourage fortement sa valorisation « en un bien commun », voulu et défendu par le plus grand nombre d'acteurs et d'utilisateurs.

Toutefois, la vallée du Grésivaudan, très contrainte par le relief et les risques naturels, connaît un grave problème de manque d'espaces habitables encore renforcé par le fort développement économique du territoire. Cette zone naturelle est donc l'objet de toutes sortes de convoitises exacerbées par la féroce pression foncière qui s'exerce dans tout le secteur. On constate en effet dans les communes concernées un différentiel de prix entre la terre agricole et le terrain à bâtir de l'ordre de 1 à 700 € le m².

Sa situation et sa multifonctionnalité croissante soumettent cet espace à diverses et nombreuses fréquentations qui induisent certaines tendances conflictuelles. La gestion de ce site est donc particulièrement complexe d'autant qu'elle suppose la collaboration d'acteurs aux stratégies et enjeux d'intérêts parfois contradictoires. Les relations entre chasseurs et promeneurs, entre agriculteurs et environnementalistes ou entre propriétaires et collectivités ont déjà un passé, pour ne pas dire un passif, qui nécessite une intervention extérieure pour pouvoir envisager une discussion et une concertation autour d'un projet commun.

→ Les enjeux et les problèmes

Dans ce contexte, les municipalités sont démunies car leur légitimité est contestée pour élaborer un projet qui garantisse la pérennité de cette coupure verte reconnue d'intérêt collectif. Même si c'est le message qu'elles ont affiché à de multiples reprises depuis plusieurs années, elles sont soupçonnées, notamment par les propriétaires et par les naturalistes, de préparer de « juteuses » opérations foncières et immobilières à moyen ou long terme.

Aussi, l'enjeu est-il de rechercher collectivement, en associant les acteurs locaux et les habitants, le moyen de renforcer et garantir la protection de la zone et de définir un projet global de gestion de cet espace afin qu'il ne puisse pas être remis en question dans l'avenir.

Il s'agit notamment de refonder un projet agricole, actuellement en déshérence, qui intéresse les agriculteurs comme les propriétaires fonciers, mais qui tient compte des dimensions environnementales, paysagères et récréatives, ce qui n'est pas réellement le cas à l'heure actuelle.

→ Les objectifs

Globalement, les objectifs initiaux de la démarche, énoncés par les communes maîtres d'ouvrage, sont de mettre en place les moyens de protéger, de valoriser et de gérer durablement ce site exceptionnel et de rompre avec la situation actuelle, par le biais d'une démarche collective associant élus, agriculteurs, propriétaires, naturalistes et tous les usagers du site.

Dans ce contexte, les objectifs du « dialogue » sont :

- de faire émerger un projet global porté par l'ensemble des acteurs ;
- de mieux impliquer les agriculteurs et les habitants des communes dans l'avenir de cet espace ;
- d'amener chaque groupe d'acteur à formaliser ses propres attentes et à prendre conscience et considérer les attentes des autres, pour élaborer un projet qui réponde à l'intérêt général et pas seulement à quelques intérêts individuels.

→ Les partenaires

Les partenaires sont les suivants :

- > Les deux communes de Bernin et ST-Nazaire-les-Eymes sont les maîtres d'ouvrage de la démarche. Elles ont pris en charge le financement de l'animation et d'un diagnostic, soutenues par leurs intercommunalités, par le Syndicat mixte du Schéma Directeur et par la Fondation de France.
- > Le maître d'œuvre sélectionné par les communes est l'Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG)
- > Les deux maires des communes et des membres de leurs conseils municipaux
- > Les représentants des propriétaires (qui se sont organisés en association de « défense » pour l'occasion)
- > Les représentants des agriculteurs et de la cave coopérative
- > L'Office national des forêts qui gère les forêts sur le haut du site
- > Les représentants des deux ACCA (chasseurs locaux)
- > Les représentants de l'association de pêche de l'une des deux communes
- > Les représentants de l'association naturaliste locale (qui viennent accompagnés d'un représentant de leur fédération départementale)
- > L'Agence d'urbanisme et l'urbaniste qui suit la révision du Plan local d'urbanisme en cours sur l'une des deux communes, ainsi que le directeur du Syndicat mixte du schéma directeur pour qui il s'agit là d'une opération « test »
- > Les représentants de la SAFER

Les partenaires associés, après information sur la démarche par voie de presse, l'ont été collectivement au cours des premières réunions de concertation et réunions publiques.

→ Les étapes

1- Sensibilisation des acteurs et formalisation de la démarche.

Cette étape s'est déroulée fin 2004 et début 2005, elle a consisté en l'organisation d'une conférence de presse, de réunions publiques et surtout de la constitution d'un groupe de concertation.

2- Réalisation d'un diagnostic partagé.

Ce diagnostic a été piloté par l'ADAYG entre 2005 et 2006 et complété par un travail de la SAFER sur l'identification des propriétaires et leur posture par rapport au devenir de cet espace.

3- Elaboration d'un projet de territoire.

En fin de diagnostic, entre 2006 et 2007, les différents partenaires ont convenu des enjeux du territoire. Ils ont inscrit cela dans 4 orientations :

- La protection de la zone
- Le maintien de l'activité agricole
- La protection de la biodiversité
- La gestion des activités récréatives.

4- Elaboration d'un programme et d'un contrat d'action.

Parallèlement à l'élaboration du projet de territoire, ce document politique a été traduit dans un document plus technique : le programme d'action. Celui-ci reprend les différentes orientations du projet de territoire et détermine pour chacune d'entre elles les actions concrètes permettant de les mettre en œuvre. La rédaction de ce programme d'actions visait donc à :

- Traduire et assurer la mise en place des vocations confirmées des espaces.
- Impliquer plus encore les différents acteurs dans l'accomplissement de la démarche.
- Inscrire dans les faits les orientations du projet de territoire.

La proximité des élections a empêché la validation de ce programme d'action. Depuis, les municipalités ont changé, particulièrement sur Bernin, où une nouvelle équipe a été élue. Des contacts ont été pris pour envisager la suite de la démarche. Celle-ci a reçu un bon accueil des nouveaux élus et elle devrait prochainement faire l'objet d'un engagement formel des collectivités et des différents acteurs impliqués sur les moyens consacrés à sa réalisation dans un « contrat d'action » entre les différents partenaires.

→ Comment le dialogue s'est engagé

Le dialogue s'est engagé à l'initiative des communes et s'est appuyé sur la constitution de la commission de concertation. Il s'est déroulé selon le principe de la méthode stabilisée par l'ADAYG pour la mise en place d'une gestion concertée des micro-territoires, arrêtée dans le cadre du programme européen « Métropole Nature ». Cette démarche reprend les étapes suivantes :

- 1- sensibilisation des acteurs et formalisation de la démarche
- 2- réalisation du diagnostic partagé
- 3- élaboration d'un projet de territoire
- 4- élaboration d'un programme d'action
- 5- élaboration d'un contrat d'actions
- 6- mise en œuvre des actions et pérennisation de la démarche.

→ Les résultats

La mobilisation des acteurs s'est faite en premier lieu à travers une campagne de presse présentant la démarche, ses objectifs, les premiers partenaires mobilisés... Dans un deuxième temps, afin d'associer les acteurs « inorganisés », deux réunions publiques ont été organisées, une première particulièrement en direction des propriétaires, une seconde, « tout public », destinée à associer plus particulièrement les habitants. Ces derniers ont également été tenus au courant de l'avancée des réflexions par les bulletins municipaux et des réunions publiques thématiques complémentaires (notamment sur les problèmes de protection de la zone) ont été organisées en parallèle avec la réflexion sur la révision du Plan local d'urbanisme de Bernin.

Une trentaine de personnes ont participé à la commission de concertation mais 130 personnes étaient à la réunion des propriétaires et près de 250 à la réunion publique.

La commission de concertation réunissait environ : un tiers d'élus des communes et des intercommunalités du secteur et deux tiers des acteurs de la zone : agriculteurs, association de propriétaires et habitants (créée pour l'occasion), associations de protection de la nature, chasseurs, services du Conseil général (gestion des corridors écologiques), Agence d'Urbanisme, Syndicat Mixte du Schéma Directeur...

Le dialogue a porté sur les quatre préoccupations principales des acteurs :

- la protection de la zone ;
- le maintien de l'activité agricole ;
- la protection de la biodiversité ;
- la gestion des activités récréatives.

Les échanges étaient cordiaux et constructifs au sein de la commission de concertation, sauf avec les propriétaires qui vivaient la démarche comme une dépossession de leurs « droits fondamentaux ». De plus, pour certains d'entre eux, ce projet « congelait » leurs espérances de réaliser une plus-value foncière substantielle à court ou moyen terme. Les propriétaires ont donc cherché à ralentir et à faire échouer la démarche, mais leur mise en minorité par les autres acteurs a tout de même permis d'aboutir. La proximité des élections municipales a été un élément perturbateur de la démarche et des relations dans la commission de concertation. Ce type d'opération est, semble-t-il, plus facile à gérer en début plutôt qu'en fin de mandat.

→ Les suites

Un certain nombre d'actions ont pu être réalisées : installation d'un jeune viticulteur avec le soutien de la commune de Bernin, signature d'une Charte agricole communale, installation d'une plateforme collective de traitement des produits phytosanitaires... Suite aux élections municipales, une période de sensibilisation des nouveaux élus s'est avérée nécessaire. Selon les premiers contacts, la démarche devrait se poursuivre et se concrétiser dans les semaines et les mois à venir. La création d'une association regroupant tous les acteurs de la zone, afin de pérenniser la concertation, est notamment en projet.

Débat sur le thème de l'eau : agriculteurs, élus et habitants prennent du recul sur un conflit passé

RÉSUMÉ

Un groupe d'agriculteurs du pays de Fougères décide d'organiser un débat local sur la thématique de l'eau. Un bassin versant est en contentieux sur le pays, les agriculteurs réagissent et l'atmosphère est tendue. Le groupe Dialog' décide de porter un regard sur l'histoire pour nourrir la réflexion actuelle : dans les années 1990 un conflit a eu lieu sur la même thématique.

→ Les éléments déclencheurs

Le groupe « Dialog' sur le pays de Fougères », constitué de sept agriculteurs et d'un artisan dresse les constats suivants :

- Le pays de Fougères vit l'arrivée de nombreux habitants qui ne connaissent pas l'histoire et la culture du pays. Celui-ci a un passé riche de coopération et d'entraide qu'il faut arriver à transmettre.
- Il n'existe pas de lieu où discuter, sans enjeux, du métier et de l'avenir du territoire. Il n'y a plus de lieu pour se faire une culture commune et les divergences s'accroissent entre habitants.

Ils décident donc d'organiser régulièrement des rencontres-débats locales sur des thématiques touchant leur territoire et commencent par organiser deux débats sur la thématique de l'accueil des nouveaux arrivants.

Les élus locaux sont invités à ces rencontres et sont séduits par la démarche. Ils rejoignent les envies du groupe et l'interpellent en lui demandant d'organiser un débat sur la problématique de l'eau.

Parallèlement, sur le Pays, un bassin versant est en contentieux européen. Les agriculteurs de la zone se sentent accusés et s'organisent pour réagir. L'ambiance est tendue et le conflit larvé. De ce fait, le groupe « Dialog sur le pays de Fougères » est dans un premier temps un peu réticent, car ses membres ne souhaitent pas porter un avis sur la question.

Enfin, dans le cadre du projet national Dialog, le territoire a été le site d'une étude sur le conflit passé touchant déjà la problématique de l'eau. Celle-ci met en valeur les conditions et les paramètres ayant menés à cette situation : identification des acteurs, identification de l'objet de conflit, reconstitution des échanges. Des parallèles sont facilement fait avec la situation actuelle et apparaissent comme un moyen d'aborder calmement cette situation.

→ Les objectifs

L'objectif de l'action est de provoquer les échanges, de ne pas laisser la situation s'envenimer.

→ Les étapes

1- Retour sur le conflit passé

Le retour sur l'histoire s'appuie sur une étude diagnostic menée conjointement par Yvon Le Caro (géographe à l'université Rennes II), Julien Lenoir (stagiaire), Geneviève Pierre (géographe à l'Université d'Angers) et Cécile Bauer (animatrice à l'AFIP). Les étapes de sa réalisation ont été les suivantes :

- entretiens individuels réalisés auprès d'habitants, d'élus et d'agriculteurs ayant pris part - de loin ou de près - au conflit.
- recherche bibliographique permettant de retracer précisément l'origine du conflit (que l'on peut situer jusqu'en 1880) ainsi que les échanges entre acteurs.
- rédaction d'une monographie et mise en valeur des phases, des éléments-clés et des interrogations.
- présentation des résultats au groupe et de discussion avec les chercheurs.

Le groupe prend alors conscience de l'évolution des positions des acteurs, du passage de la lutte à la négociation, et notamment des retombées positives que le conflit a généré :

- il a accéléré la prise de conscience de la sauvegarde de l'environnement et a entraîné la co-construction de nouvelles normes agro-environnementales entre agriculteurs et écologistes,
- il a favorisé la prise en compte des intérêts des habitants par l'aménagement de chemins dans la campagne.

Le groupe prend également conscience des carences qui ont parfois accentué le conflit :

- manque d'animateurs.
- absence de procédures de contrôle.



2- Préparation la rencontre

La préparation s'est faite avec M. Le Caro, dans la suite de la présentation et des échanges. Le déroulement de la soirée a été conçu suite à l'explicitation des objectifs. La participation active du public était souhaitée, pour cela l'étude a été présentée assez rapidement en appuyant sur les questions soulevées et les paroles récoltées. Des extraits des entretiens ont été choisis pour illustrer au mieux les différents points de vue.

3- Débat local

La présentation de l'étude et des questions soulevées a été suivie de l'expression des opinions des acteurs de l'époque présents à la rencontre. Grâce à une discussion en petits groupes, chacun a pu s'exprimer. Le choix de petits groupes thématiques sur les différents usages de l'eau a permis de pointer les enjeux du territoire sur ce sujet. Les participants ont alors pris conscience des différents points de vue possibles sur cette question. En plénière et lors de la conclusion, a été organisée la présentation des réflexions menées dans les groupes.

→ Les partenaires

Les organisateurs : l'Université Rennes II, l'AFIP Bretagne.

Les participants : le Groupe Dialog sur le pays de Fougères, les agriculteurs, les habitants du pays de Fougères et des élus.

→ Les résultats

Plusieurs acquis ont été relevés par les participants à l'expérience :

- > une meilleure connaissance de l'histoire ;
- > une mise en valeur des facteurs, des éléments nécessaires au dialogue ;
- > une prise de recul par rapport aux problèmes actuels.

→ Les difficultés et les limites

Les principales difficultés ont été les suivantes :

- Difficulté à mobiliser les acteurs locaux. Plusieurs pistes d'explication peuvent être citées : mauvais choix de la date, manque de visibilité et de marge de manoeuvre dans le contexte actuel où les acteurs ne sont pas tous locaux mais également nationaux voire européens.
- Difficulté à sortir du monde agricole. Tout comme le conflit qui a tendance à rester confiné au monde agricole, le public est resté très agricole.
- Difficulté à sortir du discours consensuel sur l'importance de la protection de la ressource en eau. L'absence de certains acteurs du conflit actuel nous a mené à dresser une conclusion peu opérationnelle qui ne fait pas ressortir ce qui, à la lumière du passé, pourrait être réalisé aujourd'hui. Nous avons donc replongé dans des réflexions plus globales sur l'importance de la protection de la ressource.

POUR EN SAVOIR PLUS

Cécile Bauer, Geneviève Pierre, Yvon Le Caro, Julien Lenoir. Ville de Rennes, agriculteurs, élus et habitants du Coglais (Ille-et-Vilaine). Monographie. Programme Dialog, juillet 2008.

Aménagements fonciers et réflexions sur les pratiques agricoles en périurbain lointain

RÉSUMÉ

Un conflit autour de la protection des zones de captage alimentant en eau la ville de Rennes, ainsi que des aménagements fonciers liés au passage d'une autoroute bouleversent le Coglais, une région dont le passé récent est façonné par les dynamiques de dialogue et d'organisation agricole.

→ Le contexte

Le Coglais est marqué par une succession de scènes de concertation entre 1993/1994 et 2003, toutes situations liées à un réaménagement foncier qui s'engage à la fin des années 1990 (1998). Ce réaménagement est lié au passage de l'Autoroute A 84 et au renouvellement des baux de la ville de Rennes sur les périmètres de captage des eaux (zone importante de captage pour la ville de Rennes). Les discussions et liens entre les différentes parties, notamment agriculteurs et ville de Rennes, s'engagent mal, par un conflit juridique, mais qui constitue finalement la première étape de la concertation et permet aux agriculteurs de montrer leur détermination et leur engagement. La ville de Rennes a finalement financé le réaménagement foncier et la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Aujourd'hui encore, un contact existe entre la ville de Rennes (techniciens « eau ») et les agriculteurs notamment par le biais de l'association des drains, autour des questions de « qualité de l'eau » et des pratiques agricoles. La question du réaménagement foncier se prolonge elle jusqu'en 2003, par ses aspects environnementaux et paysagers : les replantations de haies.

Les éléments déclencheurs sont les suivants :

- Une situation « subie » au départ. Les agriculteurs se sentent faibles face à la ville de Rennes, qui, de leur point de vue, leur impose un réaménagement foncier sans guère de contrepartie au départ. Ils veulent se faire reconnaître et montrer qu'ils peuvent avoir aussi une réflexion environnementale, que leur démarche n'est pas que corporatiste.
- La ville de Rennes est, par la loi sur l'eau de 1992, contrainte d'acquérir les terrains de protection des captages et le renouvellement de ses baux sur ces terrains lui impose d'agir sur ce terrain local, de protéger la qualité de l'eau.
- Parallèlement, un réaménagement s'imposait par le passage de l'autoroute.
- Une question sous jacente apparaît comme enjeu pour les agriculteurs : le contrôle du foncier par les agriculteurs, dans un contexte local de rareté et de cherté de la terre.

→ Les objectifs

L'objectif principal des agriculteurs, organisés au sein de « l'association de défense des drains de la ville de Rennes », qui lancent une action en justice contre la ville de Rennes, est de se faire reconnaître comme interlocuteur face à la « grande ville ». Leur action en justice échoue (ils sont déboutés dans leur demande d'annulation des actions de la ville de Rennes sur les périmètres de captage). Mais cela leur a permis de structurer une autre demande : obtenir un réaménagement foncier global de la part de Rennes (et non une déclaration d'utilité publique, c'est-à-dire le rachat parcelle par parcelle envisagé par Rennes au départ), un dédommagement pour le réaménagement foncier, puis pour l'application de normes environnementales (mises aux normes des bâtiments d'élevage).

→ Les étapes

Le processus se déroule de 1993/1994 à 2003 principalement, intégrant plusieurs scènes parallèles :

- **1993/1994** : annonce des travaux liés au passage de l'autoroute, et action de la ville de Rennes sur la protection des périmètres de captage.
- **1995-1996** : « l'association de défense des drains de la ville de Rennes » (association d'agriculteurs constituée pour se défendre face à Rennes et le rachat des parcelles par DUP), lance une action en justice et est déboutée trois fois.
- **A partir de 1996** : L'association, devenue « Association des drains de la ville de Rennes » entre en négociation avec la ville de Rennes, aidée de la municipalité de Saint-Germain en Coglais ; parallèlement, cette association adhère au programme « Bretagne eau pure ». Rennes change aussi d'attitude et accepte d'abandonner la Déclaration d'utilité publique pour s'engager dans l'idée d'un aménagement foncier global avec indemnités. On commence une discussion sur l'indemnisation des bonnes pratiques agricoles afin de garantir une meilleure qualité de l'eau. L'association des drains de la ville de Rennes et la ville de Rennes deviennent finalement partenaires dans cette réflexion.
- **1998** : réaménagement foncier et échanges de parcelles ; très encadré par les procédures juridiques de remembrement et largement préparé en amont dans les commissions foncières communales. La ville de Rennes qui finance ce réaménagement foncier n'intervient pas dans les discussions portant sur les échanges de terre. La « procédure suit son cours ».
- **1999-2000** : attribution des subventions par la ville de Rennes pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage, anticipant la directive Nitrates et le PMPOA. Les discussions avec Rennes sur la qualité de l'eau et les pratiques agricoles se prolongent jusqu'à aujourd'hui.
- **Jusqu'en 2003**, des replantations d'arbres liés au réaménagement foncier engagent un débat essentiellement au sein des agriculteurs locaux.

→ Comment le dialogue s'est engagé

On peut distinguer plusieurs scènes de dialogue

- La première concerne les rapports entre les agriculteurs et la ville de Rennes, au sujet des périmètres de captage des eaux, du réaménagement foncier global et des changements de pratique agricole. C'est finalement la scène la plus longue puisqu'elle intervient au milieu des années 1990 pour se poursuivre aujourd'hui, mais avec un ou deux temps forts : en 1995-1996 : avec trois procès entre l'association de défense des drains de la ville de Rennes et la ville de Rennes, et, en 1999-2000 avec les indemnités pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage. On peut dire que cela commence par une procédure judiciaire qui va faire évoluer les mentalités des deux côtés et pousser ensuite à des négociations (bipartites) plus constructives, « dossier par dossier ». Il n'y a pas de médiateur dans ces relations mais un leader conforte sa position, il s'agit du président de l'association des drains.
- Concernant le réaménagement foncier en lui-même (intervenant en 1998, son déroulement

est, selon les acteurs locaux, « strictement encadré par la procédure juridique », qui indique clairement la composition de la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) et définit une méthodologie basée sur les recommandations du géomètre-expert. Toutefois, beaucoup de décisions d'échanges de parcelles d'une part, et, ensuite, jusqu'en 2003 (aspects paysagers, replantations d'arbres...) ont été traitées en amont collectivement par les agriculteurs de la commune, au sein des commissions foncières communales ; mais, il ne s'agit pas bien souvent de scènes de dialogue formelles. La seule scène formelle étant les réunions de la CCAF. Cependant, beaucoup de choses ont été traitées ou réglées de façon plus ou moins informelle avant...

→ Les partenaires

L'action est imposée de l'extérieur, subie : il s'agit du passage d'une autoroute d'une part, et, d'autre part, du rôle de la ville de Rennes et la nécessité de protéger ses périmètres de captage.

Rennes a pris en charge le coût des réaménagements fonciers et a indemnisé des mises aux normes de bâtiments d'élevage.

Les acteurs associés à l'action :

On peut distinguer ce qui relève d'une démarche de réaction, certes, mais « volontaire » : association des drains qui confirme la position de leader agricole local d'un représentant syndical, la ville de Rennes souvent par l'intermédiaire de « techniciens » (pas toujours les mêmes !) ; la commune de Saint-Germain-en-Coglès, par l'intermédiaire de son maire, mais avec une proximité très étroite avec le président de l'association des drains, ancien maire-adjoint ; les techniciens « eau » de la chambre départementale d'agriculture ou de la ville de Rennes interviennent plus tardivement.

Certains acteurs sont désignés par la procédure de remembrement qui codifie la composition de la CCAF mais qui, par le jeu des doubles-casquettes (propriétaire et agriculteur, agriculteur et PQPN), laisse quand même beaucoup de marges de manœuvre aux agriculteurs ; dans cette commune on a, le plus possible, joué de ces doubles appartenances, pour favoriser une forte représentation des agriculteurs, parallèlement à celle de la profession agricole, les représentants DDAF, le géomètre-expert.

Certains acteurs ont été « oubliés » ou non souhaités (associations écologistes notamment) et les formes d'agriculture à démarche plus environnementale et paysagère que la moyenne ont été un peu mises de côté, notamment dans la réflexion sur les replantations de haies, au début des années 2000, où elles ont eu un peu de mal à faire valoir (et surtout prévaloir) leur point de vue !

Personnes charnières, relais : le président de l'association des drains, initiateur de la protestation, puis leader de la négociation face à Rennes, semble avoir été désigné naturellement (il a été élu président de l'association).

→ Les résultats

- Les agriculteurs ont obtenu, de la part de Rennes, la prise en charge financière totale de l'opération de remembrement (réaménagement foncier) ; ils ont même obtenu (sous conditions, ce qui les a divisés) des indemnités pour l'amélioration des pratiques agricoles. Surtout, ils ont réussi à s'imposer face à Rennes et à faire dans un premier temps, reconnaître leur force et leur unité. Ils ont réussi à sortir du discours simplement corporatiste de « défense » pour se montrer attachés à l'amélioration de la qualité de l'eau : un changement de leur image...
- Pour les autres partenaires : Rennes a-t-elle changé sa vision ou ses rapports avec les agriculteurs locaux ?
- Pour le territoire : une réflexion sur les bonnes pratiques agricoles a réellement émergé et 17 agriculteurs ont conclu un CTE. La qualité de l'eau est devenue un enjeu majeur des agriculteurs locaux, au moins dans le discours, mais pas seulement. Il y a eu, au sein de l'association des drains, un vrai débat sur les nitrates (années 1994-95) et des opérations de

contrôle de la qualité de l'eau sont régulièrement organisées avec les villes de Rennes en présence des agriculteurs ; cela montre une sensibilité croissante à ces enjeux et des résultats réels, dans un système de production dominant qui reste toutefois très intensif. Aujourd'hui, beaucoup sont sensibles à des pratiques conventionnelles « raisonnées ». Toutefois, concernant les aspects paysagers des réaménagements fonciers, le changement des pratiques semble bien plus difficile !

→ Les facteurs de réussite

L'organisation collective des agriculteurs au sein d'une association de défense, puis de réflexion/action vers l'amélioration des pratiques agricoles a été un plus.

→ Les difficultés et les limites

Cela est resté une question strictement agricole-agricole, traitée à l'échelle strictement communale (même si l'action de l'association des drains déborde aujourd'hui du cadre communal, puisqu'elle a adhéré à « Bretagne eau pure »), et a peu concerné les autres acteurs du territoire (citoyens, consommateurs, associations environnementales ...).

Les acteurs politiques locaux sont très proches des agriculteurs ou fortement influencés par ceux-ci et, surtout, par une seule vision de l'agriculture (intensive, de plus en plus raisonnée). Les agriculteurs n'ont pas été les initiateurs des transformations : c'est l'intervention de facteurs exogènes, une situation « subie » de l'extérieur, qui les a poussés à réagir.

→ Les suites

- Poursuite du dialogue entre ville de Rennes (techniciens « eau ») et les agriculteurs locaux, notamment par l'association des drains de la ville de Rennes association de plus en plus ouverte à des agriculteurs de communes voisines. Une réflexion continue et à élargir dans un secteur de forte intensification laitière.
- Discussions « émergentes » avec des associations de consommateurs rennais sur le lien entre pratiques agricoles et qualité de l'eau.

POUR EN SAVOIR PLUS

Cécile Bauer, Geneviève Pierre, Yvon Le Caro, Julien Lenoir.
Ville de Rennes, agriculteurs, élus et habitants du Coglais (Ille-et-Vilaine).
Monographie. Programme Dialog', juillet 2008.

Contacts

yvon.lecaro@univ-rennes2.fr
genevieve.pierre@wanadoo.fr

Les représentants agricoles se retrouvent pour faire le point sur leur implication dans les procédures et projets de territoire

RÉSUMÉ

Le monde agricole est à la croisée de nombreuses procédures et démarches de développement local. La multiplication de ces actions désoriente les agriculteurs. Ils finissent par se sentir perdus, voire agressés par ceux qui les mettent en place. Des incompréhensions se développent alors et le dialogue entre acteurs se « grippe », d'autant que les occasions de se retrouver entre pairs pour faire le point sont rares. Profitant du lancement de sa nouvelle mandature, la chambre d'agriculture de l'Ain (CA01) a mis en place un cadre permettant de revenir sur les dossiers du territoire et de les reprendre de manière dépassionnée pour démêler les conflits et ouvrir des pistes de dialogue...

→ Le contexte

> Le lancement de la nouvelle mandature

Un des objectifs forts de la nouvelle mandature de la chambre d'agriculture de l'Ain était de se replacer au cœur des projets locaux. Pour cela, l'approche institutionnelle et ses outils d'intervention ont été repensés. Des « Comités d'Animation et de Projets » ou CAP, ont été mis en place sur des territoires engagés dans des Contrats de Développement Rhône-Alpes (équivalent des « Pays » - Loi Voynet).

Ces comités ont deux missions principales :

1. faire émerger et accompagner les projets de développement local ;
2. favoriser la mise en œuvre de procédures territoriales au profit de l'agriculture (proposition, concertation...).

Ces groupes d'échange et dialogue ont une organisation très souple et se réunissent en fonction de l'avancée des besoins locaux.

> De nombreuses sollicitations d'acteurs publics sur le territoire

Le lancement des Comités a été l'occasion de faire le point sur l'engagement des professionnels dans de nombreuses démarches de développement territorial et de valorisation de produits. En effet, les sollicitations envers le monde agricole sont nombreuses et relèvent de dossiers complexes au passé fortement conflictuel. Il s'avérait donc indispensable de prendre un temps de pause avant de relancer l'action de l'institution et d'entrer dans une phase de dialogue avec les autres acteurs du territoire.

→ Les objectifs

- › Dépassement des débats autour des procédures et projets de développement territorial.
- › Faire le point sur les actions en cours et échanger entre pairs.

→ Les étapes

L'action a été construite de manière à réaliser un bilan avant chaque échéance où les agriculteurs allaient être consultés sur une problématique du territoire.

- › **Octobre 2007** : faire le point sur Natura 2000 Dombes et son impact sur l'agriculture. Cet état des lieux a permis ensuite de construire des Mesures Agro-Environnementales (MAE) Territorialisées adaptées aux enjeux locaux.
- › **Décembre 2007** : établir les grandes lignes d'un « Projet agricole de territoire » porté par la profession. Cette base a permis d'apporter des éléments pour la construction du prochain CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes (équivalent des Pays loi Voynet).
- › **Février 2008** : faire le bilan sur les politiques de l'eau et les acteurs qui gravitent autour. Cette réunion a permis de lancer une réflexion à l'échelle de bassins versants et de renforcer la volonté de collaboration avec les Syndicats de Rivière.
- › **Mars 2008** : concertation entre différents acteurs de la filière avicole de la Dombes. Calage sur l'organisation opérée jusqu'ici pour valoriser les productions du territoire (Label Rouge) et réflexion pour optimiser ces collaborations.
- › **Septembre 2008** : faire le point d'étape sur le renforcement de l'implication de la chambre d'agriculture dans différentes procédures : Natura 2000, Syndicats de Rivière. Etablir un bilan de l'avancée de l'Indication Géographique Protégée (IGP) Carpe et Brochets de Dombes.

→ Comment le dialogue s'est engagé

Un animateur préparant le cadre d'un échange entre professionnels

Initiés par des élus volontaires de la chambre d'agriculture, les CAP ont été élargis aux responsables professionnels locaux, aux représentants de groupes de projets, aux responsables de filières etc. Leur composition est ouverte et évolutive en fonction des projets émergents sur le territoire. Le rôle de l'animateur a donc été de présenter les procédures de manière « neutre » sans le vécu et l'historique local. Cette présentation a servi ensuite de support pour un débat entre les acteurs qui avaient vécu la procédure de l'intérieur et ceux qui la découvraient lors de la réunion CAP. De nombreuses incompréhensions ont été levées, élargissant ainsi les marges de manœuvre pour relancer le dialogue...

→ Les partenaires

La chambre d'agriculture à l'origine de ce groupe de travail a mobilisé de nombreux acteurs agricoles du territoire pour participer aux réunions du CAP (et donc de DIALOG') : FDCUMA, Association syndicale de drainage, Association agricole de valorisation de produits, Points de Vente Collectifs, Syndicat de propriétaires et exploitants d'étangs, GEDAF, entreprises de collecte de céréales, représentants syndicaux, etc.

→ Les résultats

► **Les représentants agricoles sont mieux à même de renforcer leur action sur le territoire**
 Exemple : Certains élus chambre d'agriculture ont évolué dans leurs positions vis-à-vis de certaines collectivités locales : « Je pense que l'on peut faire quelque chose avec les Syndicats de Rivière ». Ils ont mieux compris la finalité de leur action sur le terrain et ont compris l'intérêt d'augmenter leur présence dans ces structures afin d'orienter leur action vers des actions agricoles pragmatiques. Ainsi, après leur élection pour les municipales, ils ont décidé de renforcer leur implication au sein de plusieurs de ces Syndicats pour prendre la présidence de leurs commissions agricoles. Ces évolutions ont permis de rapprocher fortement l'institution de ces acteurs territoriaux.

► **Des dynamiques ont été relancées sur des thématiques jusque là mises de côté**
 Exemple : La procédure Natura 2000 était en dormance depuis plusieurs années sur la Dombes. En effet, le passé fortement conflictuel de cette procédure avait conduit à ralentir le lancement des actions identifiées dans le Document d'Objectifs. Avec l'arrivée des nouvelles MAE, les membres du CAP ont été sollicités pour réaliser des propositions quant à la constitution de MAE. Depuis, la chambre d'agriculture a renforcé son implication dans Natura 2000 Dombes en devenant opérateur du site.

► **Le processus en cours de « décrispation » a repris de l'ampleur**

En reprenant chaque sujet de territoire l'un après l'autre, des sources d'incompréhension et de méfiance ont été levées. Ainsi, la lenteur de la procédure CDRA sur le territoire a été expliquée par de nombreux facteurs conjecturels atténuant ainsi la démobilisation sur le sujet. L'historique de la mise en place des Labels Rouge avicoles a permis de clarifier les relations entre acteurs de la filière. Le retour sur Natura 2000 a permis de mettre en évidence à certains les intérêts qu'ils pouvaient tirer d'une telle procédure : des éléments qu'ils n'avaient pas identifiés au premier abord suite à la confusion issue du lancement de la procédure. Ils ont d'ailleurs parfois pris du recul sur les polémiques qui avaient éclatées à ce moment. D'une manière générale, les participants sont repartis des réunions en ayant eu le sentiment d'avoir appris quelque chose.

Au final, les réunions réalisées n'ont pas révolutionné la position des acteurs agricoles. Cependant, elles ont fait partie d'un processus de décrispation au long cours, débuté deux ans auparavant. Elles ont ainsi permis de faciliter une transition progressive vers plus de dialogue pour arriver in fine à des actions de terrain auxquelles participent les différents acteurs du territoire.



→ Les facteurs de réussite

Une équipe animatrice motivée. Le binôme technicien / élu à l'origine de la mise en place des CAP a parfaitement fonctionné. Cela a permis d'avoir une impulsion entraînant les acteurs locaux autour d'eux.

Un contexte favorable. Le changement de mandature au sein de la CA01 a permis de brasser les cartes et de faire apparaître de nouveaux leaders pour prendre en main les dossiers conflictuels.

→ Les difficultés et les limites

Le travail de bibliographie préalable aux réunions est indispensable pour répondre aux interrogations des agriculteurs. Cependant, un tel travail nécessite un temps important.

Conduire les agriculteurs à prendre du recul sur des thématiques complexes ne peut constituer le cœur d'une réunion. En effet, les exploitants auront du mal à se mobiliser sur un sujet aussi vague. Pour les amener à réaliser ce travail, il faut donc un « prétexte » qui les incite à se réunir (formuler un avis...). Ce « déclencheur » de réunion peut parfois sembler en décalage avec l'objet de la prise de recul, cependant un tel écart est difficile à éviter.

Parler ouvertement de l'expression « Dialogue Territorial » conduit à un blocage. Cette thématique n'a donc pas pu être abordée de front, mais par des chemins détournés : du « dialogue qui ne dit pas son nom ».

La mobilisation et la richesse des échanges ont été très variables suivant les sujets abordés. Certains thèmes ont été fédérateurs, quand d'autres n'ont rencontré qu'un succès limité. Cela peut s'expliquer par l'entrée thématique des réunions qui n'était pas forcément en adéquation avec les champs d'action des participants au CAP.

→ Les suites

La méthode en place ayant fait ses preuves, elle sera reprise sur d'autres territoires.

POUR EN SAVOIR PLUS

Thibault Vaudaine - Chargé de territoire. chambre d'agriculture - Antenne Dombes - Plaine de l'Ain.
9 rue Carnot. 01330 VILLARS LES DOMBES

Fiche Outils Dialog 4
« Mieux connaître les démarches territoriales pour mieux se positionner ».

Les agriculteurs à la rencontre des acteurs économiques du territoire

RÉSUMÉ

L'expérience conduite par le Groupe de vulgarisation agricole (GVA) de Baud dans le cadre du programme Dialog a été de rencontrer les acteurs économiques de leur territoire pour mieux les connaître

→ Le contexte

Pourquoi rencontrer les acteurs économiques du territoire ? Lors d'un débat public à Baud, le 19 janvier 2006 en amont du projet Dialog, les attentes suivantes avaient notamment marqué les esprits :

- « Quand on parle d'entreprise, on est mis à l'écart. Pourtant on est des chefs d'entreprises » disait un agriculteur.
- « Il y a une richesse insoupçonnée d'entreprises sur le canton. On ne les connaît pas forcément ». « L'agriculture et les IAA [industries agro-alimentaires], cela induit beaucoup d'emplois sur le canton ». « Il faut valoriser le poids économique de l'agriculture » complétaient d'autres participants.
- « Il y a une capacité du territoire à produire des produits transportables, des graines, des viandes, etc. En quoi le territoire est capable de garder les transports ? » se préoccupait un transporteur dont l'activité se situe sur la chaîne alimentaire, en amont ou en aval des exploitations agricoles.
- « Je travaille avec des sous-traitants. Quand c'est possible, je choisis des sous-traitants locaux, il y a besoin de proximité. Mais je n'ai pas une vision précise de l'offre de services existante sur le canton » confiait un industriel.

De ces échanges, les agriculteurs du GVA ont tiré les enseignements suivants :

- > il y a méconnaissance forte du tissu économique local ;
- > la meilleure connaissance des acteurs économiques entre eux peut créer des synergies.

→ Les objectifs

Les agriculteurs sont mécontents de la manière dont ils sont perçus dans la société. On les assimile souvent, soit à des pollueurs ou des empoisonneurs, soit à des jardiniers de la nature. Autant de clichés qui ne leur renvoient pas une image positive de leur métier et qui ne les considèrent pas comme des acteurs économiques à part entière.

Les agriculteurs ont une conscience forte de ce qui les relie à leur territoire. Il devrait en être de même pour les autres acteurs économiques. Les agriculteurs expriment en effet :

- La nécessité de se partager un même territoire,
- Le sentiment d'appartenir au groupe des entreprises du territoire,
- Le souhait d'affirmer le rôle prépondérant de la chaîne alimentaire dans le territoire
- L'envie de faire progresser l'idée d'un collectif des entrepreneurs.

Ils considèrent qu'il y a une sous valorisation du poids des exploitations agricoles sur le territoire :

- Ce sont des micros entreprises de 1 à 4 actifs, chacune individuellement étant peu visible.
- Collectivement, les agriculteurs représentent plus de 500 actifs sur le canton de Baud
- L'activité agricole génère des emplois induits : la chaîne alimentaire, le conseil et les services, comptent plus de 700 actifs sur le canton.

Ainsi, les agriculteurs avaient intérêt à mieux connaître les autres acteurs économiques pour :

- S'assurer de la pérennité de la chaîne alimentaire, localement
- Trouver avec eux des formes de synergies porteuses d'innovation
- Trouver des intérêts communs et peser ensemble sur les décisions politiques locales
- Prévenir les conflits d'intérêt qui peuvent exister sur le partage du foncier, sur les plans d'épandages, ...

→ Les étapes

Comment repérer les acteurs économiques ? Pour constituer la liste des entreprises d'un territoire, les agriculteurs ont utilisé l'annuaire des entreprises de France (Réseau CCI) et acheté des fichiers avec le site www.infogreffe.fr (ou www.aef.cci.fr). Un fichier de 560 entreprises répertoriées sur le canton de BAUD (tous secteurs confondus, hors agriculture) a été constitué. Une première sélection a été réalisée, seuls les codes APE dont une partie de l'activité peut être réalisée avec des exploitations agricoles ont été retenus. Par exemple : transports routiers, installateur électrique, location de biens immobiliers. Résultat : 321 entreprises retenues.

Le groupe Dialog a sélectionné les entreprises à enquêter sur des critères de liens commerciaux connus avec les exploitations agricoles du canton. Résultat : 93 entreprises. Une demande de rendez-vous a été faite par téléphone, après envoi d'un courrier. Résultat : 30 entreprises rencontrées. Pour rentrer en contact avec les entreprises, les étapes suivantes ont été suivies :

- Adresser un courrier pour informer sur la démarche mise en œuvre
- Proposer un rendez-vous avec le responsable de l'entreprise (par voie téléphonique)
- Se déplacer dans l'entreprise pour obtenir les informations

Les étapes suivantes ont concerné la rencontre des acteurs économiques :

1- Créer un groupe projet composé de six agriculteurs, de quatre élus et d'un représentant associatif. Les industriels invités n'ont pas rejoint le groupe projet (motif : pas disponibles en journée ni en soirée).

2- Ecrire un cahier des charges précisant :

- Le contexte du projet Dialog, le maître d'ouvrage (GVA) et les partenaires
- Les objectifs : créer un répertoire des compétences des entreprises
- Le territoire concerné : le canton de Baud
- Les moyens humains mobilisés et les conditions financières
- La méthode choisie pour réaliser le répertoire et le calendrier
- Les modalités de suivi et de diffusion

3- Lister les informations à récolter auprès des entreprises. Les rubriques suivantes ont été retenues :

- Les domaines d'activité et les principaux métiers présents dans l'entreprise
- La nature du lien avec des exploitations agricoles
- La perception de l'importance de l'agriculture, et de ses évolutions
- La contribution économique au territoire
- La contribution environnementale au territoire
- La contribution de notoriété au territoire
- La contribution d'animation du territoire.

4- Tester le questionnaire. 13 entreprises ont été rencontrées par cinq agriculteurs du groupe projet. Puis tester le traitement. Ce qui a donné lieu à une synthèse des informations récoltées auprès de ces 13 entreprises. Elle a permis de faire évoluer le questionnaire.

5- Sélectionner les entreprises à rencontrer pour créer le répertoire. Une liste de 93 entreprises a été produite, une équipe d'étudiants « BTS Techniques de Vente » a été retenue et un courrier a été adressé à ces 93 entreprises.

6- Rencontre des entreprises. Sur 93 chefs d'entreprises sollicités, 19 ont accepté de rencontrer les étudiants.

7- Production d'une synthèse des entretiens (des 13 + 19 entreprises rencontrées)

8- Présentation de la synthèse lors d'un débat public le 10 avril 2008.

→ Les résultats

Les autres acteurs économiques se sentent peu concernés. Plusieurs éléments concourent à étayer cette affirmation :

- Quelques industriels en vue sur le canton de Baud ont été sollicités personnellement pour participer au groupe projet. Ils n'ont participé à aucune des rencontres.
- Ils étaient faiblement représentés lors des 2 débats publics (19/01/06 et 10/04/08). Sur 560 entreprises répertoriées sur le canton, ils étaient entre 5 et 8 chefs d'entreprises à ces débats (1 %). Dans le même temps, les agriculteurs étaient au nombre de 30 à 40 (20 %).
- Ils ne se sont pas rendus disponibles pour accueillir les étudiants (il faut dire que les étudiants ne proposaient qu'une ou deux dates). Les entrepreneurs rencontrés n'ont pas fait preuve de transparence : réticences à communiquer le chiffre d'affaires et le pourcentage de clients agriculteurs.
- Les entrepreneurs rencontrés ont peu (ou pas) répondu aux questions sur les contributions de leur entreprise au territoire dans leurs dimensions environnementales, ou à propos de l'animation et de la notoriété.
- On peut considérer que les fragilités économiques et la nécessité de gagner de nouveaux clients, peu importe où ils habitent, conduisent les acteurs économiques à privilégier les vues à court terme et ne facilitent pas la prise en compte des dimensions territoriales.
- Certaines contraintes se font jour pour ces entreprises : recyclage des déchets, sécurisation dans la fourniture d'énergies, approvisionnement en eau potable... Les entrepreneurs rencontrés ne traitent pas encore ces problèmes.

Les agriculteurs du groupe Dialog ont été quelque peu déçus du manque de mobilisation des autres acteurs économiques sur le devenir de leur territoire. Ils ont découvert qu'ils étaient en avance sur ces acteurs dans la prise en compte du devenir des ressources naturelles, de la nécessité d'anticiper le partage du foncier, de la recherche d'une plus grande autonomie énergétique de leur territoire.

La démarche de « répertoire des compétences des entreprises » aura au moins servi à éveiller les consciences sur l'enjeu territorial, chez les agriculteurs et chez les autres acteurs économiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

Philippe Desnos - TRAME -
Frgeda Bretagne.
Zone Atalante Champeaux,
CS 74223
35042 Rennes Cedex.
p.desnos@trame.org

→ Les agriculteurs font le point sur leur implication dans le projet de cheminement « Boulevard et Avenue Nature »

RÉSUMÉ

En périphérie de la ville du Mans, des collectivités territoriales souhaitent constituer un réseau de chemins mais, dans un premier temps, n'y associent pas les agriculteurs. Ceux-ci parviennent à s'y associer grâce à une association réunissant élus agricoles et territoriaux.

→ Le contexte

L'espace agricole à proximité des villes est de plus en plus convoité, il représente pour les agriculteurs un espace de travail indispensable à leur activité, mais est aussi un lieu récréatif ou de détente où la population urbaine vient se ressourcer. Bien que les projets de territoire des collectivités impactent les activités et exploitations agricoles, les agriculteurs y sont peu associés. Il est important qu'ils soient bien identifiés comme partenaires de ces projets.

Depuis 14 ans, la chambre d'agriculture de la Sarthe (CA72) soucieuse de la préservation des activités agricoles en périphérie du Mans a mis en place l'association Ceinture Verte Mancelle. Cette association paritaire entre élus et agriculteurs a pour but de «contribuer au maintien de l'agriculture dans les communes adhérentes (cette activité étant un gage de qualité de vie pour les habitants), développer la communication entre les agriculteurs et les non agriculteurs, chercher à intégrer l'agriculture à la gestion de l'espace périurbain ».

› Le projet de cheminements Boulevard et Avenue Nature

Les collectivités locales ou EPCI prévoient, avec l'appui du Pays, de constituer des liaisons dites « douces » en reliant entre eux des chemins piétonniers préexistants. L'ambition des élus étant d'offrir des réseaux de liaisons permettant de circuler aussi bien à pied, en vélo, à cheval ou en fauteuil roulant...

Initié sur l'agglomération mancelle, le projet s'est prolongé sur les communautés de communes environnantes. Les agriculteurs de l'une d'elles ont découvert ce projet lors du passage sur le terrain d'un bureau d'étude chargé d'étudier la faisabilité d'un tracé. Bien qu'étant prévu sur des terres agricoles, aucun contact préalable, ni avec les exploitants, ni avec les propriétaires n'avait été fait.

Depuis quelques mois, le projet de liaison était en élaboration entre les collectivités territoriales et le Pays. Toutefois, malgré plusieurs manifestations d'intérêts auprès des élus, les organisations agricoles et les agriculteurs n'avaient pas été associés à la démarche. Seule la commission « tourisme » du Pays avait travaillé ce dossier.

Le passage sur le terrain d'un bureau d'étude chargé d'établir un tracé a été l'élément déclencheur. Les présidents de syndicats agricoles locaux et cantonaux ont interpellé les Présidents de la Communauté de communes et du Pays, sollicitant un entretien et faisant part de leur mécontentement sur le fait de ne pas avoir été associés en amont du projet.

Les agriculteurs et élus syndicaux ont sollicité l'appui de la chambre d'agriculture et de l'association Ceinture Verte Mancelle pour travailler sur « la réponse à apporter aux élus ».

→ Les objectifs

- > Permettre aux agriculteurs d'acquérir le même niveau de connaissance sur le projet (qui le porte, qu'est-ce qui est prévu, comment il va se dérouler...)
- > Elaborer un point de vue commun après un travail entre pairs en dépassant la position de défense corporative

→ Les étapes

L'action a été construite de façon à faire progresser le groupe :

- 1- **Faire le point sur le projet « Boulevard et Avenue Nature »** avec les techniciens en charge de ce dossier. Où en est le projet, quelles échéances ?...
- 2- **Quelles sont les problématiques à traiter ? Qu'attendons-nous de ce travail ? Que voulons-nous ?** (expression individuelle)
- 3- **Rencontre avec les élus en charge de ce dossier** pour dialoguer sur le projet et sur les objectifs des élus. Les agriculteurs ont, lors de cette rencontre, exprimé leurs attentes et leurs souhaits d'être associés en amont du projet.
- 4- **Visite du premier tronçon « Boulevard Nature » mis en service.** Appréciation sur le terrain de l'impact territorial du tracé (emprise, environnement paysager, matériaux utilisés...)
- 5- **Que ressort-il de ce travail, que proposons-nous ?** (position collective).

→ Comment le dialogue s'est engagé

A partir des problématiques exprimées individuellement, s'est construit au fil des réunions une position collective qui s'est traduite par la rédaction d'une plaquette sur le thème « Agriculture et territoire » adressée aux élus locaux.

C'est au cours des rencontres successives que le groupe a pris corps. Si les agriculteurs participant au projet Dialog' se connaissaient tous, ils n'avaient jamais travaillé ensemble. Le groupe n'avait aucune réalité avant le début de l'opération Dialog'.

Si leurs attentes vis-à-vis du projet se rejoignaient (comment faire pour que les agriculteurs soient associés aux projets de territoire ?) leurs positions sur le sujet étaient divergentes : certains partant d'une position revendicative et de défense corporative (manifestation, opposition), d'autres souhaitant profiter du projet pour communiquer sur l'agriculture.

La visite de terrain a constitué une étape charnière dans le changement de posture des agriculteurs du groupe. Ce n'est qu'après cette visite que des positions communes du groupe se sont faites (Est-ce le temps nécessaire à la mise en place du groupe ? Ou est-ce lié à la visite de terrain ?).

→ Les partenaires

La chambre d'agriculture et la Ceinture Verte Mancelle à l'origine de ce groupe de travail ont mobilisé de nombreux autres acteurs agricoles du territoire pour participer aux réunions Dialog' : représentants FDSEA locaux et cantonaux, groupes de développement agricole, élus agriculteurs de la commission agricole du Pays du Mans, agriculteurs concernés par les projets de tracé.

→ Les résultats

- **Les agriculteurs du groupe ont été confortés voire se sont positionnés comme leaders**
La démarche les a confortés dans leur rôle de leaders locaux, ils ont également évolué dans leurs positions vis-à-vis des collectivités locales. La démarche a permis aux agriculteurs du groupe de mieux appréhender les logiques de territoire.
- **Un groupe est né**
Alors qu'au démarrage de la démarche il y avait une multitude d'individualités, le projet Dialog' a permis de commencer à constituer un groupe.
- **Une position commune des agriculteurs a pu être formulée sur un sujet sensible**
Alors que, jusqu'à présent, les agriculteurs étaient sur une position défensive, le travail entre pairs a permis d'aller au fond du sujet et de construire ensemble une position.

→ Les facteurs de réussite

- **Un contexte favorable et une problématique qui fédère**
Le conflit et l'incompréhension des agriculteurs sur le projet des élus a été un fabuleux catalyseur d'énergie et de volonté. La motivation du groupe est partie de la difficulté des agriculteurs à être associés au Projet du Pays du Mans et des communautés de communes pour la création de voies de liaison douce.
- **Un groupe volontaire et investi**
Les agriculteurs qui ont participé au groupe avaient pour la plupart, une responsabilité syndicale et se sentaient responsables de l'aboutissement de ce dossier. (Ils étaient en quelque sorte les référents des autres agriculteurs.)
- **Un animateur identifié avec du temps pour l'animation**
Un des facteurs de réussite essentiel est que l'animateur avait du temps mis à disposition pour conduire la démarche, le temps d'intervention devant le groupe, le temps de préparation de la réunion et le temps de synthèse.
- **Des règles de fonctionnement claires**
Le groupe doit avoir un «contrat d'engagement » sur l'objet du travail, les objectifs poursuivis, le fonctionnement ou règles de vie du groupe, le nombre de réunions et les horaires... et l'échéancier (il est très important de planifier dès la première rencontre du groupe les rencontres suivantes et de respecter un rythme de réunion régulier, ce qui pour notre territoire a manqué).

→ Les difficultés et les limites

> Réussir à mobiliser dans la durée

Il y a eu une mobilisation du groupe variable dans la durée, liée certainement à des problèmes de planification des réunions. La démarche a pu paraître longue et lourde à certains participants, aux méthodes nouvelles pouvant surprendre.

> Une démarche intéressante... mais quelles suites lui donner ?

Le groupe a souhaité réaliser une plaquette pour y inscrire leur volonté d'être partie prenante des projets de territoire des élus. Se pose la question de la diffusion de cette plaquette et des suites à donner à cette démarche.

> Une démarche de travail pas toujours comprise

Les agriculteurs du groupe n'ont pas tous compris la nécessité de travailler entre pairs avant de pouvoir dialoguer avec les élus. Cela a entraîné l'abandon de deux personnes au cours de la démarche.

POUR EN SAVOIR PLUS

Isabelle Allain -
Responsable du pôle développement et entreprise.
chambre d'agriculture.
15, rue Jean Grémillon.
72013 LE MANS Cedex 2.

Agriculture et territoires périurbains. Une expérimentation autour de nouvelles formes de dialogue entre responsables agricoles et élus locaux.

RÉSUMÉ

Dans le cadre d'un appel à projet suscité par l'ADAR, des Chambres d'Agriculture et des collectivités territoriales se sont associées pour produire, dans des sites-pilotes, des chartes agricoles de territoires périurbains par la mise en œuvre d'une méthodologie de construction conjointe. Quatorze sites ont été retenus dans trois régions pour expérimenter cette méthode (dont 6 en PACA). Ceux-ci s'engagent dans une réflexion commune en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un projet local de développement agricole en zones périurbaines.

→ Le contexte

Dans le cadre du projet ADAR « Agriculture et territoires » mis en place par le Ministère de l'agriculture, les Chambres régionales d'agriculture des régions Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes proposent en 2005 d'expérimenter une méthode de dialogue dans des sites pilotes. La chambre d'agriculture des Alpes Maritimes propose d'intégrer le Pôle Azur-Provence (Grasse et 4 communes) au dispositif expérimental.

Le diagnostic de territoire de l'agglomération réalisé en 2003 avait fait ressortir la difficulté du maintien d'une activité agricole face à la pression foncière mais aussi son rôle pour la préservation d'une activité locale, la conservation des paysages, la lutte contre les risques naturels, la limitation de l'étalement urbain (facteur d'équilibre).

Le projet d'agglomération, dans son axe 1 (mettre en place une stratégie de développement autour des arômes et du naturel) inclus un chapitre dédié au maintien de l'activité agricole avec :

- la gestion du foncier agricole avec la SAFER et l'EPFR (Établissement public foncier régional)
- favoriser la création et la reprise des exploitations agricoles (politique d'acquisition foncière, projet de plate forme d'initiative à vocation agricole)
- encourager la culture des plantes à parfum
- faire connaître la production de mimosa, feuillages et fleurs coupées

Le soutien à l'activité agricole apparaît également dans la valorisation des espaces naturels (axe 2 : renforcer la cohésion du territoire).

L'axe 4 (se doter d'une politique foncière) inclut une connaissance fine des enjeux fonciers et possibilités (dont agricoles), la mise en place d'un observatoire foncier, une politique d'acquisition et de portage du foncier (notamment pour l'agriculture).

Cependant, il n'y a pas de réelles prises en compte de l'agriculture dans les projets de l'agglomération et peu de travail de fond en commun avec les agriculteurs hormis au moment des foires et des concertations institutionnelles (documents d'urbanisme...).

→ Les enjeux et les problèmes

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- › assurer une meilleure prise en compte de l'agriculture dans les projets de l'agglomération
- › faire prendre conscience aux élus de l'importance et des rôles de l'agriculture dans la dynamique et la gestion du territoire
- › agir avant qu'il ne soit trop tard (énorme pression foncière, exploitations dispersées...)

Extrait de la convention entre la Chambre et l'agglomération établie à l'occasion du projet ADAR : « L'agriculture apparaît comme élément transversal dans les 4 axes du projet de l'agglomération et constitue un enjeu à part entière pour le territoire intercommunal. L'agglomération souhaite maintenir l'activité agricole pour l'économie locale, la gestion de l'espace, l'image du territoire, le tourisme et la durabilité de son projet de développement articulé autour du pôle arôme et naturel. »

→ Les objectifs

Le projet a pour objectif de :

- répondre aux attentes et besoins des acteurs du territoire et en particulier des agriculteurs actuels et futurs
- aboutir à l'implication des responsables agricoles dans l'élaboration des projets de territoires sous influence urbaine
- favoriser la prise en compte des enjeux agricoles dans les politiques de la communauté d'agglomération.
- constituer un réseau d'acteurs et de territoires pour la mutualisation des expériences.

→ Les partenaires

Le portage administratif et financier du projet global est assuré par l'association des Chambres d'Agriculture Rhône-Méditerranée (CARM).

Localement, le projet est coanimé par la chambre d'agriculture et la Communauté d'agglomération.

Un comité de pilotage local associe élus, responsables agricoles, collectivités territoriales désignés par les deux structures ci-dessus.

→ Les étapes

- 1- **Etablissement d'un état des lieux sur l'agriculture** et ses potentialités de développement et analyse de la place qu'elle occupe au niveau socio-économique et environnemental,
- 2- **Constitution d'un comité de pilotage** qui suivra et accompagnera les principales étapes du projet,
- 3- **Constitution d'un groupe local de concertation** (élus, agriculteurs, autres acteurs), instance active et porteuse du projet,
- 4- **Expression de son propre diagnostic de l'agriculture** et de ses potentialités par le groupe local et confrontation critique à l'état des lieux.
- 5- **Réflexion prospective et élaboration partagée d'une charte agricole de territoire**, d'un plan d'actions et de son argumentaire
- 6- **Portage et intégration du projet « agriculture et territoires périurbains »** en tant que volet agricole des contrats territoriaux de la Communauté d'Agglomération.

→ Comment le dialogue s'est engagé

Le dialogue s'est engagé par le biais du groupe de concertation. 7 à 8 réunions ont été organisées sur 18 mois pour élaborer la charte. La méthode est inspirée des sites pilotes d'agriculture durable.

La validation des étapes de travail a été assurée par le comité de pilotage.

Des réunions régulières avec le conseil de développement de l'agglomération ont été organisées.

Deux animateurs (Chambre et collectivité) ont été chargés de faire avancer la réflexion et faire produire le groupe pour aboutir à la charte et un plan d'actions.

La mobilisation des acteurs a été assurée par des rencontres directes et individuelles en début de projet. Ce dernier a été également présenté au bureau de l'agglomération et au conseil de développement.

Vingt personnes faisaient partie du groupe de concertation, 12 à 15 étant actives. Il s'agit d'un tiers d'élus, un tiers d'agriculteurs, un tiers d'associations ou représentants de la société civile (club des entrepreneurs, Office national des forêts, conseil de développement). Quelques élus et agriculteurs se sont révélés moteurs.

Les échanges ont été jugés conviviaux, ont amélioré la connaissance mutuelle entre acteurs, ont montré une volonté partagée de faire évoluer la situation et ont révélé peu de divergences.

→ Les résultats

La signature d'une charte agricole de territoire périurbain a eu lieu en novembre 2007 entre l'agglomération, la chambre d'agriculture, l'Etat et le Conseil Général. Le groupe de concertation est devenu comité de suivi de la charte.

Un plan d'action annuel a été fixé avec pour porteur de projet principal l'agglomération qui conventionne avec la chambre d'agriculture ou d'autres partenaires ou bureaux d'études pour sa mise en œuvre.

Les actions démarrées en 2008 : une étude pour la création d'un groupement d'employeurs, l'élaboration d'un schéma de mise en valeur agricole, des animations avec les écoles, une étude pour la création d'un point de vente collectif, une acquisition foncière pour la mise à disposition d'agriculteurs...

→ Les difficultés et les limites

L'animateur considère avoir rencontré des difficultés pour :

- faire produire le groupe sur des actions concrètes
- passer de l'intérêt personnel à l'intérêt collectif
- maintenir la mobilisation dans la durée

→ Agriculteurs et élus construisent ensemble un Plan Local d'Agriculture Durable

RÉSUMÉ

A l'initiative du Parc Naturel Régional du Haut Jura et de la chambre d'agriculture, dans le cadre d'un appel à projet du Ministère de l'agriculture, un groupe d'une vingtaine de personnes, composé d'agriculteurs et d'élus du Haut Jura a élaboré durant l'hiver 2005-2006 un plan d'action local permettant une meilleure intégration des activités agricoles dans les projets de territoire ; et inversement, permettant à la profession agricole de mieux intégrer les attentes sociétales dans ses projets. Outre cela, le projet a permis de rapprocher agriculteurs et élus, qui évoluaient chacun de leur côté sans forcément se préoccuper l'un de l'autre.

→ Le contexte

> Une expérience similaire dans les Alpes et l'opportunité d'un appel à projet

La démarche Sites Pilotes d'agriculture durable est une opération qui a eu lieu dans les Alpes. Son objectif était de créer des groupes multi-acteurs sur un territoire, chargé d'établir des scénarios d'évolution du territoire à 20 ans et d'écrire un plan d'action pour le territoire, découlant de ces scénarios. En 2003, le PNR du Haut Jura se rend en Haute-Savoie voir la restitution d'un groupe ayant participé à cette opération. Il apprécie la méthode utilisée (proposée par le SUACI Alpes du Nord) et les résultats induits. Ainsi, grâce à l'opportunité d'un appel à projet du ministère de l'agriculture, un projet, reprenant des éléments de la démarche utilisée dans les Alpes est déposé dans l'Ain, dans le Jura et dans le Doubs. En ce qui concerne le Haut Jura, c'est le PNR et la chambre d'agriculture qui pilote le projet.

> L'envie de rapprocher deux mondes qui évoluent en parallèle

D'après les animateurs de la démarche, il n'existait pas de gros conflits ou de tensions entre les agriculteurs et les collectivités du Haut Jura. Les relations n'étaient ni bonnes ni mauvaises. L'enjeu était de se faire rencontrer deux mondes qui évoluaient en parallèle, sans vraiment se soucier l'un de l'autre. Il fallait faire en sorte que chacun de ses deux mondes se préoccupe des intérêts de l'autre.

> Des agriculteurs qui répondent présents...

Les agriculteurs qui participent à la démarche ont la motivation de venir « expliquer » l'agriculture et ses problèmes aux élus ou autres agriculteurs, ou alors ils viennent par curiosité pour découvrir les positions de chacun ou enfin pour faire des revendications personnelles (défense d'un produit, d'un type d'agriculture, de convictions personnelles). Tous sont préoccupés par l'avenir de l'agriculture et veulent en parler avec d'autres.

> ...et des élus également

Certains élus qui décident de s'engager n'ont que peu d'actions envers l'agriculture mais ils sont conscients de son poids économique et paysager, ils sont déjà sensibilisés aux problématiques agricoles. D'autres mènent des actions dans le domaine du foncier agricole ou souhaitent en mener pour lutter contre l'embroussaillage. La plupart des élus a envie également de connaître davantage le monde agricole et ses attentes.

→ Les objectifs

L'objectif de cette action est de créer un groupe de travail constitué d'élus et d'agriculteurs du territoire du Haut Jura (en proportion équivalente) et ayant pour but d'établir un plan d'action local partagé pour une agriculture durable. Ce groupe de travail, est animé par le PNR du Haut Jura et la chambre d'agriculture du Jura. Un autre objectif était de favoriser l'interconnaissance entre agriculteurs et élus.

→ Les étapes

– Le choix d'un site aux particularités

La volonté des animateurs était de travailler sur un site où l'on rencontre diverses situations : à la fois des communes ayant des problématiques agricoles, mais aussi dont les préoccupations tournent autour du tourisme, de l'urbanisme. Des communes avec une dynamique agricole, et d'autres où il n'y a plus d'agriculteurs. Un site regroupant 3 communautés de communes a été retenu.

– Un diagnostic de territoire

Un diagnostic de territoire a été mené par une stagiaire de la chambre d'agriculture du Jura au cours de l'été 2005. Au cours des entretiens effectués, la stagiaire sondait les personnes (élus des trois communautés de communes et agriculteurs) éventuellement intéressées pour participer à un groupe de travail visant à la construction d'un plan d'action pour le territoire.

– Une réunion de lancement pour constituer le groupe

Un courrier d'invitation pour une réunion de lancement en octobre 2005 a été envoyé à l'ensemble des agriculteurs et des communautés de communes ou communes de la zone concernée. C'est au cours de cette rencontre qu'a été constitué le groupe sur la base du volontariat. L'animateur du parc a également relancé quelques personnes qui n'étaient pas venues à la réunion de lancement et qui semblaient intéressées suite au diagnostic. Des porteurs de projets identifiés ont aussi été appelés, parfois même à l'initiative des maires de leurs communes.

– Huit rencontres du groupe

Huit rencontres ont été effectuées entre le mois de novembre 2005 et le mois d'avril 2006, à la Maison du Parc naturel Régional.

– **Rencontre 1** : Définition des attentes de chacun et des grands objectifs pour le territoire

– **Rencontre 2 et 3** : Etablissement d'un diagnostic partagé des atouts et contraintes du territoire, sur la base d'un travail préalable mené par la chambre d'agriculture du Jura.

– **Rencontre 4 et 5** : Etablir une vision prospective du territoire et définir des axes d'action locaux.

– **Rencontre 6, 7 et 8** : Définir les priorités et les modalités d'action ; le plan d'action en faveur d'une agriculture durable.

La restitution globale a eu lieu en Octobre 2006.

→ Les partenaires

SUACI Alpes du Nord et Association Régionale de Développement Agricole et Rural : ils coordonnent le programme au niveau du massif du Jura (un site dans le Doubs, un dans l'ain, et un dans le jura), le SUACI apporte la méthode et forme les animateurs des trois sites.

PNR du Haut Jura et chambre d'agriculture du Jura : ils co-animent la démarche et apportent une participation financière.

Des agriculteurs du Haut Jura et des élus des 3 communautés de communes participent au groupe de travail.

Un comité de pilotage suit l'avancée du projet. Il regroupe les représentants de chaque communauté de communes investies dans le projet, le commissaire de massif du jura de la DIACT, le président et directeur de la chambre d'agriculture. Il s'est réuni deux fois : au début et à la fin du projet.

Le Ministère de l'agriculture (via l'ADAR) : finance partiellement le projet.

→ Les résultats

› Une meilleure connaissance mutuelle

Le principal effet positif de cette action est que les élus et les agriculteurs ont pris le temps de mieux se connaître, d'échanger entre eux, de prendre conscience de leurs préoccupations réciproques. De plus, un groupe local de concertation entre agriculteurs et autres acteurs du territoire a été impulsé : il n'y a pas forcément d'autres lieux de discussion avec les élus. Cela a également permis aux agriculteurs de mieux se connaître entre eux.

› Une satisfaction d'avoir été jusqu'à l'élaboration du plan d'action, et quelques actions produites

Un autre effet ressenti est la satisfaction et la valorisation d'avoir produit un plan d'action qui pourra, éventuellement, être porté par le groupe qui s'est formé. Il s'agit d'un plan composé de 4 grands axes, décliné en 9 fiches-actions. Ce plan d'action doit maintenant être saisi par le PNR, la chambre d'agriculture, les communautés de communes. Les membres du groupe de travail souhaitent être impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de ces actions.

En mars 2008, deux ans après la fin des rencontres des groupes, la chambre d'agriculture a notamment redéployé un conseiller sur le secteur du haut Jura et tente de relancer des actions collectives agricoles en lien avec le territoire. Le PNR a mis en place une action de signalétique pour valoriser la filière du fromage Bleu de Gex, issu du plan d'action: des panneaux « totem » installés devant les coopératives, indiquant que celles-ci fabriquent du Bleu de Gex.

› Un plan d'action qui sert de base de réflexion

Ces structures bénéficient ainsi d'une trame de travail pour leur programme d'action. Elles sont plus réactives pour répondre à divers appels à projet : elles bénéficient déjà des réflexions d'acteurs du territoire et peuvent répondre plus vite, car elles basent leur projet sur le programme d'action et elles n'ont pas forcément besoin de refaire un diagnostic, de réunir des acteurs locaux. Par exemple le PNR du Haut Jura a bâti un projet Leader en se basant sur les actions proposées par le groupe.

→ Les facteurs de réussite

› Des animateurs présents et efficaces

Les animateurs ont su s'emparer de l'animation et du suivi de l'action. Un des facteurs de réussite essentiel est qu'ils avaient du temps mis à disposition pour conduire la démarche.

› Un groupe restreint et volontaire

Le fait de mélanger des acteurs dans un groupe restreint de personnes volontaires a été souvent mis en avant comme facteur de réussite.

→ Les difficultés et les limites

► Réussir à mobiliser dans la durée

Il y a eu une démobilitation du groupe dans la durée, surtout au niveau des agriculteurs. Les élus en général étaient plus présents que les agriculteurs.

La démarche a pu paraître longue et lourde à certains participants, les méthodes nouvelles pouvant surprendre (scénarios).

► Difficulté de voir la suite de l'action, et un manque de visibilité financière

Le groupe a été un peu frustré à la fin de la démarche : content d'être allé jusqu'au plan d'action, mais sans savoir quelle suite serait donnée à son travail : Est-ce que les actions seront réellement mises en place ? Par qui ? Est-ce que leur travail se limitera à une réflexion ?

De plus, seule l'animation de la démarche était financée (en partie) par le ministère. Le groupe a eu du mal à voir comment les actions qu'ils proposaient allaient pouvoir se réaliser, avec quels financements.

La question s'est posée également de savoir qui était le plus légitime pour porter les actions. Le groupe ? une communauté de communes ? le PNR ? La Chambre ? Il ressort qu'il n'y a pas une instance qui porte entièrement le plan d'action.

► Une diffusion de la démarche dans d'autres instances et auprès d'autres acteurs assez faible

Les participants de la démarche ont assez peu diffusé le travail réalisé dans leur instance d'origine. Ainsi, les agriculteurs en ont peu parlé autour d'eux, et cela n'était pas non plus forcément à l'ordre du jour des conseils communautaires. Se pose ainsi la question de savoir comment cette démarche est reprise et appréciée par les autres acteurs n'ayant pas participé au groupe, comment les résultats se diffusent à un ensemble plus vaste d'acteurs du territoire et comment ils se mettent en œuvre.

→ Les suites

Pour le groupe, le PNR, la chambre d'agriculture, les communautés de communes, il s'agit maintenant de s'approprier le plan d'action et de le mettre en œuvre. Il s'agit aussi de pérenniser la dynamique engendrée : que le groupe informel ainsi créé puisse continuer d'échanger, de suivre l'avancée des actions proposées.

POUR EN SAVOIR PLUS

Jean-Yves Vansteelant -
PNR du Haut Jura -
jy.vansteelant@parc-haut-jura.fr
Synthèse des travaux du
groupe « Plan Local
d'Agriculture Durable » -
Site du Haut Jura
*Le Haut Jura : renouer des
liens entre agriculture et
territoire en créant un
« plan d'action local pour
une agriculture durable ».*
Aurore Sauvaget
(AFIP BFC - afip.bfc@wana-
doo.fr) et Frédérique Rose
(Trame - f.rose@trame.org).
Monographie Dialog', 2008

Aménagements fonciers de Lain et Sementron

RÉSUMÉ

Dans les communes de Lain et de Sementron, des aménagements fonciers auraient pu constituer des occasions de dialogue entre agriculteurs et habitants à propos des pratiques agricoles, du paysage ou des cheminements. Mais la démarche est restée monopolisée par le monde agricole, qui a cependant pris en compte certaines attentes de la population non agricole, notamment en veillant à reconstruire une trame de chemins.

→ Le contexte

Lain et Sementron sont deux communes très agricoles, qui ont connu un premier remembrement, respectivement en 1962 et en 1965, et qui font suite au tournant céréalier pris dans les années 1960. La mise en culture des prairies et la « débocagisation » provoquent une érosion des sols et une banalisation des paysages, les exploitations agricoles s'agrandissent, les pratiques s'intensifient. Les agriculteurs sont relativement peu sensibilisés à la protection de l'environnement, car ils ne sont concernés par aucun périmètre de protection.

Quarante ans plus tard, un nouveau remembrement - ou réaménagement foncier - est engagé. Les premières réunions d'information ont lieu en 1997 et 1998 et les plantations faisant suite aux aménagements ont lieu à partir de 2003. Cette période donnera lieu à une concertation entre agriculteurs, propriétaires, élus locaux et institutions publiques.

Le remembrement est une procédure officielle très encadrée du fait qu'elle porte atteinte de manière autoritaire au droit de propriété (nous nous situons ici avant la loi du 23 février 2005 relative au Développement des territoires ruraux (DTR) qui a transféré la maîtrise d'œuvre de l'aménagement foncier des DDAF aux Départements, qui en possédaient déjà la maîtrise d'ouvrage depuis la loi du 7 janvier 1983).

→ Comment le dialogue s'est engagé

Le remembrement a été voulu par les agriculteurs, à l'échelle intercommunale et avec un « volet paysager », et il a été demandé officiellement par les conseils municipaux.

L'origine tient en des discussions entre agriculteurs, qui perçoivent les avantages possibles (regroupement et agrandissement de parcelles) et se mettent à « vouloir » un remembrement. Les propriétaires ne sont pas les demandeurs initiaux, et ce remembrement ne résulte pas non plus d'une stratégie foncière municipale. Cette orientation « professionnelle agricole » est bien perçue comme telle par la population. Cette volonté de remembrer n'est en soi remise en cause par personne, les discussions portent sur les modalités d'échange, la taille des parcelles, les éléments bocagers, etc. Les agriculteurs ont accepté un volet paysager dans le programme, comme le permettent la loi Paysage et la loi sur l'Eau, qui comporte une clause quantitative de maintien de la végétation. Cette option permet un meilleur financement public des travaux et, pour certains, constitue un bon argument pour faire accepter les très grandes parcelles aux habitants.

Une fois d'accord sur le principe et prêts à mettre sur la table leur engagement dans le volet paysager, les agriculteurs ont recherché l'accord des conseils municipaux.

→ Les étapes

Plusieurs étapes ont marqué ces aménagements.

– Les réunions d'information

Réservées aux propriétaires et aux exploitants, elles visaient à entraîner le maximum de personnes dans la démarche. Pour lever une objection des propriétaires, les agriculteurs prennent en charge les frais de géomètre.

– L'adhésion des conseils municipaux

Les agriculteurs sollicitent le soutien des conseils municipaux mais, alors que cette étape aurait pu constituer un lieu de dialogue sur le contenu des aménagements à réaliser, sur les objectifs de la commune (création de réserves foncières...) ou des habitants (paysages, chemins...), le débat n'a pas véritablement lieu et le projet est entériné sans discussion.

– Les discussions sur les modalités du remembrement

En l'absence de position des conseils municipaux et des habitants, ce sont principalement les experts qui défendent l'environnement sur la base des textes. Des scènes de discussion informelles se sont parfois ouvertes lors des travaux lorsque ceux-ci choquent les riverains par leur brutalité : des interactions ont eu lieu avec les habitants, mais elles n'ont semble-t-il jamais modifié le cours des choses.

– La procédure d'échange parcellaire.

Le classement des terres se réalise avec la participation des propriétaires et permet d'attribuer aux bénéficiaires des parcelles de valeur agronomique équivalente (leur surface pouvant être un peu différente). Ce classement permet toutefois aux propriétaires de s'exprimer, et les agriculteurs présents, comme le géomètre, essaient de prendre en compte ces remarques. L'échange parcellaire proprement dit a été géré surtout par les exploitants.

– La procédure des travaux connexes concernant les chemins.

La destruction d'anciens chemins et la création de nouveaux ont permis de faciliter l'exploitation en régularisant des parcelles, mais ont aussi été conçus pour limiter les nuisances dans les bourgs. Une certaine coordination est mise en place avec la Communauté de communes de Courson qui souhaite ordonnancer et valoriser les chemins de randonnées en éditant des « dépliants » (un par commune). L'entretien et la valorisation du réseau de chemins après remembrement constituent donc une scène de dialogue particulière. L'entretien du revêtement est assuré par l'association foncière pour les nouveaux chemins d'exploitation, par les communes pour les anciens chemins ruraux. Les itinéraires de randonnées ont été dopés par la cohérence nouvelle du réseau. Les chemins semblent donc, plus que le bocage, le motif capable de « faire » dialogue. Mais globalement, la place des habitants est restée implicite. A quelques exceptions près cependant : d'une part la CIAF (Commission intercommunale d'aménagement foncier) a été élargie aux chasseurs ; d'autre part certains habitants, en particulier des conseillers municipaux, ont été intégrés dans le cadre du réseau des chemins : l'un a été chargé de baliser l'itinéraire communal de Lain, une autre a été sollicitée pour donner des noms aux nouveaux chemins. Leur position de conseiller donne à leur intervention un caractère symbolique de représentation du peuple non-agricole dans un processus globalement agricole.

– La procédure des travaux connexes concernant les arbres.

Point délicat et controversé, un plan d'arrachage et de replantation a été défini et mis en œuvre, dans le cadre du volet paysager. Des insuffisances dans la méthode font des replantations un semi-échec de ce remembrement, qui contraste avec la maîtrise concernant les chemins.

→ Les partenaires

Parmi l'ensemble des acteurs du remembrement, nous pouvons distinguer ceux qui participent activement et ceux qui sont passifs. Dans chacune de ces catégories, il est également possible de distinguer ceux qui participent à titre officiel de ceux qui participent à titre officieux ou « de fait ».

Acteurs	actifs	passifs
<i>Officiels</i>	DDAF, Service de l'aménagement foncier du Conseil général, Maires, un expert, un géomètre, les agriculteurs	Le préfet, les 375 propriétaires, la chambre d'agriculture, l'association foncière de remembrement (AFR), les conseillers municipaux, les associations environnementales et le PQPN (personne qualifiée protection de la nature) : Yonne Nature, le PDIPR du Conseil général
<i>Officieux</i>	Conseiller général, les céréaliers, les éleveurs, l'ONF et les prestataires pour les plantations et le terrassement	Les chasseurs, des artistes, les organismes stockeurs, la Communauté de communes de Forterre

Enfin, des acteurs locaux ont été « oubliés » lors de la concertation. Il s'agit notamment des randonneurs, cavaliers et autres amateurs de VTT, les habitants en général, les érudits locaux, les paysagistes, le Pays de Puisaye-Forterre.

Entre les agriculteurs et les autres composantes de l'espace politique local, il existe des possibilités de dialogue au sein des instances officielles, en marge de ces institutions et en dehors d'elles. Il n'y a pas eu, dans le cas étudié, de controverse venue de l'extérieur du processus officiel, par exemple d'une association environnementale ou d'un groupe d'habitants. Comme tous les acteurs influents sont ici à l'intérieur du système officiel, les ouvertures résultent le plus souvent de leur initiative.

→ Les résultats

Globalement ce remembrement est une démonstration de force du modèle céréalier, qui a su faire les concessions nécessaires pour crédibiliser son projet : la réussite des échanges, l'adhésion des bailleurs, la taille des parcelles, tout témoigne de leur capacité à mener cette opération... Le faible nombre de recours est le signe tangible qu'ils ont maîtrisé le processus, et cela doit être mis en parallèle avec leur capacité à minimiser la contrainte environnementale, ici essentiellement paysagère.

Les agriculteurs, restés maîtres du processus, sont donc globalement très satisfaits. Le regroupement et l'agrandissement parcellaire les placent en bonne posture pour saisir les opportunités (prix des céréales, éoliennes). Ils reconnaissent que c'est en partie dû à la qualité des professionnels qui ont mené l'opération sur le plan technique. La satisfaction d'avoir pris le volet paysager tient au sentiment d'avoir fait un remembrement « propre », associant objectifs productifs et objectifs territoriaux.

Les habitants non propriétaires de terres agricoles semblent n'avoir rien eu à dire. Mais ils ne se plaignent pas pour autant, car certains aménagements sont bien perçus : création de chemins de terre tout autour des bourgs ; création à Sementron d'un chemin d'exploitation et de promenade le long de la route départementale ; itinéraires de promenade pédestre, équestre et de VTT plus cohérents ; amélioration de l'accès aux habitations ; vergers ou bosquets préservés à proximité de l'habitat.

→ Les difficultés et les limites

Ce succès apparent s'explique aussi par la faiblesse du débat environnementaliste et la compétence des experts, qui ont su faire adopter le minimum nécessaire. L'exclusion de fait des habitants ordinaires n'est pas la seule responsabilité des agriculteurs. Le désengagement des habitants est cohérent avec un certain fatalisme quand aux évolutions paysagères, pour l'essentiel acquises lors des premiers remembrements, et « abandonnées » depuis aux agriculteurs. Mais les agriculteurs semblent, comme en échange, avoir pris en compte le besoin de mobilité récréative des habitants.

Quel bilan peut-on faire de cette dynamique de dialogue territorial ? Premièrement il n'est pas clair que la situation étudiée soit une réelle expérience de dialogue territorial : l'existence d'un cadre réglementaire strict qui ne prévoit guère de place pour les habitants n'a été que très modestement dépassé pour prendre en compte leurs souhaits.

Deuxièmement, l'action des pouvoirs publics s'avère faible. Les conseils municipaux ont été la chambre d'enregistrement de la commission communale d'aménagement foncier, sans débat sérieux sur le projet. A Lain, parce que le conseil, pluraliste, considérait que c'était affaire d'agriculteurs, à Sementron parce que le conseil de l'époque réunissait les principaux céréaliers de la commune. La Communauté de communes et le Pays ne semblent pas être intervenus.

Selon les institutions partenaires (Conseil général, DDAF, expert), le remembrement et son volet paysager constituent un processus destiné à faire en sorte que le respect de l'environnement soit intégré par les agriculteurs eux-mêmes comme une opportunité et non comme une contrainte. C'est assez réussi vis-à-vis des responsables, c'est moins évident par rapport à certains agriculteurs, le tout à un « niveau bas » d'investissement écologico-paysager !

Enfin l'Etat français, dont le Parlement fixe la composition de la CCAF et les modalités d'enquête publique, ne favorise guère l'expression des habitants. Par contre, en imposant une pré-étude d'aménagement foncier, il amène les agriculteurs à réfléchir au bien commun en matière environnementale.

POUR EN SAVOIR PLUS

Protection de l'eau et remembrement en Puisaye-Forterre (Yonne). Yvon Le Caro et Florence Pinton. Monographie Dialog, 2008.

→ Dialogue local autour de la source des Gondards

RÉSUMÉ

Les études et actions sur les bassins d'alimentation en eau potable créent du dialogue entre syndicats de l'eau, élus locaux, agriculteurs, organismes d'encadrement agricole et parfois population. Cette étude concerne la mise en œuvre d'une politique de protection d'un périmètre de captage des eaux sur la commune de Saints en Puisaye (Yonne) pour élargir la production d'eau à l'échelle régionale (50 exploitations, 1500 ha). L'argumentaire est d'éviter l'augmentation du coût de l'eau potable dans un contexte où la demande en eau connaît une forte progression. Ce projet implique de façon directe les agriculteurs situés sur le périmètre, des agents de développement, le syndicat des eaux, des négociants (vente d'engrais) et des coopératives agricoles.

→ Le contexte

POUR EN SAVOIR PLUS

SYAL, Animateur de projet, Toucy, 89 chambre d'agriculture de l'Yonne, Département environnement/territoires/terroir. Auxerre Mairie de Saints en Puisaye, Monsieur le maire. Coopérative 110 Bourgogne : M. Westerloppe, approche stratégie structure. Siège administratif à Ménéteau (Banlieue d'Auxerre)

Pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAP) dont le vice président est adjoint au maire de la commune de Saints, l'enjeu est d'intervenir en amont d'un problème de pollution pour le solutionner. Il s'agit donc d'encourager une action de prévention. Pour le vice président, cette action s'inscrit dans la continuité d'une démarche environnementale adoptée par le maire de Saints, il y a plus de 1 an. La commune est donc candidate. Pour fonctionner dira plus tard un représentant de la chambre, il faut une vraie volonté des maires.

Le projet, discuté avec les partenaires techniques et financiers, est prêt rapidement mais l'accord financier et politique de l'Agence de l'eau (AESN) va être long à obtenir, celle-ci défendant son point de vue sur l'expertise et sa préférence pour un bureau d'étude. Le SIAP finira par imposer la chambre d'agriculture comme maître d'œuvre du projet, ce dernier reposant sur « une action de terrain et de confiance avec les agriculteurs ». La constitution du binôme SIAP/chambre lance le début de l'opération. L'idée est de mettre en oeuvre une démarche expérimentale avec les agriculteurs : définir conjointement des protocoles à partir des travaux publiés par l'INRA, comme par exemple limiter les intrants en fonction du niveau technique de chacun (sens de l'observation, capacité d'innovation etc.)

Les négociants et la coopérative n'apprécient pas ce type d'intervention, non pas dans ses objectifs, mais dans la procédure. Ils perçoivent l'action de la chambre comme empiétant sur leur propre activité de conseiller agricole et comme discréditant leurs interventions. Ils se sont associés au projet pour suivre les discussions du comité de pilotage (que ceci ne se fasse pas sans eux) et se tenir informés.

Les motivations des agriculteurs sont relativement diverses. Ils ont été recensés par un travail d'enquête, suite à l'étude géologique et hydrogéologique qui a déterminé les périmètres d'étude. Une carte de vulnérabilité permet de justifier les actions à entreprendre. Mais les clivages au sein des agriculteurs sont réels et à mettre en relation avec leurs itinéraires personnels et techniques. Certains seront coopératifs, d'autres beaucoup moins.

→ Les objectifs

Il s'agit d'amener les agriculteurs à changer de pratiques de façon à améliorer la qualité des eaux de la source des Gondards et de la rendre potable. Convaincre les OS (organismes stockeurs de céréales) et la coopérative de la nécessité de ce changement de pratiques pour en faire des partenaires, pérenniser les actions par des financements adéquats, et éventuellement anticiper sur une future réglementation qui rendrait obligatoire ce type de pratiques.

→ Les étapes

Il est assez difficile de reconstituer sur la base d'entretiens et de documents la chronologie exacte de l'opération. Ce sont des opérations qui se montent au fur et à mesure, par tâtonnement successif. On peut retenir les dates et étapes suivantes :

- › Etude du bassin d'alimentation confiée à la chambre d'agriculture en 2003
- › Invitation de l'ensemble des partenaires institutionnels et des agriculteurs par courrier du syndicat des eaux à une première réunion d'information en mai 2003. Formation d'un comité de pilotage (Copil)
- › Présentation du diagnostic territorial en Copil de septembre 2003
- › Présentation du diagnostic agricole en Copil de février 2004
- › Présentation individuelle aux agriculteurs entre février et mai 2004
- › Réunion de présentation du programme d'action en juin 2004 avec proposition d'outils financiers. Validation du programme et préconisation d'un changement de pratiques
- › Campagne 2004/2005 d'animation annuelle (2 Copil, formation et réunions techniques, enquête de terrains, démarches individualisées) ; Construction du processus de concertation

→ Comment le dialogue s'est engagé

Courriers et réunion d'information ont été suivis par la constitution d'un comité de pilotage. La mobilisation s'est faite au moyen d'un démarchage.

→ Les partenaires

Voir précédemment. On peut rajouter que la désignation d'animateurs dans chacune des structures impliquées est essentielle ainsi que l'harmonisation des actions.

→ Les résultats

- › **Pour les agriculteurs** : résultats hétérogènes. 20 sur 50 se sont sentis concernés. Ceux qui ont véritablement changé de pratiques étaient disposés à faire ce type d'expérience et plutôt coopératifs. D'autres craignaient l'application de nouvelles réglementations et préféreraient anticiper.
- › **Pour le Syndicat des eaux, la chambre d'agriculture et la commune de Saints**, une expérience passionnante liée à des convictions partagées. Pour les OS, une impression de ne pas avoir été associés réellement à l'opération, d'avoir été manipulés
- › **Pour le territoire** : une amélioration de la qualité de l'eau de source d'un point de vue des teneurs en nitrates.

→ Les facteurs de réussite

Une échelle raisonnable, des moyens financiers, un tandem actif et harmonieux, un temps de diagnostic et d'explication, une ressource vitale reconnue comme bien public, la crainte de la réglementation.

→ Les difficultés et les limites

- › Un territoire vécu différent du territoire d'action (zone de bassin versant)
- › Une implication inégale des conseils municipaux
- › Une opération opaque dans ses effets à court terme (peu de visibilité des retombées à court terme)
- › Des financements fragiles et non pérennisés
- › Des intérêts encore trop divergents face à un impératif de rentabilité pour certains
- › Des visions divergentes sur les politiques à mettre en œuvre